

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 58

14 septembre 1965

SOMMAIRE

Loi du 29 juillet 1965 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1962 page **1047**

Loi du 29 juillet 1965 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1962.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'article 104 de la Constitution;

Vu les articles 58 et 59 de la loi du 27 juillet 1936 sur la comptabilité de l'Etat modifiée par la loi du 22 février 1951;

Vu les articles 71 et 72 de l'arrêté grand-ducal du 21 décembre 1936 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat modifié par l'arrêté grand-ducal du 22 février 1951;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds ordinaires de l'Etat pendant l'exercice 1962 et vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, comptes rendus le 27 novembre 1963 par le Ministre des Finances;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 29 juin 1965 et celle du Conseil d'Etat du 13 juillet 1965 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds ordinaires et extraordinaires de l'Etat pendant l'exercice 1962, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. — *Recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires*

I. Recettes effectives	fr. 6.855.503.633
II. Dépenses effectives	» 6.670.482.980
III. Excédent de recettes	fr. 185.020.653

B. — Recettes et dépenses pour ordre

I. Recettes pour ordre	fr. 1.013.502.170
II. Dépenses pour ordre	» 1.013.502.170

—

Art. 2. L'excédent des recettes, à la fin de l'exercice 1962, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

Dettes publiques — Titres et coupons prescrits ou non touchés	fr. 25.417.719
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	» 865.583
Consignations et dépôts	» 47.788.439
Masse des détenus	» 1.055.669
Postes — Fonds pour mandats	» 928.617.638
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	» 582.968
Fonds spécial de la chasse	» 131.192
Fonds spécial de la pêche	» 527.996
Fonds de crise	» 802.308.061
Fonds spécial des Prêts consentis au titre du Plan Marshall	» 12.697.583
Fonds spécial des Dons consentis au titre du Plan Marshall	» 8.043.416
Fonds spécial pour l'épuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents	» 25.457.174
Fonds spécial viticole	» 14.262.461
Fonds spécial de repeuplement des chasses	» 305.562
Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires	» 202.598.871
Fonds spécial pour le remboursement des biens ruraux	» 6.000.000
Fonds communal de péréquation conjoncturelle	» 25.000.000
—	
Total	fr. 2.101.660.332

D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses:

Fonds de dépenses communales	fr. 1.746.457
Postes — Droits de douane avancés	» 44
Total	fr. 1.746.501

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de fr. 2.099.913.831

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Cabasson, le 29 juillet 1965
Jean

Le Ministre du Budget,
Antoine Wehenkel

Doc. parl. N°1101 Sess. ord. 1964-65

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
BUDGET DES RECETTES					
Chapitre 1^{er}. — RECETTES ORDINAIRES					
Section 1 ^{re} . — Contributions directes et Accises					
A. — IMPOTS, TAXES, DROITS, ETC.					
1	—	130	Impôt général sur le revenu (impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette, impôt sur le revenu des collectivités, impôt sur les traitements et salaires, retenue d'impôt sur les revenus de capitaux) Détail: Impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette. fr. 645.000.000 Impôt sur le revenu des collectivités » 900.000.000 Impôt sur les traitements et salaires » 700.000.000 Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux » 65.000.000 Total fr. 2.310.000.000	2.310.000.000	2.487.495.096
1bis	—	130	Impôt spécial sur le revenu des collectivités	p ^r mém.	—
2	—	130	Impôt sur la fortune	130.000.000	151.206.702
3	—	130	Impôt sur les tantièmes	13.000.000	20.613.172
3bis	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires (restants éventuels d'exercices antérieurs à 1946)	p ^r mém.	14.870
4	—	132	Recettes sur toccage	60.000	59.151
5	—	132	Taxe sur les véhicules automoteurs	90.000.000	99.614.656
6	—	132	Taxe sur les cabarets	8.000.000	9.398.966
7	—	130	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives	1.500.000	1.362.089
8	—	132	Droits d'accises sur l'alcool Détail: Rendement brut fr. 26.000.000 Dont à déduire : Restitutions pour alcool dénaturé et exporté fr. 7.000.000 Transfert des droits p ^r mém. » 7.000.000 Rendement net. fr. 19.000.000 A ajouter : somme à recevoir de la Belgique » 5.000.000 Rendement net total fr. 24.000.000	24.000.000	23.906.919
9	—	132	Taxe de consommation sur l'alcool	40.000.000	49.112.862

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
10	—	114	Taxe sur la vérification des poids et mesures et jaugeage des fûts et tonneaux.	100.000	78.783
11	—	(132) 133	Recettes diverses	1.500.000	2.249.658
Total des recettes sub A...				2.618.160.000	2.845.112.924
B. — RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES					
12	—	114	Recettes de l'Administration du Cadastre	2.100.000	2.790.698
Détail:					
a) Extraits cadastraux fr. 800.000					
b) Mesurages exécutés pour le compte des communes et des particuliers » 1.200.000					
c) Mise à jour des registres cadastraux déposés dans les communes » 50.000					
d) Vente de cartes topographiques » 50.000					
Total fr. 2.100.000					
13	—	132	Redevances dues par des concessionnaires de pharmacies	1.800.000	2.352.990
14	—	114	Armée. — Restitutions pour perte d'objets d'équipement. — Recettes diverses	720.000	1.121.219
15	—	114	Recettes accidentelles et imprévues	1.000.000	11.721.182
16	—	112 114 133 134 144	Recettes diverses	4.152.000	8.376.159
Détail :					
114 a) Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce fr. 150.000					
134 b) Taxes à payer par les candidats aux examens du brevet de maîtrise » 300.000					
134 c) Droits à payer par les candidats pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs » 200.000					
134 d) Minerval à payer par les élèves des établissements d'enseignement secondaire et professionnel et recettes diverses analogues » 2.650.000					
134 e) Conseil arbitral et Conseil supérieur des Assurances sociales. — Taxes (art. 33 de l'arrêté grand-ducal du 13.10.1945) » 52.000					
f) Recettes provenant de l'Institut du Change:					
133 Produit de transactions p ^r mém.					
144 Restitution des bénéfices de change p ^r mém.					
112 g) Contribution de la Caisse d'Epargne de l'Etat dans le paiement (en 1962) des pensions des fonctionnaires de la Caisse d'Epargne et du Crédit foncier de l'Etat .. » 800.000					
Total fr. 4.152.000					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
17		114 (132)	Produit des taxes perçues sur les licences. (Part du Grand-Duché)	27.210.000	50.174.793
			Détail: a) Produit de la vente de timbres de licence. Droit de chancellerie (part du Grand-Duché) . fr. 210.000 b) Taxes perçues sur les produits agricoles et laitiers en vertu de l'arrêté grand-ducal du 11 janvier 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires et de l'arrêté grand-ducal du 6 février 1961 modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 11 janvier 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires, ainsi que des arrêtés grand-ducaux des 10 février, 11 février, 19 mai et 7 juin 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (part du Grand-Duché) . . » 27.000.000		
			Total fr. 27.210.000		
			Total des recettes sub B . .	36.982.000	76.537.041
			C. — RECETTES PROVENANT DE PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT		
18	—	122	Redevance à payer par la Caisse d'Épargne de l'État en rémunération de la garantie de l'État	25.000.000	29.668.608
19	—	123	Participation du Grand-Duché aux bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	3.000.000	—
20	—	122	Versement de la Société CEGEDEL	3.850.000	3.895.623
			Détail:		
			a) Redevance de gestion fr. 350.000		
			b) Dividendes » 3.500.000		
			Total fr. 3.850.000		
21	—	122	Ristourne sur courant	2.700.000	3.067.062
22	—	122	Participation de l'État aux dividendes de la Société Nationale des habitations à bon marché	p ^r mém.	—
23	—	132	Redevances à payer par Radio-Luxembourg	40.000.000	164.449.564
23bis	—	122	Recettes escomptées par l'Office Commercial du Ravitaillement	p ^r mém.	—
24	—	122	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques. — Recettes provenant de la vente de courant des centrales hydro-électriques	28.000.000	28.807.807

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Receves effectuees
			Détail : a) Centrale d'Esch-sur-Sûre fr. 15.000.000 b) Centrale de Rosport » 13.000.000 Total fr. 28.000.000		
25	—	122	Participation de l'Etat aux dividendes de la Société Electrique de l'Our	4.000.000	7.922.611
			Total des recettes sub C	106.550.000	237.811.275
			D. — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS D'AVANCES ET DU PAIEMENT D'INTERETS		
26	—	120 (121)	Intérêts de fonds en dépôt Détail : a) Crédits d'équipement fr. 5.000.000 b) Fonds de crise » 10.171.000 c) Prêts consentis au titre du Plan Marshall » 127.000 d) Autres dépôts » 5.149.000 Total fr. 20.447.000	20.447.000	48.412.766
27	—	120 161	Logements populaires. — Amortissements, remboursements et intérêts ... Détail : a) Remboursements et amortissements fr. 9.000 b) Intérêts » 500 Total fr. 9.500	10.000	12.003
28	—	120 161	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts Détail : a) Amortissements fr. 280.000 b) Intérêts » 30.000 Total fr. 310.000	310.000	314.908
29		{ 120 122 153 161	Versements et remboursements des C.F.L. Détail : 120 a) Annuité 1962 à verser par les C.F.L. du 161 chef des dépenses pour travaux complé- mentaires de 1 ^{er} établissement exécutés sur le réseau G.L. jusqu'au 10 mai 1940 à l'aide de fonds avancés par l'Etat fr. 6.380.000 Amortissement fr. 538.000 Intérêts » 5.842.000 Total fr. 6.380.000 (120) b) Participation des C.F.L. au prix de rachat 161 des concessions G.L. et P.H. : consolida- tion des annuités du 1.6.1945 au 31.12.1947 (arriérés), annuité 1962 » 485.000 Amortissement fr. 232.000 Intérêts » 253.000	43.623.000	60.286.008

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
			Total fr. 485.000		
(120 c)			Annuité à payer par les C.F.L. pour le		
153			paiement du matériel roulant cédé par		
			l'Etat le 15 mai 1953	fr. 10.293.000	
			Amortissement	fr. 7.653.000	
			Intérêts	» 2.640.000	
			Total .. fr. 10.293.000		
120 d)			Annuité due à l'Etat par les C.F.L. pour		
122			l'exercice 1962 en remboursement des		
			avances pour la couverture du déficit de		
			la période du 1.6.1945 au 31.12.1947	fr. 10.365.000	
			Amortissement	fr. 4.965.000	
			Intérêts	» 5.400.000	
			Total fr. 10.365.000		
120 e)			Intérêts statutaires de 1962 dus par les		
			C.F.L. sur le capital social versé par		
			l'Etat (fr. 408.000.000)	p ^r mém.	
161 f)			Amortissement 1962 du capital versé	p ^r mém.	
161 g)			Cession à l'Etat grand-ducal des annuités		
			d'intérêt et d'amortissement de la part		
			française du capital social des C.F.L.		
			(art. 2 du protocole franco-luxembour-		
			geois du 27.10.1956, relatif au règlement		
			de certaines questions liées à la Con-		
			vention franco-germano -luxembourgeoise		
			relative à la canalisation de la Moselle)	p ^r mém.	
120 h)			Intérêts dus par les C.F.L. sur les fonds		
			avancés par l'Etat en vertu de la Con-		
			vention de prêt conclue le 9.8.1957	» 15.720.000	
			1) Financement des tra-		
			vaux immobiliers de 1 ^{er}		
			établissement par 7		
			tranches annuelles (tran-		
			ches 1958, 1959, 1960,		
			1961 et 1962).....	fr. 7.960.000	
			2) Fourniture de 20		
			locomotives électriques . »	7.760.000	
			Total fr. 15.720.000		
161 i)			Remboursement par les C.F.L. des		
			avances de fonds effectuées par l'Etat		
			grand-ducal dans l'intérêt de la construc-		
			tion de ponts-passages supérieurs ou		
			inférieurs en vue de la suppression de		
			passages à niveau du chemin de fer. (Les		
			remboursements commencent à courir		
			à partir de l'année qui suit l'achèvement		
			des travaux)	» 380.000	
161 j)			Recettes et remboursements divers	p ^r mém.	
			Total	fr. 43.623.000	

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
29bis	—	170	Assurance-maladie des professions indépendantes. — Remboursement partiel du fonds de roulement avancé par l'Etat (4 ^e versement)	300.000	300.000
29ter	—	170	Caisse de compensation pour allocations familiales près l'établissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité : Fonds familial. — Remboursement partiel de la subvention extraordinaire accordée par l'Etat	p ^r mém.	—
			Total des recettes sub D ...	64.690.000	109.325.685
			E. — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'EXPLOITATION ET AUTRES		
30	—	(110 : 112 (119)	Parts contributives des communes dans les traitements et pensions du personnel enseignant primaire	60.647.000	60.165.740
			Détail :		
			112 a) Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant	fr. 3.433.000	
			110 b) Part incombant aux communes dans le paiement des traitements du personnel enseignant primaire	» 57.214.000	
			Total	fr. 60.647.000	
31	—	115	Parts contributives de différentes villes et des sociétés industrielles dans les frais de l'enseignement secondaire et professionnel	4.738.000	1.850.880
			Détail :		
			115 a) Contribution forfaitaire de différentes villes aux frais des établissements d'enseignement secondaire et professionnel fr.	56.000	
			115 b) Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage, etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg	» 135.000	
			115 c) Part de la ville d'Esch-sur-Alzette et des sociétés industrielles dans les frais de l'école professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette	» 4.547.000	
			Total	fr. 4.738.000	
32	—	115	Etablissements bancaires. — Remboursement des frais de surveillance ...	1.282.000	1.342.952
			Détail :		
			a) Banque Internationale. — Traitement du Commissaire du Gouvernement	fr. 256.000	
			b) Contrôle des Banques. — Indemnités du Commissaire et du personnel auxiliaire	» 1.026.000	
			Total	fr. 1.282.000	
33	—	115	Part contributive de l'I.B.L.C., Bruxelles, aux dépenses du bureau de Luxembourg	56.000	

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
34	—	110 (115)	Remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat dans l'intérêt de l'administration de la gestion de la caisse d'assurances des animaux de boucherie	85.000	86.192
35	—	115	Chemins de fer luxembourgeois. — Versement forfaitaire en vue de pourvoir aux frais de contrôle administratif, technique et financier des chemins de fer, conformément à l'article 7 du cahier des charges. — Remboursements divers	780.000	780.000
36	—	139 (149)	Remboursement à faire à l'Etat sur les indemnités de chômage et sur les frais de salaires et autres frais occasionnés par l'organisation de travaux productifs de chômage conformément à la loi du 6 août 1921, à l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1945 et aux arrêtés subséquents	250.000	263.000
37	—	139	Assurances sociales. — Remboursement des parts des communes	123.834.000	124.030.495
			Détail :		
			1 a) Remboursement de la part des communes dans les rentes	fr. 115.300.000	
			1 b) Remboursement de la part des communes dans les rentes (arriérés des exercices précédents)	» 1.000.000	
			2 a) Remboursement de la part des communes dans les pensions versées par la Caisse de Pension des Employés privés se rapportant à l'exercice 1962 (art. 38 et 108 de la loi-réforme du 29. 8. 1951 modifiée par la loi du 24.4.1954 régissant le C.A.S.)	» 4.600.000	
			2 b) Remboursement de la part des communes dans les pensions (arriérés des exercices précédents)	p ^r mém.	
			3) Remboursement de la part des communes (1/3) dans la charge d'intérêt du certificat de 220 millions à 4% délivré à l'Etablissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité, conformément à l'article VIII de la loi du 24 avril 1954 (1/3 du montant émarginé à l'article 312 du budget des dépenses)	» 2.934.000	
			Total	fr. 123.834.000	
38	—	111 114	Force Armée. Remboursements. Recettes diverses	1.100.000	1.544.008
			Détail :		
			114 a) Remboursement de taxes téléphoniques ..	fr. 100.000	
			111 b) Redevances des officiers et sous-officiers pour nourriture	» 1.000.000	
			Total	fr. 1.100.000	
39	—	114	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	1.500.000	1.863.172

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Revenues effectuées
39bis	—	110 (114)	Remboursement, par les Caisses régionales de maladie et par l'Association d'assurance contre les accidents (section industrielle), de la contre-valeur des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas de maladie ou d'accident.....	4.000.000	5.336.036
			Total des recettes sub E	198.272.000	197.262.475
			Total des recettes de la section 1 ^{re}	3.024.654.000	3.466.049.400
			Section 2. — Douanes		
40	—	132	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union Economique . Détail : 1) Recettes brutes communes de l'U.E.B.L. . fr. 21.643.000.000 — Déduction en vertu des art. 12 et 13 de la Convention » 979.200.000 = Recettes nettes (à partager au prorata des populations) fr. 20.663.800.000 2) Part du Grand-Duché dans les recettes nettes » 683.048.000 + Remboursement des dépenses de l'Ad- ministration luxembourgeoise (art. 12 de la Convention) » 70.938.000 + Part du Grand-Duché dans le prélève- ment pour la production des céréales panifiables (art. 13 de la Convention) . p ^r mém. = Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'U.E.B.L. fr. 753.986.000	753.986.000	782.402.588
41	—	114	Recettes diverses	750.000	688.313
			Total des recettes de la section 2	754.736.000	783.050.901
			Section 3. — Enregistrement et Domaines		
			A. — IMPOTS, DROITS ET TAXES		
42	—	132	Droits d'enregistrement	70.000.000	95.105.234
43	—	132	Droits d'hypothèques	13.000.000	14.926.645
44	—	132	Id. — Salaires	1.600.000	2.060.384
45	—	140	Droits de succession	25.000.000	40.032.105
46	—	{ 132 {(114)	Droits de timbre	17.700.000	19.044.070
47	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires	710.000.000	836.580.520

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
48	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires : Produit de la majoration de l'impôt sur les combustibles	45.000.000	34.313.960
49	—	132	Taxes sur les transports	54.000.000	55.542.362
50	—	132	Taxe sur les assurances	20.000.000	25.104.262
51	—	132	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	35.000.000	66.913.639
52	—	132	Impôt sur les billets de banque	p ^r mém.	—
53	—	132	Taxe et annuité des brevets d'invention et des marques de fabrique	1.300.000	1.784.735
54	—	132	Rentes de concessions minières	5.122.000	7.725.450
55	—	132	Registre aux firmes. — Taxes	200 000	215.720
56	—	134	Casier judiciaire. — Taxes perçues	225.000	123.785
57	—	133	Taxes de levées de séquestre	50.000	48.006
58	—	132	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches. — Art. 31 de de la loi du 21.3.1947 concernant le régime de la pêche	120.000	120.434
Total des recettes sub A ...				998.317.000	1.199.641.311
B. RECETTES DOMANIALES					
59		114	Etablissement piscicole de Lintgen. — Vente d'alevins et de truitelles. — Frais de repeuplement	400.000	344.009
60		114	Domaine forestier de l'Etat	6.075.000	9.616.114
			Détail :		
			a) Produit des ventes de bois et relassement du droit de chasse	fr. 6.075.000	
			b) Fermage de la pêche et des passages d'eau	p ^r mém.	
			Total	fr. 6.075.000	
61		114	Produit des pépinières de l'Etat	1.350.000	1.080.448
			Détail :		
			a) Pépinières forestières	fr. 700.000	
			b) Station viticole de l'Etat : vente de porte-greffes, analyses, levures sélectionnées, vente de vin et d'autres produits	» 650.000	
			Total	fr. 1.350.000	
62		150	Ventes immobilières	150.000	448.474
63		(114 (153	Ventes mobilières	2.230.000	2.116.426
			Détail :		
			(114 a) Ventes mobilières	fr. 2.000.000	
			(153		

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Rece es effectuées
			114 b) Produit des routes fr. 100.000		
			114 c) Dragage dans la Moselle (taxes à payer par les exploitants) » 130.000		
			Total fr. 2.230.000		
64	—	133	Ventes mobilières : produit des ventes d'objets saisis et confisqués (pièces à conviction, etc.)	100.000	80.521
65	—	114	Locations et loyers d'immeubles (y compris les recettes de meetings aériens de l'Aéroport du Findel)	13.500.000	16.339.687
			Total des recettes sub B	23.805.000	30.025.679
			C. — RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES		
66	—	(132)	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	200.000	305.910
67	—	133	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires, y compris les amendes pour infractions à la législation des changes ainsi que les amendes d'ordre de l'Office National du Travail	7.000.000	9.569.468
68	—	114	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	1.100.000	1.507.102
69	—	114	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	600.000	803.776
70	—	114	Vente d'ouvrages publiés par le Gouvernement. — Frais de publication au <i>Mémorial</i>	2.861.000	4.089.079
			Détail :		
			a) Manuels de classe et autres livres édités par le Ministère de l'Education Nationale fr. 350.000		
			b) Produit de la vente des publications nationales éditées par le Ministère des Arts et Sciences .. » 500.000		
			c) Produit de la vente des publications du Service d'Etudes et de Documentation économiques . » 7.000		
			d) Produit de la vente des publications de l'Office de la Statistique Générale » 100.000		
			e) Produit des abonnements au Bulletin Inter- national des Douanes (diffusé par le Service d'Etudes) » 3.500		
			f) Frais de publication au <i>Mémorial</i> et au Recueil Spécial du <i>Mémorial</i> » 1.900.000		
			g) Divers p ^r mém.		
			Total fr. 2.860.500		
71	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues à la Maison de Santé d'Ettelbruck	19.000.000	20.508.143
72	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues dans les établissements d'assistance de l'Etat	9.940.000	12.264.076

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
			Détail : Hospice du Rham fr. 8.220.000 Etablissement de Betzdorf » 1.500.000 Etablissement pour aveugles de Berbourg » 150.000 Etablissement pour sourds-muets » 50.000 Dépôt de mendicité » 20.000 Total fr. 9.940.000		
73	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues dans les maisons de retraite	7.550.000	9.203.025
			Détail : Maison de retraite de Kopstal fr. 350.000 Maison de retraite de Dudelange » 1.300.000 Maison de retraite de Mertzig » 1.000.000 Maison de retraite de Rumelange » 1.450.000 Maison de retraite de Wiltz » 1.050.000 Maison de retraite de Vianden » 1.050.000 Maison de retraite de Differdange » 1.350.000 Total fr. 7.550.000		
74	—	114	Produit du travail des malades de la Maison de Santé d'Ettelbruck	860.000	947.380
75	—	114	Produit de l'Etablissement thermal de Mondorf-Etat	2.500.000	3.701.824
76	—	114	Produit du Sanatorium et de l'Institut médical de l'Etat à Mondorf	700.000	819.510
77	—	114 (134)	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'entretien des pensionnaires. — Minerval des élèves	6.200.000	8.024.955
			Détail : Frais d'entretien des pensionnaires fr. 4.900.000 Frais d'opération et de pansement » 370.000 Frais de laboratoire » 75.000 Frais pharmaceutiques » 630.000 Communications téléphoniques » 30.000 Divers » 195.000 Minerval des élèves » p ^r mém. Total fr. 6.200.000		
78	—	114	Remboursement des frais d'entretien de personnes placées aux sana- toriums de Vianden et de Dudelange ou dans d'autres établissements de cure	7.000.000	6.445.070
			Détail : Sanatorium de Vianden fr. 4.000.000 Sanatorium de Dudelange » 750.000 Préventorium de Bettendorf » 100.000 Autres établissements hospitaliers du pays » 150.000 Etablissements de cure à l'étranger » 2.000.000 Total fr. 7.000.000		

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
78bis	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues à la clinique gériatologique d'Echternach	1.000.000	1.403.644
79	—	114	Recettes de l'Administration des Services Agricoles	576.000	942.469
			Détail :		
			a) Contrôle des pépinières, des fruits et du miel . fr. 60.000		
			b) Taxes du contrôle des semences » 150.000		
			c) Taxes pour la confection de projets de constructions rurales » 25.000		
			d) Recettes diverses : imprimés, etc. » 1.000		
			e) Amélioration des races bovine, porcine et caprine : taxes d'admission aux concours » 35.000		
			f) Recettes du service phytopathologique » 5.000		
			g) Recettes de la mise à disposition d'engins mécaniques et remboursement de salaires avancés . » 300.000		
			h) Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour l'exécution des travaux ordinaires de curage et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (loi du 16 mai 1929)..... p ^r mém.		
			Total fr. 576.000		
80	—	114	Recettes diverses	2.880.000	5.498.003
			Détail:		
			a) Recettes d'analyses du poste d'essai de matériaux fr. 200.000		
			b) Office du blé. — Taxes sur les certificats d'origine, imprimés, étiquettes, plombs, etc. » 130.000		
			c) Laboratoire pratique de bactériologie » 1.250.000		
			d) Station de chimie agricole à Ettelbruck. — Produit des analyses » 120.000		
			e) Recettes du Musée de l'Etat » 80.000		
			f) Consignations à porter définitivement en recette au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)..... » 100.000		
			g) Divers » 1.000.000		
			Total fr. 2.880.000		
81	—	114	Contrôle des spécialités pharmaceutiques. — Taxes d'immatriculation (loi du 23.5.1958).....	100.000	298.313
82	—	114	Armée. — Vente de produits accessoires	400.000	964.538
			Total des recettes sub C ...	70.467.000	87.296.285
			D. — REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION. REMBOURSEMENT D'AVANCES		
83	—	114	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	200.000	197.072

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
84	—	110 115 119	Frais d'administration des bois. Remboursements Détail : Communes : Etabl. publics : a) Remboursement des traite- ments des chefs de cantonne- ment (gardes généraux et in- specteurs)..... fr. 1.246.000 fr. 36.000 b) Remboursement des traite- ments des préposés forestiers et des indemnités des gardes forestiers chargés de la sur- veillance d'un triage (15% à charge de l'Etat) » 6.779.000 » 234.000 Sous-totaux ... fr. 8.025.000 fr. 270.000 Total fr. 8.295.000	8.295.000	9.928.4
85	—	170	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois	pr mém.	2.0
86	—	114	Assistance judiciaire et procédure en débet. — Recouvrements	200.000	48.7
87	—	170	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures	1.000.000	999.6
88	—	{ 110 114 (119)	Remboursement à l'Etat à raison de 60% des traitements, gratifications pour croix de service, dépenses résultant de la gratuité du logement, indemnités pour enfants et masse d'habillement, prime de consigne, frais de détachement, de déplacement, d'équipement, d'armement et d'entretien de la police, imprimés et divers	21.690.000	21.603.8
			Détail : 114 a) Fournitures d'imprimés fr. 42.000 110 b) Traitements » 16.700.000 110 c) Dépenses résultant de la gratuité du logement » 3.180.000 110 d) Indemnité de première mise, masse d'ha- billeme nt et primes de consigne » 1.080.000 114 e) Frais de déplacement, frais de route, de séjour et de détachement » 66.000 114 f) Equipement et armement » 36.000 110 g) Part des communes dans les cotisations versées à la Caisse de Maladie » 570.000 110 h) Gratifications pour croix de service ... » 16.000 Total fr. 21.690.000		
89	—	141	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	500.000	488.6
			Total des recettes sub D ...	31.885.000	33.268.5
			Total des recettes de la section 3	1.124.474.000	1.350.231.8
			Section 4. — Postes, Télégraphes et Téléphones		
90	—	114	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	112.400.000	118.746.9

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
91	—	114	Télégraphes. — Taxes des correspondances et autres recettes	10.300.000	13.252.902
92	—	114	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	150.200.000	166.694.992
93	—	114	Taxes sur les appareils radio-électriques	9.550.000	9.743.033
94	—	114	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à sur-taxes, ainsi que sur les télégrammes de luxe en faveur d'oeuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national	1.960.000	2.240.585
			Total des recettes de la section 4.	284.410.000	310.678.442
			Section 5. — Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation		
95	—	114 (153)	Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation. — Produit du travail des détenus et des pupilles et recettes diverses provenant de la vente des produits	2.060.000	2.065.407
			Détail :		
			a) Etablissements pénitentiaires à Luxembourg-Grund	fr. 450.000	
			b) Colonie pénitentiaire agricole à Givenich	» 1.200.000	
			c) Maison d'éducation et d'apprentissage pour garçons à Dreibern	» 400.000	
			d) Maison d'éducation et d'apprentissage pour filles à Niederfeulen	» 10.000	
			Total	fr. 2.060.000	
			Total des recettes de la section 5	2.060.000	2.065.407
			Total des recettes du Chapitre 1 ^{er}	5.190.334.000	5.912.115.975
			Chapitre II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES		
			Section 6		
			A. — Recettes provenant d'impôts extraordinaires		
96	—	130	Impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre	p ^r mém.	5.913
97	—	140	Impôt extraordinaire sur le capital	p ^r mém.	251.994
			Total des recettes sub A ...	p ^r mém.	257.907
			B. — Recettes provenant de l'émission d'emprunts, de Bons du Trésor et de Certificats de la Dette publique		
			a) Emprunts		
98	—	172 173	Produit d'emprunts nouveaux	400.000.000	500.000.000

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
98bis	—	{ 172 173	Produit de l'emprunt de 300.000.000 francs autorisé par l'article 5 de la loi autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires (2me tranche)	75.000.000	—
			b) Bons du Trésor		
99	—	172	Emission de Bons du Trésor	5.000.000	8.115.00
			Détail :		
			a) Paiement de dommages de guerre fr. 5.000.000		
			b) Paiement de placements forcés en Allemagne et divers p ^r mém.		
			Total fr. 5.000.000		
99bis	—	{ (144) 163 173	Fonds Monétaire International. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Bons du Trésor (Loi du 26.7.1960)	50.000.000	49.500.00
			c) Certificats de la Dette publique		
99ter	—	172	Emission de Certificats de la Dette publique en relation avec le paiement de la contribution exceptionnelle en capital due par l'Etat pour 1962 à l'Office des Assurances sociales sur la base des articles 239 et ss. du Code des Assurances sociales	172.000.000	172.000.00
			Total des recettes sub B ..	702.000.000	729.615.00
			C. — Recettes provenant de la liquidation de biens sous séquestre		
100	—	143	Liquidation de biens sous séquestre	5.000.000	—
			Total des recettes sub C. . .	5.000.000	—
			D. — Autres recettes extraordinaires		
			a)		
101	—	144	Emission de signes monétaires	p ^r mém.	—
102	—	170	Remboursement des prêts à court terme consentis à charge des crédits prévus aux articles 255bis des budgets des dépenses de 1945 et de 1946 . . .	300.000	136.60
103	—	170	Remboursement des prêts accordés au titre du Plan Marshall	954.000	953.48
104	—	144	Réalisation de monnaie étrangère et recettes quelconques relatives à l'échange monétaire	p ^r mém.	5.608.73
105	—	141	Produit de la réalisation des titres annulés conformément à l'article 22 de l'arrêté gr.-d. du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres (9me tranche)	500.000	500.00
106	—	141	Recouvrements à faire sur la base de la loi du 29 décembre 1955 concernant certaines mesures prises par l'occupant touchant les intérêts privés	300.000	2.861.79

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Prévisions pour 1962	Recettes effectuées
107	—	143	b) Remboursement des pays de l'O.T.A.N. pour travaux à intérêt commun ...	4.500.000	2.308.471
108	—	144	c) Part revenant au Grand-Duché dans la 10 ^e annuité prévue à la Convention belge-allemande du 23 décembre 1952 sur les dettes extérieures alle- mandes	1.100.000	1.145.673
109	—	144	Recettes revenant au Grand-Duché au titre du Traité du 11 juillet 1959 portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois (1 ^{re} tranche). (Loi du 19 juin 1961)	250.000.000	200.000.000
			Total des recettes sub D	257.654.000	213.514.751
			Total des recettes de la section 6	964.654.000	943.387.658
			Total des recettes du Chapitre II	964.654.000	943.387.658
			Résumé :		
			Total du Chapitre I ^{er}	5.190.334.000	5.912.115.975
			Total du Chapitre II	964.654.000	943.387.658
			Total général du Budget des Recettes	6.154.988.000	6.855.503.633

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
BUDGET DES DEPENSES								
Chapitre III. — DEPENSES ORDINAIRES								
Section 1 ^{re} . — Liste civile								
1	00.0	00	Liste civile	7.800.000	7.800.000	7.800.000	7.800.000	—
2	00.0	00	Frais de représentation	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
3	00.0	00	Indemnité pour frais de représentation du Grand-Duc héritier, Lieutenant-Represen- tant de la Grande-Duchesse	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
				10.800.000	10.800.000	10 800 000	10800 000	—
Section 2. Gouvernement								
4	01.0	10	Traitements*) et indemnités de représentation des Membres du Gouvernement et traite- ments des Conseillers de Gouvernement	9.300.000	9.300.000	8.863.062	8.863.062	—
5	01.0	10	Traitements et indemnités des secrétaires et attachés d'administration	3.550.000	3.550.000	3.375.988	3.375.988	—
6	01.0	10	Traitements et indemnités des fonctionnaires du Gouvernement	23.673.000	23.673.000	23.842.169	23.842.169	—
7	01.0	10	Indemnités des employés de l'Etat occupés dans les bureaux du Gouvernement	11.525.000	11.525.000	12.297.348	12.297 348	—
8	01.0	10 14	Indemnités diverses et indemnités pour presta- tions hors service	650.000	650.000	649.283	649.283	—
9	01.0	10 14	Salaires des ouvriers (entretien et chauffage) ...	1.230.000	1.230.000	1.186.457	1.186.457	—
10	01.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	1.550.000	1.550.000	1.556.919	1.556.919	—
11	01.0	14	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays ; frais de déménagement (Gouvernement). (Crédit non limitatif)	350.000	350.000	340.633	340.633	—

* **Observations générales se rapportant à tous les articles émergeant des rémunérations et des pensions :**

1° Les traitements, etc., inscrits sont calculés sur la base du nombre-indexe de 130.

2° Tous les crédits prévus pour rémunérations (traitements, indemnités, salaires, etc.) et pour pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. Ceci permettra, e.a., d'y imputer a) les majorations éventuelles nécessitées par une majoration du nombre-indexe et b) d'autres augmentations éventuelles de ces dépenses.

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	liquidations non payées
12	Divers codes	14	Frais de route et de séjour à l'étranger (Gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.800.000	6.800.000	7.799.703	7.799.703	—
12bis	01.0	14	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour voyages des service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	—	—	—
13	01.0	14	Frais de location et d'entretien de machines de bureau ; acquisition de matériel de bureau ; frais d'impression ; journaux, livres et périodiques ; laboratoires photographiques ; divers	5.900.000	5.900.000	5.898.841	5.898.841	—
14	01.0	53	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau. — Frais d'agrandissement du nouveau central téléphonique de l'administration centrale. — Frais d'acquisition de cabines d'interprètes	570.000	570.000	391.131	391.131	—
15	01.0	14	Frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage	215.000	265.000	264.598	264.598	—
16	01.0	14	Frais de publication du <i>Mémorial</i>	1.400.000	1.180.000	1.179.999	1.179.999	—
17	01.0	14	Frais de publication de la <i>Pasinomie</i> luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000	70.000	15.525	15.525	—
18	01.0	14	Frais de publication d'une nouvelle édition des Codes luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.00	150.000	—	—	—
19	01.0	14	Service Information et Presse. Impression du Bulletin. — Diffusion de matériel de documentation et de propagande, journaux et périodiques, frais de bureau	825.000	845.000	844.948	844.948	—
20	11.6	Divers codes	Frais de fonctionnement, frais d'installation et autres du service créé par la loi du 30 juillet 1960. (Crédit non limitatif)	1.200.000	1.200.000	1.755.000	1.755.000	—
21	01.0	{ 10 (14)	Conseil de discipline des fonctionnaires. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	40.000	39.220	38.600	38.600	—
22	01.0	14	Fêtes et cérémonies. — Réceptions officielles. — Dépenses diverses et imprévues	1.000.000	1.150.000	1.148.252	1.148.252	—
23	01.0	{ 14 (30)	Dépenses diverses et imprévues. Divers subsides. — Menues dépenses jugées opportunes par le Gouvernement	200.000	200.000	195.384	195.384	—
24	01.0	14	Dépenses pour distinctions honorifiques	420.000	420.000	415.061	415.061	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	dotations non payées
25	01.0	30	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	40.000	40.000	40.000	40.000	—
25bis	01.0 13.7	14 19 51	Commémoration du Millénaire de la Ville de Luxembourg en 1963. — Construction du Monument du Millénaire. — Dépenses et subsides (1 ^{er} crédit)	200.000	200.780	200.780	200.780	—
				70.908.000	70.908.000	72.299.681	72.299.681	—
			Section 3. — Chambre des Députés					
26	00.1	00	Chambre des députés. (Sans distinction d'exercice).....	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	—
27	00.1	00	Chambre des députés. — Remboursement aux C.F.L. du prix des billets de libre parcours délivrés aux membres de la Chambre des députés. (Crédit non limitatif)	350.000	350.000	350.000	350.000	—
				15.350.000	15.350.000	15.350.000	15.350.000	—
			Section 4. — Conseil d'Etat					
28	00.1	10	Traitements du personnel	338.000	338.000	341.717	341.717	—
29	00.1	10	Indemnités des employés	250.000	250.000	264.785	264.785	—
30	00.1	10 (14)	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.476.000	2.476.000	2.465.713	2.465.713	—
31	00.1	14	Frais de route et de séjour	25.000	25.000	18.750	18.750	—
32	00.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, nettoyage et dépenses diverses.....	350.000	350.000	317.257	317.257	—
32bis	00.1	53	Acquisition de machines de bureau	30.000	30.000	25.950	25.950	—
				3.469.000	3.469.000	3.434.172	3.434.172	—
			Section 5. — Secrétariat de la Grande-Duchesse					
33	00.0	10	Traitement du secrétaire	p ^r mém.	—	—	—	—
34	00.0	14	Frais de bureau, de déplacement et autres.....	30.000	30.000	26.000	26.000	—
				30.000	30.000	26.000	26.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Légations non payées
			Section 6. — Affaires Etrangères.- Relations extérieures					
			A) Ambassades, Légations et Consuls, Organisations internationales					
35	{ 01.0 10.1 22.2	10	Traitements et indemnités des agents diplomatiques	7.300.000	7.300.000	7.259.477	7.259.477	—
36	10.1	10 14	Ambassades, Légations et Consuls. — Indemnités de poste des agents diplomatiques, indemnités des agents consulaires, indemnités et salaires du personnel des Ambassades, Légations et Consuls, dépenses diverses de personnel et indemnités pour prestations extraordinaires dans l'intérêt des Ambassades, Légations et Consuls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.225.000	12.225.000	11.708.293	11.708.293	—
37	10.1	14 53	Ambassades, Légations et Consuls. — Frais divers de fonctionnement. — Frais d'entretien des immeubles et du mobilier. — Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau et de mobilier. — Frais de courrier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.700.000	10.700.000	10.938.542	10.938.542	—
38	10.1	{ 14 (50) (51) 52	Acquisition ainsi que mise en état et aménagement des immeubles pour le compte des Ambassades et Légations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.200.000	13.200.000	12.381.689	12.381.689	—
39	01.0 01.1 10.2 11.0 12.0 13.0 14.0 21.0	16	Parts contributives du Grand-Duché aux Organisations et Institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.640.000	1.640.000	1.393.166	1.393.166	—
40	10.3	{ 16 (43) (71)	Participation au financement de mesures de coopération et d'actions de solidarité ou de secours internationales. (Crédit non limitatif)	1.550.000	1.550.000	1.510.069	1.510.069	—
41	01.1	{ 14 16	Contribution aux frais du Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux et autres frais y relatifs, aux frais de greffe du Conseil consultatif interparlementaire de Benelux et frais des délégués luxembourgeois audit Conseil. (Crédit non limitatif et sans distinct. d'exercice)	400.000	400.000	639.600	639.600	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
42	12.0	10 14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.595.000	1.595.000	1.520.464	1.520.464	—
43	10.2	14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) et à l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (O.C.D.E.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.E.C.E. et à l'O.C.D.E. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	810.000	810.000	895.811	895.811	—
44	10.2	14 16	Part contributive du Grand-Duché au Conseil de l'Europe et autres frais résultant de la représentation du Luxembourg à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	360.000	360.000	327.089	327.089	—
45	10.2	14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.N.U. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.500.000	3.140.051	3.140.051	—
46	10.2 23.0	10 14 16 43	Contribution du Grand-Duché à la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (C.E.E.A.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché aux Communautés Européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.735.000	36.735.000	36.244.464	36.244.464	—
			Détail :					
			10.2 1) Contributions à la C.E.E. (Marché Commun) :					
			a) Contribution au budget de fonctionnement fr. 2.900.000					
			b) Contribution au Fonds de développement pour les T.O.M. suivant l'annexe A prévue à l'art. 1 ^{er} de la Convention d'application relative à l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer	» 24.100.000				
			c) Contribution au Fonds Social Européen	» 2.900.000				
			<u>fr. 29.900.000</u>					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	déductions non payées
			23.0 2) Contributions à la C.E.E.A. (Euratom) : a) Contributions au budget de fonctionnement fr. 1.000.000 b) Contribution au budget de recherches et d'enseignement » 4.485.000 <hr/> fr. 5.485.000					
			10.2 3) Frais de fonctionnement de la Représentation permanente luxembourgeoise auprès des Communautés Européennes à Bruxelles: a) Indemnités de poste et de logement fr. 470.000 b) Indemnités des dactylos » 300.000 c) Salaires » 170.000 d) Frais de bureau » 210.000 e) Frais de voyage et frais d'autos » 150.000 f) Frais de représentation extraordinaires » 50.000 <hr/> fr. 1.350.000 Total .. fr. 36.735.000					
46bis	10.0	10	Délégation permanente du Luxembourg auprès du Ministère belge du Commerce Extérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.....)	24.000	24.000	24.000	24.000	—
47	10.0 (16.0)	30	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	320.000	320.000	249.568	249.568	—
48	10.2	14	Frais se rapportant à la participation du Luxembourg à des conférences internationales. — Dépenses imprévues	10.000	10.000	8.764	8.764	—
			B) Commission et Office des Licences					
49	22.2	10	Commission et Office des Licences. — Indemnités du personnel de bureau	2.176.000	2.176.000	1.836.660	1.836.660	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
50	22.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	28.000	28.820	28.820	28.820	—
51	22.2	14	Matériel de bureau et imprimés. — Affran- chissement par forfait. (Sans distinction d'exercice)	90.000	90.000	73.872	73.872	—
52	22.2	14	Taxes d'éclairage, taxes téléphoniques ; dé- penses diverses et imprévues	38.000	37.180	33.024	33.024	—
53	34.0	-114 (-132)	Restitution de la taxe perçue à l'importation de l'orge de brasserie et du malt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	1.660.600	1.660.600	—
Section 7. — Justice				99.701.000	99.701.000	91.874.023	91.874.023	—
54	11.1 11.4	10	Justice. — Traitements des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire	34.143.000	34.143.000	33.725.551	33.725.551	—
55	(01.0) 11.1 (24.0)	10	Attachés au Ministère de la Justice	162.000	162.000	146.041	146.041	—
56	01.0 11.1	10	Indemnités des employés	2.434.000	2.434.000	2.513.296	2.513.296	—
57	11.1	14	Salaires de deux ouvriers-concierges et du per- sonnel chargé du nettoyage et du chauffage	594.000	594.000	558.693	558.693	—
58	11 1	14	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux fonctionnaires et employés	91.000	91.000	90.308	90.308	—
59	11.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménage- ment	55.000	55.000	45.668	45.668	—
60	11.1	10 14	Indemnités diverses	648.000	648.000	584.802	584.802	—
61	11.1 11.4	14	Frais de bureau, de bibliothèque et d'entretien des services judiciaires	2.050.000	2.050.000	1.935.789	1.935.789	—
62	11.1	53	Acquisition de machines de bureau	130.000	130.000	112.263	112.263	—
62bis	11.4 11.1	53	Acquisition d'une voiture automobile	150.000	150.000	118.000	118.000	—
63	11.1	14	Frais d'entretien des voitures automobiles de l'administration de la Justice	60.000	60.000	59.775	59.775	—
64	11.1 (12.0)	14	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités des mem- bres de diverses juridictions spéciales, frais devant le Conseil de discipline et le Comité du contentieux, entretien et transport de personnes arrêtées, expulsions, copies aux avocats commis d'office en matière pénale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.250.000	2.250.000	3.084.283	3.084.083	200

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
65	11.1 (12.0)	(10) 14	Huissiers et huissiers-audienciers, indemnités ..	250.000	250.000	105.253	105.253	—
66	11.1	14	Etablissements dangereux, insalubres, et incommodés. — Instruction des demandes en autorisation, surveillance	10.000	10.000	9.250	9.250	—
67	22.2	10	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	35.000	35.000	35.000	35.000	—
68	11.0	14	Frais de publication d'ouvrages de droit, d'une table générale de la Pasicrisie et préparation d'un avant-projet de Codes de droit judiciaire privé et d'instruction criminelle (prix, indemnités, subsides, commissions et dépenses diverses). (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	153.994	153.994	—
69	11.0	15	Publication de la Pasicrisie luxembourgeoise, chroniques à publier. — Subsides	50.000	50.000	50.000	50.000	—
70	12.0	10	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour Militaire	pr mém.	—	—	—	—
71	11.1	14	Frais d'exécution d'arrêts criminels	pr mém.	—	—	—	—
72	11.0	16	Part contributive du Grand-Duché à différentes Commissions Internationales	65.000	65.000	61.694	61.694	—
73	11.1	30	Subsides aux barreaux	80.000	80.000	80.000	80.000	—
74	11.1 (18.1)	14 30	Dépenses diverses et imprévues. — Subsides divers tels que, le cas échéant, subsides dans l'intérêt de la section sportive du Jeune Barreau, du comité luxembourgeois de l'association internationale de sciences juridiques, de publications des organisations professionnelles de juristes et de la formation professionnelle de membres de la magistrature et du barreau	35.000	35.000	20.000	20.000	—
				43.492.000	43.492.000	43.489.660	43.489.460	200
Section 8. — Cultes								
a) Culte catholique								
75	13.5 13.8	10	Clergé et Séminaire. — Traitements	40.592.000	40.592.000	40.038.690	40.038.690	—
76	13.8	14	Frais de bureau et de représentation de l'évêque	42.000	42.000	42.000	42.000	—
77	13.8	14	Indemnités revenant aux personnes chargées de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. (Sans distinction d'exercice) ...	1.700.000	1.700.000	1.699.098	1.699.098	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
78	13.8	30	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire	50.000	50.000	50.000	50.000	—
79	13.8	30	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	35.000	35.000	35.000	35.000	—
80	13.8	{ 10 14 (15)	Subsides et indemnités diverses.....	335.000	335.000	334.675	334.675	—
			b) Culte protestant					
81	13.8	10	Traitement du pasteur protestant	214.000	214.000	157.600	157.600	—
82	13.8	14	Frais de route et de séjour du pasteur protestant	25.000	25.000	18.609	18.609	—
83	13.8	{ (15) (30)	Subsides	290.000	290.000	290.000	290.000	—
			c) Culte israélite					
84	13.8	10	Traitement du rabbin	170.000	170.000	169.062	169.062	—
85	13.8	14	Frais de route et de séjour du rabbin	25.000	26.029	26.029	26.029	—
86	13.8	(15) 30	Subsides	500.000	500.000	500.000	500.000	—
			d) Divers					
87	13.8	14	Indemnités pour le remplacement du pasteur protestant et du rabbin	20.000	18.971	6.020	6.020	—
				43.998.000	43.998.000	43.366.783	43.366.783	—
			Section 9. — Force Armée					
			A. — Armée					
88	12.1	10	Traitements et indemnités des officiers, des médecins, des aumôniers et des instituteurs ..	17.785.000	17.785.000	17.350.475	17.350.475	—
89	12.1	10	Soldes, indemnités et gratifications des sous-officiers	28.770.000	28.770.000	30.158.451	30.158.451	—
90	12.1	10	Traitements, soldes, indemnités et gratifications des membres de la Musique militaire	6.501.000	6.501.000	6.697.142	6.697.142	—
91	12.1	11	Solde des hommes de troupe et des volontaires. — Sergents stagiaires et titulaires. — Indemnités du cadre de réserve. — Mesures de sécurité sociale et indemnités pour charge d'enfants pour le cadre de réserve	23.000.000	23.000.000	16.080.893	16.080.893	—
92	12.1	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage des bureaux, aides-cuisinières	2.808.000	2.808.000	2.407.661	2.407.661	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
93	12.1	10 14	Indemnités pour main-d'œuvre auxiliaire, artisans, instructeurs temporaires, employés de bureau, chargés de cours	18.000.000	18.000.000	12.023.492	12.025.492	—
94	12.1	10 14	Conseils de revision, Conseil mixte et Conseil de guerre: indemnités des membres et autres frais se rapportant au fonctionnement de ces conseils. — Indemnités des chargés de cours du service d'éducation. — Indemnités diverses et imprévues. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	1.400.000	1.485.000	1.479.470	1.479.470	—
95	12.1	11	Frais de ménage	22.500.000	21.365.000	18.176.347	18.176.347	—
96	12.1	14 (53)	Casernement. — Renouvellement et réparation d'articles de literie. — Acquisition de matériel de réparation pour lits. — Frais de réparation du mobilier. — Acquisition de rayonnages et d'étagères. — Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien. — Acquisition et réparation d'articles de ménage et de quincaillerie. — Acquisition et réparation d'appareils et d'accessoires. — Acquisition et renouvellement d'articles et d'outils pour ateliers. — Acquisition d'articles d'ameublement	2.600.000	2.600.000	2.531.884	2.531.884	—
97	12.1	11	Location d'immeubles pour le casernement des sous-officiers. — Indemnités de logement pour les sous-officiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.485.000	4.485.000	4.456.613	4.456.613	—
98	12.1	11 14	Equipement et habillement. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement personnels. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement personnels d'unités. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement pour spécialistes. — Acquisition d'insignes de grade, d'armes et d'unités. — Acquisition d'articles pour les ateliers de tailleur et les cordonneries. — Acquisition d'effets d'habillement pour le cadre de la réserve et de l'active (contre remboursement). — Acquisition d'équipement et d'habillement pour les 10 officiers commissionnés.....	9.000.000	9.000.000	8.431.801	8.431.801	—
99	12.1	11 (14)	Frais de lavage, de nettoyage et de réparation des effets d'équipement et d'habillement	2.500.000	2.900.000	2.805.898	2.805.898	—
100	12.1	14 53	Transmissions. — Acquisition, renouvellement et réparation de matériel de communication par fil et radio, de matériel cinématographique et de films d'instruction, de matériel d'alimen-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			tation, de matériel cryptographique, d'outils, de lots d'outillage, d'instruments de mesure, de matériel de maintenance consommable et de matériel force motrice. — Contrats d'entretien et frais de réparation des installations téléphoniques et télégraphiques, d'appareils acoustiques et de mesure. — Taxes et abonnements téléphoniques et télégraphiques. — Location de circuits téléphoniques	3.230.000	3.230.000	2.826.284	2.826.284	—
101	12.1	14	Armement et matériel roulant. — Acquisition d'armes, de pièces de rechange, de matériel d'entretien, d'articles de tir, d'instruments optiques, de munitions. — Entretien du matériel roulant (antigel, pneus, accumulateurs, pièces de rechange, outils, machines et matières premières). — Réparations spéciales. (Sans distinction d'exercice)	8.400.000	8.400.000	4.834.756	4.834.756	—
102	12.1	14 (53)	Frais de bureau. — Entretien et réparation des machines de bureau. — Renouvellement d'articles de bureau consommables, de papier et d'enveloppes. — Acquisition et renouvellement d'articles de bureau non consommables. — Acquisition et renouvellement d'articles pour la Section Reproduction. — Frais de publication. — Frais d'affranchissement et de port. — Cartes perforées et autre matériel pour les machines mécanographiques	1.410.000	1.410.000	1.363.428	1.363.428	—
103	12.1	53	Acquisition et renouvellement de machines de bureau. — Entretien de l'installation mécanographique	102.000	102.000	51.020	51.020	—
104	12.1	14	Frais d'assurances et dédommagements de tierces personnes pour la part des sinistres non couverte par l'assurance. (Crédit non limitatif)	1.250.000	1.250.000	1.157.527	1.157.527	—
105	12.1	14	Acquisition de carburants. — Acquisition de récipients et d'accessoires. — Acquisition de matériel de transvasement. — Frais de réparation et d'entretien du matériel de transvasement et de récipients	4.300.000	3.700.000	2.984.518	2.984.518	—
106	12.1	53	Acquisition de voitures automobiles	480.000	480.000	428.120	428.120	—
107	12.1	14	Service du Génie. Entretien des ateliers. — Matériel de rechange et de réparation. — Acquisition de bois et de matériel de construction. — Cartes topographiques. — Acquisition d'articles d'incendie et de matériel					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	d'ions non payées
			de Génie. — Acquisition de matériel électrique	600.000	600.000	561.488	561.488	—
108	12.1	14 (53)	Musique de la Garde Grand-Ducale. — Acquisition et renouvellement d'instruments et d'accessoires de musique. — Acquisition de matériel et de papier de musique. — Réparation d'instruments et d'accessoires de musique.	100.000	100.000	99.371	99.371	—
109	12.1	14	Entraînement physique et sportif. — Location d'installations sportives. — Allocation de prix à l'occasion de concours sportifs. — Frais d'organisation de compétitions sportives. — Cotisation C.I.S.M.	380.000	380.000	357.178	357.178	—
110	12.1	(10) 14	Education et Welfare. — Journaux, périodiques, bibliothèques. — Cinéma. — Soirées récréatives. — Location de salles. — Prix. — Etudes. — Films	600.000	600.000	578.070	578.070	—
111	12.1	14	Bibliothèque de documentation militaire	45.000	45.000	32.655	32.655	—
112	12.1	10 14	Instruction et entraînement des officiers et sous-officiers. — Manuels d'instruction. — Frais de stage à l'étranger et frais d'assurances. — Matériel didactique et de classe. — Indemnités de détachement. — Matériel de sélection. — Allocation de prix (concours de tir et de fin de session). — Etudes. — Films ..	2.800.000	2.800.000	2.155.409	2.152.748	—
113	12.1	14	Frais de route et de séjour. — Frais de route et de séjour à l'occasion de manœuvres et de manifestations militaires à l'étranger et au Grand-Duché. — Indemnités de nuit. — Frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.028.264	1.028.264	—
114	12.1	14	Frais de représentation. — Cérémonies — Réceptions officielles. — Couronnes et dépôt de fleurs	220.000	220.000	124.072	124.072	—
115	12.1	14	Frais de culte	55.000	55.000	52.500	52.500	—
116	12.1	14	Remboursement des frais de déplacement (enregistrement et libération et autres déplacements)	180.000	180.000	118.923	118.923	—
117	12.0	16	Part contributive du Grand-Duché aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif)	1.500.000	1.500.000	1.591.712	1.591.712	—
118	12.0	14	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la Convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le Statut de					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			leurs Forces, signée à Londres le 19 juin 1951 et approuvée par la loi du 26 janvier 1954. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.000	80.000	10.309	10.309	—
119	12.0	16	Participation du Grand-Duché aux dépenses administratives résultant de l'exécution de l'Accord d'Aide pour la Défense Mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	240.160	240.160	—
120	12.1	11	Indemnités familiales. — Remboursement aux communes des dépenses occasionnées par le paiement des indemnités aux familles dont le soutien a été appelé sous les drapeaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	2.856.635	2.856.635	—
121	12.1	30	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'officiers et sous-officiers de réserve, Subsidés aux commissions consultatives	125.000	125.000	125.000	125.000	—
122	12.1	11	Service médical (Sans distinction d'exercice) ..	3.300.000	4.550.000	4.497.920	4.497.870	—
123	12.1	14	Accidents de service de toute nature, dommages-intérêts, responsabilité civile. Remboursement à l'Office des Assurances Sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. Frais funéraires. — Dépenses et frais divers en rapport avec les accidents de roulage de service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.200.000	3.200.000	2.966.935	2.966.935	—
124	12.1	11	Frais de continuation de l'assurance-maladie en faveur des membres de famille des assurés sociaux appelés ou rappelés ; soins de maladie et de couche aux membres de famille des appelés et rappelés non bénéficiaires de l'assurance-maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.000	80.000	71.719	71.719	—
125	12.1	14	Dépenses diverses et imprévues. — Taxes d'enregistrement	500.000	500.000	424.677	424.677	—
			B. — Gendarmerie					
126	12.2	10	Traitements des officiers et de l'instituteur	1.787.000	1.787.000	1.550.579	1.550.579	—
127	12.2	14	Frais de route, de séjour et de déménagement (officiers)	35.000	60.000	54.974	54.974	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
128	12.2	11	Indemnités d'habillement, de représentation, de première mise et de mutation (officiers)...	90.000	90.000	71.853	71.853	—
129	12.2	10	Soldes du corps de gendarmes, indemnités et gratifications pour croix de service	43.679.000	43.679.000	42.827.795	42.827.795	—
130	12.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage, du chauffage, etc.	339.000	339.000	362.394	362.394	—
131	12.2	14	Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien dans l'intérêt des bureaux de service	25.000	25.000	24.081	24.081	—
132	12.2	14	Frais de route et de séjour et renforcement des brigades. — Déménagements	1.400.000	1.175.000	1.036.298	1.036.298	—
133	12.2	{ 10 11 14	Indemnités d'habillement, de première mise, de mobilier, de bicyclette de service ; primes de consigne ; indemnités spéciales pour les membres de la Sûreté publique ; frais de tournée et de bureau ; allocation de primes à l'occasion de concours de tir ; acquisition de croix de service ; allocation individuelle	5.341.000	5.191.000	4.939.793	4.939.793	—
134	12.2	14 (53)	Frais de bureau ; frais d'entretien des machines et du mobilier de bureau ; frais de matériel ; frais d'impression ; taxes téléphoniques ; divers	1.900.000	1.818.000	1.779.825	1.779.825	—
135	12.2	53	Acquisition de machines de bureau et de mobilier	130.000	130.000	129.627	129.627	—
136	12.2	14	Armement. — Entretien de l'armement et de la buffleterie ; acquisition d'armes, de munitions, de matériel de tir et d'équipement	450.000	450.000	449.769	449.769	—
137	12.2	14 53	Acquisition, installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; frais d'instruction du personnel technique et d'utilisation du réseau électrique et taxes d'abonnement au réseau des P.T.T. des téléscripteurs	686.000	686.000	560.027	560.027	—
138	12.2	{ 14 53	Equipement et motorisation de la Gendarmerie.	1.435.000	1.435.000	1.428.345	1.428.345	—
139	12.2	14	Garage. — Entretien, réparations et garage des véhicules automobiles. — Assurance contre les accidents. — Location de véhicules automobiles	1.900.000	1.697.000	1.622.796	1.622.796	—
140	12.2	14	Dépenses diverses et imprévues	90.000	90.000	73.650	73.650	—
141	12.2	14	Education physique, sports	45.000	45.000	44.670	44.670	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
142	12.2	11	Service sanitaire. (Sans distinction d'exercice) ..	1.600.000	2.235.000	2.234.340	2.234.340	—
143	12.2	11	Casernement de la Gendarmerie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.200.000	4.200.000	4.231.884	4.231.884	—
144	12.2	14	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie, de combinaisons, de salopettes, etc. C. — Police 1. — Direction	60.000	60.000	59.923	59.923	—
145	11.2	10	Traitements, indemnités et gratifications pour croix de service	930.000	930.000	703.256	703.256	—
146	11.2	14	Frais de route, de séjour et de déménagement ..	18.000	18.000	17.371	17.371	—
147	11.2	10 14	Masse d'habillement et indemnités de première mise.— Frais d'armement et d'équipement ..	52.000	54.000	53.841	53.841	—
148	11.2	10	Cumuls et indemnités extraordinaires. — Casernement : indemnités de logement. — Prime de consigne. — Frais de location. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.000	67.000	118.075	118.075	—
149	11.2	14	Frais de bureau	135.000	131.000	130.673	130.673	—
149bis	11.2	53	Acquisition de machines de bureau	30.000	30.000	24.075	24.075	—
150	11.2	14	Salaires du personnel chargé de la surveillance et du nettoyage des bureaux	43.000	43.000	32.306	32.306	—
151	11.1	14	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition et entretien du matériel de nettoyage. — Frais d'entretien d'une auto	35.000	50.000	45.813	45.813	—
152	11.2	14	Dépenses diverses et imprévues	10.000	8.000	1.600	1.600	—
			2. — Commissariats et postes de police					
153	11.2	10	Traitements des commissaires, commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe et gratifications pour croix de service	28.870.000	28.870.000	26.957.566	26.957.566	—
154	11.2	10	Casernement des commissaires, commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents de 1 ^{re} et 2 ^{me} classe ; indemnités de logement ; frais de location (frais remboursables par les communes à raison de 60%). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.300.000	5.300.000	4.996.975	4.996.975	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
155	11.2	10	Indemnités de première mise, masse d'habillement et prime de consigne des commissaires, commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents (frais remboursables par les administrations communales à raison de 60%)	1.800.000	1.800.000	1.713.289	1.713.289	—
156	11.2	14	Frais de déplacement, de route, de séjour et de détachement (frais partiellement remboursables par les communes)	110.000	99.000	71.764	71.764	—
157	11.2	14	Part de l'Etat dans les indemnités revenant aux agents de police pourvus d'une bicyclette .	80.000	80.000	77.010	77.010	—
158	11.2	14	Equipement et armement : frais d'acquisition et d'entretien, imprévus (frais partiellement remboursables par les communes)	60.000	60.000	44.111	44.111	—
159	11.2	14	Allocation de primes à l'occasion des concours de tir	10.000	10.000	9.550	9.550	—
				280.128.000	280.128.000	252.618.675	252.615.964	2.711
			Section 10. — Chambre des Comptes					
160	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	3.090.000	3.090.000	3.089.284	3.089.284	—
160bis	01.1	10 14	Jetons de présence des conseillers suppléants et indemnités extraordinaires	25.000	25.000	15.250	15.250	—
161	01.1	10	Indemnités des employés	145.000	145.000	128.134	128.134	—
162	01.1	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage des bureaux	81.000	81.000	77.996	77.996	—
163	01.1	14	Frais de bureau et autres	210.000	210.000	133.140	133.140	—
164	01.1	53	Aménagement des archives. — Acquisition de machines de bureau	38.000	38.000	36.225	36.225	—
				3.589.000	3.589.000	3.480.029	3.480.029	—
			Section 11. — Contributions directes, accises, poids et mesures					
165	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	39.876.000	39.876.000	39.193.527	39.193.527	—
166	01.1	10	Indemnités des employés	3.539.000	3.539.000	3.748.926	3.748.926	—
167	01.1	14	Rémunération des ouvriers, du gardien et des femmes de charge	910.000	910.000	819.119	819.119	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
167bis	01.1	14	Indemnités d'aides temporaires	75.000	75.000	16.975	16.975	—
168	01.1	14	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs .	260.000	260.320	260.312	260.312	—
169	01.1	10 14	Indemnités de remplacement. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse et indemnités diverses. (Sans distinction d'exercice)	186.000	185.680	152.184	152.184	—
170	01.1	10	Indemnités de prestation. (Art. 21 de la loi du 21 mai 1948). (Sans distinction d'exercice)....	1.150.000	1.150.000	1.121.193	1.121.193	—
171	01.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	1.725.000	1.825.000	1.823.388	1.823.388	—
172	01.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau	20.000	22.500	22.500	22.500	—
173	01.1	14	Fournitures pour articles et matériel de bureau; entretien du mobilier et des machines de bureau; frais d'impression; bibliothèque administrative; journaux et périodiques; menues réparations aux immeubles administratifs; divers	3.180.000	3.180.000	3.139.631	3.139.631	—
174	01.1	14	Location d'une installation mécanographique; acquisition du matériel de classement, des cartes perforées, des imprimés spéciaux, etc..	850.000	850.000	743.829	743.829	—
175	01.1	53	Acquisition de mobilier et de machines de bureau, d'un alambic pour le laboratoire du service des accises et de matériel d'installation de bureau, etc.	850.000	854.000	853.707	853.707	—
176	01.1	14	Loyers, taxes et frais divers pour bureaux non installés dans les bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	598.635	598.635	—
177	01.1	14	Entretien et réparation des voitures-automobiles (pièces de rechange, essence, huile, assurance, outils, etc.)	250.000	143.500	125.151	125.151	—
178	01.1	53	Frais d'acquisition de voitures automobiles	225.000	225.000	156.000	156.000	—
179	01.1	30	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	20.000	20.000	20.000	20.000	—
180	32.1	39	Part des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	161.400.000	161.400.000	187.684.353	187.684.353	—
181	32.1	39	Part des communes dans les droits perçus sur l'exploitation des mines concédées à des sociétés de chemin de fer. — Art. 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	20.000	19.717	19.717	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Restitutions non payées
182	01.1	14	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	48.662	48.662	—
183	34.0	—132	Restitutions et décharges de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.000.000	18.000.000	14.669.104	14.669.104	—
184	34.0	—132	Restitutions et décharges de taxes de cabaretagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	336.450	336.450	—
185	01.1	14	Service de jaugeage et service de vérification des poids et mesures ; acquisition d'alcoolomètres ; saccharomètres ; service des compteurs et vaisseaux-mesureurs d'alcool ; ustensiles du service Poids et Mesures ; dépenses diverses.....	60.000	60.000	53.303	53.303	—
186	01.1	14	Frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	25.970	25.970	—
187	34.0	—130 —140	Remboursement d'impôts non périodiques indûment perçus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000	—	—	—
				233.756.000	233.756.000	255.632.636	255.632.636	—
Section 12. — Cadastre								
188	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	9.955.000	9.955.000	9.906.307	9.906.307	—
189	01.1	10	Indemnités des employés et des volontaires	2.330.000	2.330.000	2.261.945	2.261.945	—
190	01.1	10 (14)	Salaires des ouvriers-chaîneurs	1.645.000	1.645.000	1.817.995	1.817.995	—
191	01.1	14	Salaires des femmes de charge.....	150.000	150.000	152.297	152.297	—
192	01.1	14	Frais de route et de séjour	730.000	797.000	796.068	796.068	—
193	01.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau des géomètres cantonaux, loyers des bureaux cantonaux, loyer d'un garage et indemnités à allouer pour prestations hors service	70.000	55.000	48.087	48.087	—
194	01.1	14	Frais de bureau et du matériel de dessin, bibliothèque	430.000	405.000	403.168	403.168	—
195	01.1	53	Frais d'acquisition de machines de bureau et d'instruments géodésiques	210.000	210.000	205.105	205.105	—
196	01.1	14	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier, d'arpentage, de nettoyage					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
			et des laboratoires ; fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses et imprévues. — Subsidés à la masse d'habillement des chauffeurs et ouvriers—chaîneurs ...	200.000	200.000	177.391	177.391	—
197	01.1	14	Frais de conservation des documents cadastraux et de la carte topographique	250.000	222.500	222.470	222.470	—
198	01.1	14	Frais de transport, d'assurance et d'entretien des voitures de service	325.000	357.000	356.928	356.928	—
199	01.1	14	Travaux d'abornement des frontières. (Sans distinction d'exercice).....	60.000	28.500	28.153	28.153	—
200			◇					
				16.355.000	16.355.000	16.375.914	16.375.914	—
			Section 13. — Douanes (Sans distinction d'exercice)					
201	01.1	10	Traitements des fonctionnaires.....	66.890.000	66.890.000	64.603.376	64.603.376	—
202	01.1	14	Indemnités des militaires servant de renfort temporaire	281.000	281.000	78.722	78.722	—
203	01.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage	470.000	470.000	469.265	469.265	—
204	01.1	14	Frais de bureau des contrôleurs, chefs de poste et succursalistes	105.000	105.000	97.375	97.375	—
205	01.1	14	Frais de route et de séjour ; frais de déménagement	650.000	650.000	649.958	649.958	—
206	01.1	10 14	Indemnités diverses du personnel. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.....	4.375.000	4.375.000	4.055.549	4.055.549	—
207	01.1	10	Indemnités compensatoires de logement.....	2.900.000	2.900.000	2.579.427	2.579.427	—
208	01.1	14	Entretien, aménagement, chauffage, éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, réparation du mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel de bureau, armement et équipement du personnel, autres frais de bureau	2.600.000	2.600.000	2.599.472	2.599.472	—
209	01.1	53	Acquisitions nouvelles.....	195.000	195.000	88.590	88.590	—
210	01.1	30	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	20.000	20.000	20.000	20.000	—
211	01.1	14	Loyers	100.000	100.000	81.833	81.833	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
212	01.1	14	Dépenses imprévues ; responsabilité civile, dommages-intérêts, frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires	15.000	15.000	764	764	—
213	01.1	14 52	Entretien et modernisation des logements de service ; impôt foncier	1.840.000	1.840.000	1.830.749	1.830.749	—
214	01.1	(50) 51	Construction et acquisition de logements de service ; acquisition de terrains	2.245.000	2.245.000	2.242.182	2.242.182	—
215	21.1	32	Primes à l'agriculture. (Article 13 de la Convention établissant l'Union Economique entre le Grand-Duché et la Belgique). (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—	—	—
216	01.1	51 52	Continuation des travaux d'installation du service douanier aux frontières douanières ..	950.000	950.000	349.074	349.074	—
				83.636.000	83.636.000	79.746.336	79.746.336	—
			Section 14.— Enregistrement et Domaines					
217	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	22.144.000	22.144.000	21.938.724	21.938.724	—
218	01.1	10	Indemnités des employés	1.803.000	1.803.000	1.918.010	1.918.010	—
219	01.1	10	Salaires des ouvriers des domaines (cadre permanent)	182.000	182.000	172.314	172.314	—
220	01.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, du chauffage, etc.	435.000	435.000	464.237	464.237	—
221	01.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. etc.	600.000	690.000	672.087	672.087	—
222	01.1	10 14	Indemnités pour services extraordinaires. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. — Indemnités forfaitaires de déplacement ..	345.000	345.000	303.140	303.140	—
223	01.1	10	Remises des receveurs et des conservateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.000	220.000	219.127	219.127	—
224	01.1	10	Indemnités de prestation. (Art. 21 de la loi du 21 mai 1948). (Sans distinction d'exercice)....	760.000	690.000	685.746	685.746	—
225	01.1	10	Indemnité de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385.000	385.000	412.077	412.077	—
226	01.1	14	Frais de bureau de la direction, des inspecteurs, contrôleurs, receveurs et conservateurs, frais d'installation et de réparation du téléphone					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidation non payées
			aux bureaux de l'Administration y compris l'abonnement et les communications ; divers .	1.275.000	1.475.000	1.463.603	1.463.603	—
227	01.1	53	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau	126.000	126.000	120.995	120.995	—
228	01.1	14	Location d'immeubles occupés par l'Administration	165.000	165.000	140.730	140.730	—
229	01.1	(14) 53	Installation des bureaux dans les bâtiments publics, aménagement des bureaux, acquisition de mobilier	475.000	475.000	474.975	474.975	—
230	01.1	14	Frais de poursuite et d'instance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	233.651	233.651	—
231	{ 01.1 { (16.0)	{ 14 { (70)	Dépenses à faire par les comptables de l'Administration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en débet, en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275.000	275.000	359.849	359.849	—
232	34.0	-132 (14)	Restitutions de droits d'enregistrement, etc. (art. 17 de la loi du 17.8.1935) et autres. — Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc. recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800.000	1.800.000	3.063.379	3.063.379	—
233	01.1	14	Frais d'adjudication exposés par l'Administration des Domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	100.000	120.000	103.704	103.704	—
234	01.1	50	Acquisition éventuelle d'immeubles à incorporer dans le domaine public. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000	500.139	500.139	—
235	01.1	{ 14 { (53)	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des forts Thungen et Olisy, réparations urgentes exécutées par l'Administration des Domaines, y compris la masse d'habillement du garde des Domaines et des ouvriers des Domaines	250.000	100.000	66.449	66.449	—
236	30.0	20	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	547.646	547.646	—
237	01.1	14	Fabrication de papier-timbre, de timbres mobiles et de passeports et dépenses de l'atelier .	240.000	150.000	147.841	147.841	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
238	01.1	14	Contributions dues par le domaine. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450.000	1.450.000	1.872.521	1.872.521	—
239	01.1	14	Dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe d'importation. Postes de contrôle à la frontière belgo-luxembourgeoise. Frais d'entretien des voitures automobiles pour le service de contrôle de l'impôt sur le chiffre d'affaires.....	130.000	130.000	111.111	111.111	—
240	01.1	51	Construction et aménagement de bureaux communs avec la Belgique pour le contrôle de la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300.000	300.000	—	—	—
241	01.1	30	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	15.000	15.000	15.000	15.000	—
242	32.1	39	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56.800.000	56.800.000	68.762.040	68.762.040	—
243	32.1	39	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000	221.395	221.395	—
243bis	24.3 (34.4)	40	Réalimentation du Fonds déposé «Consignations et dépôts ». (Sans distinction d'exercice).....	9.193.000	9.193.000	9.192.676	9.192.676	—
243ter	24.3 (34.4)	40	Réalimentation du Fonds déposé « Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat » (Solde). (Sans distinction d'exercice)	27.000	27.000	26.028	26.028	—
				100.995.000	100.995.000	114.209.194	114.209.194	—
Section 15. — Postes, Télégraphes et Téléphones								
244	01.1	10	Traitements des fonctionnaires.....	126.864.000	126.864.000	125.297.459	125.297.459	—
245	01.1	10	Indemnités des employés	782.000	782.000	935.618	935.618	—
246	01.1	10 14	Indemnités et salaires des facteurs-stagiaires, des agents des lignes-stagiaires, des mécaniciens-stagiaires, des aides-temporaires, des porteurs de journaux, des ouvriers (manoeuvres) de la Division technique, etc.	13.306.000	13.306.000	13.597.426	13.597.426	—
247	01.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, du chauffage, etc.....	2.378.000	2.378.000	2.489.537	2.489.537	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
248	01.1	14	Indemnités aversionnelles pour frais de bureau à 25 facteurs de relais	190.000	190.000	167.550	167.550	—
249	01.1	14	Indemnités pour frais de route et de séjour, indemnités pour frais de déménagement. Frais de séjour en cas de remplacement, etc. (Sans distinction d'exercice).....	3.800.000	3.770.000	3.657.114	3.657.114	—
250	01.1	10 14	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice).....	2.175.000	2.175.000	2.155.258	2.155.258	—
251	01.1	14	Indemnités servies à des particuliers pour services spéciaux	155.000	185.000	180.541	180.541	—
252	01.1	14 53	Confection de timbres-poste et de cartes postales. — Impressions. — Location de machines électro-comptables. — Matériel de bureau. — Matériel du service postal. — Matériel de nettoyage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500.000	9.500.000	9.478.662	9.478.662	—
253	01.1	53	Acquisition de machines de bureau	425.000	425.000	386.230	386.230	—
254	01.1	14	Loyers des locaux postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650.000	650.000	591.925	591.925	—
255	01.1	14 (53)	Entretien ordinaire et aménagement des maisons postales, des bureaux postaux ainsi que des centraux automatiques. (Sans distinction d'exercice)	6.400.000	6.400.000	6.399.970	6.399.970	—
256	01.1	14 (52)	Travaux d'entretien et d'extension de services de l'Hôtel des Postes à Luxembourg. (Sans distinction d'exercice).....	350.000	350.000	349.918	349.918	—
257	01.1	51 (52)	Travaux de transformation et d'agrandissement de bâtiments postaux. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.307	999.307	—
258	01.1	14	Indemnités aux chemins de fer et aux sociétés de transports. (Crédit non limitatif)	1.360.000	1.360.000	1.403.406	1.403.406	—
259	01.1	10	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	2.247.000	2.247.000	2.247.000	2.247.000	—
260	01.1	16	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	275.000	275.000	342.392	342.392	—
261	01.1	14	Dépenses diverses et imprévues. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse. (Sans distinction d'exercice)	1.820.000	1.820.000	748.975	748.975	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
262	01.1	(10) 14	Service technique. — Subside à la masse d'habillement du personnel inférieur et des ouvriers	388.000	388.000	388.000	388.000	—
263	01.1	14 51 53	Entretien et extension des réseaux aériens et souterrains, des bureaux téléphoniques, des installations téléphoniques d'abonnés, des cabines publiques à prépaiement et des installations télégraphiques et télex. (Sans distinction d'exercice)	49.000.000	49.000.000	48.999.702	48.999.702	—
264	01.1	(14) 51	Relations téléphoniques internationales : équipements à courants porteurs et de commutation. (Sans distinction d'exercice)	2.600.000	2.600.000	2.593.609	2.593.609	—
265	01.1	53	Acquisition de voitures automobiles pour le Service des postes et le Service technique. (Sans distinction d'exercice)	1.760.000	1.760.000	1.688.750	1.688.750	—
266	01.1	14 (53)	Atelier mécanique et forge, entretien et assurance des véhicules automobiles. (Sans distinction d'exercice)	4.400.000	4.400.000	4.399.993	4.399.993	—
267	01.1	30	Subside à la section culturelle et sportive de l'administration	20.000	20.000	20.000	20.000	—
268	01.1	14	Remboursement partiel aux communes des frais de gestion des cabines publiques communales	180.000	180.000	180.000	180.000	—
				232.025.000	232.025.000	229.698.342	229.698.342	—
			Section 16. — Caisse générale de l'Etat					
269	01.1	10	Traitements et indemnités du personnel	812.000	812.000	763.741	763.741	—
270	01.1	10	Indemnités des employés	169.000	169.000	186.546	186.546	—
271	01.1	10 14	Indemnités diverses. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	57.000	57.000	51.996	51.996	—
272	01.1	14 (53)	Fournitures d'imprimés et de matériel de bureau ; aménagement des locaux, divers	44.000	44.000	35.349	35.349	—
272bis	01.1	53	Acquisition de mobilier et de machines de bureau. (Sans distinction d'exercice)	42.000	42.000	39.980	39.980	—
273	01.1	14	Loyer des bureaux et des caveaux. — Nettoyage, chauffage, éclairage, etc.	180.000	180.000	180.000	180.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
274	01.1	14	Dépenses diverses, y compris les frais de manipulation occasionnés par l'entrée et la sortie de signes monétaires	10.000	10.000	425	425	—
				1.314.000	1.314.000	1.258.037	1.258.037	—
			Section 17.— Service de la Trésorerie de l'Etat					
275	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.606.000	1.606.000	1.670.701	1.670.701	—
276	01.1	10	Indemnités des employés	557.000	557.000	555.895	555.895	—
277	01.1	14	Salaire du personnel chargé du nettoyage	41.000	41.000	40.543	40.543	—
278	01.1	14 (53)	Frais de bureau, frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage ; frais de route ; dépenses diverses et imprévues	100.000	100.000	99.994	99.994	—
278bis	01.1	53	Acquisition de machines de bureau	20.000	20.000	18.425	18.425	—
				2.324.000	2.324.000	2.385.558	2.385.558	—
			Section 18. — Dette publique (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
			Note générale. — Le service financier des emprunts figurant sous les articles 279 à 305 comporte le remboursement de titres amortis, le paiement des intérêts et, le cas échéant, de la prime de remboursement ainsi qu'en ce qui concerne les articles 289 et 295, le règlement des frais de virement et d'une différence de change éventuelle.					
279	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,75% de 1934. (Loi du 27 décembre 1933 et arrêtés des 26 mars 1934, 24 août 1934 et 9 juillet 1937)	10.338.000	10.338.000	10.337.618	10.337.618	—
280	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,50% de 1935. (Lois des 30 juin 1930, 30 janvier 1933, 14 avril 1934, 10 mai 1935 et arrêtés des 1 ^{er} août 1935 et 25 juillet 1938)	2.141.000	2.141.000	2.139.676	2.139.676	—
281			◇					
282			◇					
283	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1936, 3 ^e tranche. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 10 juillet 1936)	2.906.000	2.906.000	2.905.500	2.905.500	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
284	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,75% de 1937. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 mars 1937) ...	1.899.000	1.899.000	1.897.903	1.897.903	—
285	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,50% de 1938. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêtés des 27 mai 1938 et 29 juillet 1938)	745.000	745.000	743.728	743.728	—
286	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt de 1946, 1 ^{re} tranche. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 5 février 1946)	15.514.000	15.514.000	15.513.400	15.513.400	—
287	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1946, 2 ^e tranche. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 12 novembre 1946)	7.685.000	7.685.000	7.684.400	7.684.400	—
288	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3% de 1947, tranche spéciale en \$ et £. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêtés des 11 février 1947 et 19 mai 1948) ...	2.078.000	2.078.000	2.076.040	2.076.040	—
289	30.1 30.3	21 73	Service de l'emprunt 3¼% de 1947 contracté le 28 août 1947 auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. (Loi du 17 octobre 1947)	40.560.000	40.560.000	10.502.667	10.502.667	—
290	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1947. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 28 février 1948)	7.827.000	7.827.000	7.826.400	7.826.400	—
291	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1948 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1932. (Loi du 30 juillet 1948 et arrêtés des 30 juillet et 15 novembre 1948)	12.087.000	12.087.000	12.085.338	12.085.338	—
292	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1949 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1930. (Loi et arrêté du 22 juillet 1949)	5.778.000	5.778.000	5.777.400	5.777.400	—
293	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1950, 1 ^{re} tranche. (Loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 12 septembre 1950)	23.274.000	23.274.000	23.273.200	23.273.200	—
294	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1951, 2 ^e tranche. (Loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 9 juin 1951)	15.469.000	15.469.000	15.468.400	15.468.400	—
295	30.1 30.3	21 73	Service du Prêt de l'Export-Import Bank à Washington. (Convention du 17 novembre 1948 et loi du 29 mars 1949)	7.450.000	7.450.000	7.421.424	7.421.424	—
296	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1953. (Lois des 1 ^{er} février 1946 et 20 juillet 1950 et arrêté du 10 mars 1953)	12.288.000	12.288.000	12.287.600	12.287.600	—
297	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1955. (Lois des 8 et 20 juillet 1950 et arrêté du 3 janvier 1955) ..	20.622.000	20.622.000	20.621.000	20.621.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits liquidés non payés
298	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3% de 1956. (Art. 3 de la loi du 19 juin 1956 et convention du 29 juin 1956).....	5.130.000	5.130.000	14.578.867	14.578.867	—
299	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1957. (Loi du 27 décembre 1955 et arrêtés des 14 et 26 février 1957)	17.683.000	17.683.000	17.682.360	17.682.360	—
300	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1958. (Lois des 27 décembre 1955 et 29 juillet 1957 et arrêté du 14 mai 1958).....	13.046.000	13.046.000	13.045.480	13.045.480	—
301	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1959. (Loi du 10 août 1959 et arrêté du 18 août 1959).....	31.875.000	31.875.000	31.874.820	31.874.820	—
302	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1960. (Loi du 30 juillet 1960 et arrêté du 24 août 1960)	30.723.000	30.723.000	30.721.920	30.721.920	—
303	30.0 (30.2)	20 72	Service de l'emprunt de 1961	30.000.000	30.000.000	—	—	—
303bis	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt autorisé par l'article 5 de la loi concernant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics	100.000	100.000	—	—	—
304	30.0 (30.2)	20 (72)	Service de l'emprunt 1962	100.000	100.000	—	—	—
305	30.0 (30.2)	20 (72)	Service d'emprunts nouveaux	100.000	100.000	—	—	—
305bis	30.0 30.2	20 72	Remboursement d'actions ordinaires et d'actions de jouissance de la société Guillaume-Luxembourg en liquidation. — Dépenses diverses dans l'intérêt de l'indemnisation des actionnaires P.H. et G.L.	10.000	10.000	—	—	—
306	30.0 30.2	20 72	Service des Bons de Trésor : remboursement de Bons et paiements des intérêts	66.000.000	66.000.000	131.652.367	131.652.367	—
			Détail :					
			Remboursement de Bons..... fr. 41.000.000					
			Intérêts sur Bons					
			» 25.000.000					
			Total .. fr. 66.000.000					
307	30.0	20	Intérêts sur le compte-avances auprès de la Caisse d'Epargne de l'Etat. (Convention du 21 mai 1960 et arrêté grand-ducal d'approbation du 25 mai 1960)	2.000.000	2.000.000	—	—	—
308	30.1 30.3	(21) (73)	Remboursement par le Grand-Duché d'une partie des avances (dette monétaire, etc.) qui lui ont été consenties par le Trésor belge après la Libération	3.000.000	3.000.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
309	30.0 30.2	20 72	Restants non imputables sur le Fonds spécial « Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés »	200.000	200.000	3.881	3.881	—
310	30.0 (30.1)	(14) 20 (21)	Dette publique (obligations, Bons du Trésor, Bons de la Reconstruction, etc.) : Indemnités, imprimés, soultes, primes, commissions, frais de confection de titres, frais de conversion, différences de change, frais de virement, autres frais accessoires et dépenses diverses et imprévues	7.500.000	7.500.000	15.049.992	15.049.992	—
311	14.5	31	Dotation annuelle au profit de la Caisse de Pension des artisans. (Lois des 21 mai 1951 et 24 décembre 1955)	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	—
312	14.3	31	Intérêts annuels sur le certificat de la Dette publique émis au profit de l'Établissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (Loi du 24 avril 1954, art. VIII)	8.800.000	8.800.000	8.800.000	8.800.000	—
313	14.3	31	Intérêts annuels sur les Certificats de la Dette publique émis au profit de l'Établissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité. — (Article 3bis des lois budgétaires de 1961 et de 1962)	17.600.000	17.600.000	7.155.573	7.155.573	—
314	14.4	31	Dotation annuelle au profit de la Caisse de pension agricole. (Loi du 3 septembre 1956, art. 70)	4.800.000	4.800.000	4.800.000	4.800.000	—
315	14.7	31	Dotation annuelle au profit de la Caisse de pension des Commerçants et Industriels. (Loi du 22 janvier 1960, art. 70)	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	—
				430.728.000	430.728.000	437.326.954	437.326.954	—
			Section 19. — Monnaies (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
			a) Circulation monétaire					
316	01.1	14	Confection de Bons de Caisse de l'État, frais y relatifs et frais de contrôle des Bons malpropres et délabrés. — Emission de monnaie divisionnaire. Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nouvelle monnaie de billon et de l'émission de billets. — Mise hors cours de signes monétaires	2.450.000	2.450.000	2.725.568	2.725.568	—
			b) Echange monétaire de 1944, etc.					
317	30.4	14	Echange monétaire, recensement des valeurs, etc. Indemnités, imprimés et dépenses di-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
318	30.4	44	verses et imprévues. — Dépenses diverses (frais d'impression, etc.) résultant éventuellement des opérations de l'échange monétaire et de la vérification des opérations de l'échange	50.000	50.000	8.832	8.832	—
			Echange monétaire. — Garanties pour les placements forcés en Allemagne. — Déblocage. — Réalisation de monnaie étrangère	100.000	100.000	22.537.862	22.537.862	—
				2.600.000	2.600.000	25.272.262	25.272.262	—
			Section 20. — Pensions					
319	31.0	12	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, trimestres de faveur, indemnités et suppléments pour charge d'enfants et cotisations à la caisse de maladie (part de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	286.500.000	286.500.000	272.752.249	272.752.249	—
			Détail :					
			a) Pensions de retraite ... fr. 262.920.000					
			b) Pensions différées (art. 3, 6° de la loi)	»	1.570.000			
			c) Pensions de survie (art. 18, VI de la loi)	»	5.200.000			
			d) Traitements d'attente .. p ^r mém.					
			e) Traitements de disponibilité	»	150.000			
			f) Indemnités dites « mariage gratuity » (art. 16 de la loi)	»	150.000			
			g) Sommes à rembourser à la Caisse de Pension des employés privés conformément à l'article 6 de la loi	»	3.000.000			
			h) Caisse de maladie : cotisations payées par l'Etat ..	»	2.850.000			
			i) Trimestres de faveur ...	»	660.000			
j) Réserve de crédit pour l'exécution du projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat ..	»	10.000.000						
			Total .. fr. 286.500.000					
320	01.0	{10 14	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la commission et indemnité du secrétaire, honoraires des médecins	60.000	60.000	35.137	35.137	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
321	(16.0) 31.0	12 (30)	Suppléments de pension. (Sans distinction d'exercice)	320.000	320.000	256.136	256.136	—
322	16.0 (31.0)	(12) 30	Rentes permanentes à des employés publics n'ayant pas droit à une pension. — Suppléments de pension aux employés retraités de l'Etat. — Suppléments de rente alloués à titre de secours aux ouvriers retraités de l'Etat. — Rentes permanentes et secours alloués aux survivants de ces personnes. (Sans distinction d'exercice)	2.250.000	2.250.000	1.528.173	1.528.173	—
				289.130.000	289.130.000	274.571.695	274.571.695	—
			Section 21 Service des Habitations à bon marché					
323	19.1	10	Traitements des fonctionnaires	327.000	327.000	315.645	315.645	—
324	19.1	14	Dépenses diverses	20.000	20.000	1.245	1.245	—
325	19.1	32	Dépenses résultant pour l'Etat de l'exécution de la loi concernant l'octroi de prêts à taux réduit en vue de l'acquisition d'habitations à bon marché et subventions d'intérêts dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500.000	9.500.000	8.472.614	8.472.614	—
326	19.1	40	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse du service des prêts au mariage de la Caisse d'Epargne de l'Etat	10.000	10.000	—	—	—
327	19.1	40	Primes de construction, primes pour faciliter l'accession à la propriété et primes pour l'amélioration hygiénique de l'habitat. — Suppléments de primes en rapport avec l'épargne en vue de la construction, (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	33.000.000	33.000.000	32.989.019	32.989.019	—
328	19.1	(14) 40 49 70	Dépenses et subsides dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	7.016.504	7.016.504	—
328bis	16.1	51 52	Réaménagement de l'ancienne caserne de cavalerie à Luxembourg-Pfaffenthal	4.000.000	4.000.000	—	—	—
329	19.1	(10) 14	Frais d'instruction et indemnités des fonctionnaires chargés de l'examen du côté technique des demandes. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000	419.888	419.888	—
				51.357.000	51.357.000	49.214.915	49.214.915	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 22. — Service des Logements Populaires					
330	19.1	10	Traitements des fonctionnaires	427.000	427.000	305.823	305.823	—
331	19.1	10	Indemnités des employés	339.000	339.000	337.164	337.164	—
332	19.1	14	Frais de bureau. — Loyer. — Nettoyage, chauffage et éclairage. (Sans distinction d'exercice)	23.000	24.000	23.847	23.847	—
333	19.1	40	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse	10.000	9.000	—	—	—
				799.000	799.000	666.834	666.834	—
			Section 23. — Contrôle des Banques. — Institut du Change. — Dépenses diverses. — Fonds de crise					
			A. — Contrôle des Banques					
334	01.1	10	Banque Internationale à Luxembourg. — Traitement du Commissaire du Gouvernement	256.000	256.000	306.288	306.288	—
335	01.1	10	Commissariat au Contrôle des Banques. — Indemnités du commissaire, du conseiller juridique, de l'attaché, des reviseurs et du personnel	1.026.000	1.026.000	942.613	942.613	—
336	01.1	14	Commissariat au Contrôle des Banques. — Fournitures de bureau. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses et imprévues de toute nature	35.000	35.000	28.195	28.195	—
			B. — Institut du Change					
337	01.1	10	Indemnités du personnel	101.000	101.000	469	469	—
338	01.1	14	Salaires d'une femme de charge	24.000	24.000	2.159	2.159	—
339	01.1	14	Frais de bureau et divers	42.000	42.000	1.748	1.748	—
340	01.1	14	Loyer des bureaux et divers	45.000	45.000	—	—	—
			C. — Dépenses diverses					
341	{ 13.7 16.0 Divers codes	{ 30 40 49	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxes ainsi que sur les télégrammes de luxe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.960.000	1.960.000	2.240.585	2.240.585	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			<p>Ce crédit est ordonnancé au profit d'œuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national. Le Ministre des Finances détermine les bénéficiaires de ces subsides.</p>					
342	32.1	39	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.400.000	1.374.863	1.374.863	—
343	01.1 11.2 12.2 20.2 21.5	10 (19)	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale. (Loi du 22.12.1923). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400.000	1.400.000	1.281.501	1.281.501	—
343bis	19.1	62	Augmentation de la participation de l'Etat dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.). — Achat de 75 actions et frais y relatifs. (Sans distinction d'exercice).....	152.000	152.000	151.200	151.200	—
344	01.0 (34.4)	14	Dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)..... Le Ministre des Finances détermine les dépenses qui sont imputées sur ce crédit.	400.000	400.000	66.933	66.933	—
345	01.0 (34.4)	14	Dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	20.000	4.383	4.383	—
			D. — Fonds de crise					
346	34.1	74	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000.000	20.000.000	2.346.126	2.346.126	—
			Note. — Le montant de l'alimentation sera déterminé sur la base des résultats définitifs de l'exercice.					
				26.861.000	26.861.000	8.747.063	8.747.063	—
			Section 24. — Office des Imprimés et du Matériel de Bureau de l'Etat					
347	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	621.000	621.000	619.458	619.458	—
348	01.0	10	Indemnités des employés	122.000	122.000	121.826	121.826	—
349	01.0	14	Salaire d'une femme de charge	24.000	24.000	19.428	19.428	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
350	01.0	14	Frais de bureau et divers	84.000	84.000	76.116	76.116	—
351	01.0	14	Fourniture de matériel de bureau aux administrations et services publics de l'Etat	700.000	700.000	699.913	699.913	—
				1.551.000	1.551.000	1.536.741	1.536.741	—
			Section 25. — Ponts et Chaussées. Administration					
352	20.2	10	Traitements et indemnités du personnel de l'Administration des Ponts et Chaussées ..	48.616.000	48.616.000	46.863.979	46.863.979	—
353	17.3 19.2 20.2	10 (14)	Indemnités des employés	2.307.000	2.307.000	2.401.796	2.401.796	—
354	19.2 20.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	375.000	375.000	482.442	482.442	—
355	20.2	10	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des fermes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	76.000	76.000	81.870	81.870	—
356	19.2 20.2	14	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition de matériel de nettoyage	90.000	71.000	69.192	69.192	—
357	20.2	(10) 14	Indemnités et rémunérations extraordinaires ; frais de déplacement et de remplacement de cantonniers, chauffeurs et ouvriers ; dépenses diverses et imprévues ; frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.340.000	1.339.825	1.339.825	—
358	20.2	10	Indemnités des fonctionnaires et employés de l'Administration des Ponts et Chaussées pour services extraordinaires (fortes chutes de neige et de verglas, etc.). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	717.043	717.043	—
359	19.2 20.2	14	Frais de route et de séjour. Frais de déménagement. — Taxes de participation à des cours et à des congrès de spécialisation. (Sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.295.000	1.274.266	1.274.266	—
360	19.2 20.2	14	Confection de projets de route et achat d'instruments, fournitures de bureau, taxes téléphoniques, impressions pour les services des Ponts et Chaussées. Réparations. Cotisations. (Sans distinction d'exercice)	1.250.000	1.365.000	1.364.637	1.364.637	—
361	20.2	14 53	Modernisation et entretien des installations téléphoniques	110.000	110.000	109.965	109.965	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
362	19.2	53	Acquisition de machines de bureau, d'instruments de géodésie, etc.	200.000	224.000	223.879	223.879	—
363	20.2	14	Loyers	40.000	35.000	22.406	22.406	—
364	20.2	10 14	Subsides à la masse d'habillement des cantonniers, chauffeurs-mécaniciens et ouvriers. (Sans distinction d'exercice)	2.700.000	2.700.000	2.696.911	2.696.911	—
365	20.2	14	Frais d'adjudication. — Commission des soumissions, frais d'impression, frais de bureau et frais d'expertise, rémunérations, etc. (Sans distinction d'exercice)	650.000	600.000	546.868	546.868	—
				59.714.000	59.714.000	58.195.079	58.195.079	—
			Section 26. — Bâtiments publics. Administration					
366	01.2	10	Traitements et indemnités du personnel de l'Administration des Bâtiments Publics	5.785.000	5.785.000	5.409.039	5.409.039	—
367	01.2	10	Indemnités des employés	1.217.000	1.217.000	1.355.440	1.355.440	—
368	01.2	10	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	30.000	30.000	24.834	24.834	—
369	01.2	14	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	299.904	299.904	—
370	01.2	14	Frais de bureau, dépenses diverses et imprévues	425.000	425.000	424.885	424.885	—
371	01.2	53	Acquisition de machines de bureau	33.000	33.000	29.725	29.725	—
				7.790.000	7.790.000	7.543.827	7.543.827	—
			Section 27. — Ponts et Chaussées. — Voirie. — Rivières navigables et flottables					
			A. — Ponts et Chaussées					
			<i>a) Personnel ouvrier</i>					
372	20.2	10	Salaires du personnel ouvrier, indemnités pour charge d'enfants, primes de l'assurance contre la maladie, les accidents et la vieillesse, etc. ..	67.000.000	67.000.000	67.798.025	67.798.025	—
			<i>b) Entretien, réparation et mise en état de la voirie de l'Etat (routes, chemins repris, chemins de halage et leurs dépendances). — Alignements, — Plantations, — Signalisation.</i>					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
373	20.2	14	Entretien, réparation, mise en état et redressement de la voirie de l'Etat. Déblaiement des neiges et saupoudrage, — Acquisition de petit équipement. — Dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. — Plantations. — Signalisations et balisage. — Emprises et autres accessoires. (Sans distinction d'exercice).....	29.000.000	29.835.000	29.833.110	29.833.110	—
374			◊					
375	00.0	14	Entretien de la voirie à l'intérieur du domaine des Châteaux de Betzdorf et de Colmar-Berg, y compris acquisition de matériel d'entretien et de pièces de rechange.....	350.000	350.000	305.063	305.063	—
376	20.2	14 (52)	Réparation des dégâts causés par le dégel à la voirie de l'Etat	1.000.000	1.000.000	995.673	995.673	—
377	20.2	14 52	Travaux extraordinaires de réfection de la voirie de l'Etat à la suite de la construction de canalisations et de conduites d'eau dans les agglomérations	6.000.000	5.230.000	5.229.212	5.229.212	—
378	20.2	14 52	Confection, entretien et réparation des revêtements superficiels de la voirie de l'Etat. — Dépenses du poste d'essai.....	26.000.000	26.000.000	25.921.313	25.921.313	—
379	20.2	52	Réparations de dégâts causés par les glissements de terrain à la voirie y compris l'acquisition des emprises nécessaires. (Sans distinction d'exercice)	5.200.000	5.355.000	5.349.868	5.314.255	35.613
380	20.2	51	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général de la voirie de l'Etat dans les rues et traversées de localités. Travaux accessoires. Création de zones de visibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000	8.966.496	8.966.496	—
			<i>c) Redressement de la voirie de l'Etat</i>					
381	20.2	49 51	Redressement, élargissement et mise en état de la voirie de l'Etat, y compris les travaux devenus nécessaires à la suite de la suppression des lignes de tramways et de chemins de fer à voie étroite ainsi que les subsides aux syndicats ou aux administrations communales ; aménagement de parkings, de places de repos, de gares et de haltes ; emprises ; dépenses accessoires ; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice).....	34.000.000	37.320.000	37.312.622	37.312.622	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			<i>d) Trottoirs</i>					
382	20.2	51	Construction de trottoirs le long de la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la Ville de Luxembourg et dans les autres agglomérations. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.585.000	3.549.919	3.549.919	—
			<i>e) Bâtiments et hangars. — Matériel routier Installations techniques</i>					
383	20.2	51	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'Administration des Ponts et Chaussées et d'habitations aux gardes-matériel	500.000	500.000	492.257	492.257	—
384	20.2	14	Frais de transport des matériaux par autocamions sur la voirie de l'Etat	3.700.000	3.700.000	3.699.411	3.699.411	—
385	19.2 20.2	{14 53	Dépenses des services automobiles administratifs pour le transport du personnel (matériel roulant, entretien, réparations, matières de consommation et assurances); équipement et rééquipement en matériel routier et autre; acquisition de voitures utilitaires	4.150.000	4.150.000	3.970.891	3.970.891	—
			<i>f) Canalisations. — Eclairage</i>					
386	17.3	49	Canalisations. Subsidés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.000.000	12.000.000	20.792.271	20.792.271	—
387	20.2	49	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. - Subsidés pour l'établissement d'un éclairage moderne. (Sans distinction d'exercice) ...	1.000.000	1.000.000	802.315	802.315	—
			<i>g) Ponts</i>					
388	20.2	14 51 52	Mise en état, construction et reconstruction de ponts. (Sans distinction d'exercice)	9.000.000	4.383.000	4.378.660	4.378.660	—
			<i>h) Urbanisme</i>					
389	19.2	(40) 49	Subsidés et dépenses nécessaires à la réalisation de l'urbanisme. (Sans distinction d'exercice) .	6.000.000	6.000.000	5.973.329	5.973.329	—
390	19.2	14	Urbanisme. — Participation à des expositions ..	100.000	100.000	89.765	89.765	—
			<i>i) Service géologique</i>					
391	20.2	14	Service géologique. (Sans distinction d'exercice)	100.000	120.000	111.965	111.965	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			<i>j) Voirie vicinale</i>					
392	20.2	(19) (49)	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en dehors des crédits prévus au budget du Ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses occasionnées par les opérations géodésiques, l'acquisition d'instruments et de matériel, la confection de projets et les dixièmes de garantie. (Sans distinction d'exercice).....	4.000.000	4.472.000	4.471.676	4.471.676	—
393	20.2	(19) (49)	Goudronnage de la voirie vicinale	1.800.000	1.818.000	1.817.718	1.817.718	—
			<i>k) Conduites d'eau</i>					
393bis	17.3	19	Rémunération et frais de déplacement de deux maîtres-artisans ayant la formation de fontainier	250.000	250.000	154.992	154.992	—
			B. — Rivières navigables et flottables					
394	20.1	14 (52)	Entretien et aménagement des cours d'eau navigables et flottables et de leurs dépendances; réparation des dépôts causés par les hautes eaux aux cours d'eau, à la voirie de l'Etat et à ses dépendances; installation de postes d'observation et service de la prévision des crues	900.000	900.000	899.986	899.986	—
395	34.4	43	Dragage dans la Moselle. — Parts revenant à la République Fédérale d'Allemagne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	135.000	135.000	—	—	—
			C. — Dépenses communes					
396	20.2	14	Dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice)	50.000	54.000	51.396	51.396	—
397	20.2	{ 14 (51) (52)	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	50.000	21.000	—	—	—
398	20.2	14	Subsides pour études et conférences dans le domaine des Ponts et Chaussées. Honoraires des conférenciers, rémunération d'études; etc. — Essais sur l'utilisation de la photogrammétrie	150.000	157.000	102.687	102.687	—
				222.435.000	222.435.000	233.070.620	233.035.007	35.613

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Section 28. — Bâtiments de l'Etat. — Propriétés bâties et autres					
			I. — Entretien, appropriation. mises en état ordinaires					
399	01.2	10 14	Salaires du personnel ouvrier ; indemnités pour charge d'enfants ; primes d'assurance contre les maladies ; assurances contre l'invalidité et la vieillesse, assurances contre les accidents, etc.	2.565.000	2.565.000	2.523.913	2.523.913	—
400	01.2	(10) 14	Subside à la masse d'habillement des chefs de chantiers, magasiniers, maîtres-artisans, artisans et ouvriers	85.000	85.000	82.272	82.272	—
401	01.2	14	Frais de route et de séjour du personnel ouvrier	40.000	40.000	26.197	26.197	—
402	00.0 01.2	14 (53)	Entretien, approbation et réparation des bâtiments appartenant à l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ou loués par eux. (Sans distinction d'exercice)	14.000.000	14.000.000	13.999.994	13.999.994	—
403	13.2 13.3	14 52	Entretien, approbation et réparation des bâtiments scolaires des écoles moyennes, y compris les instituts professionnels et techniques. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.700.000	3.698.940	3.698.940	—
404	01.2	{ 14 53	Entretien et acquisition de mobilier de bureau pour les diverses administration et les divers services publics. (Sans distinction d'exercice) .	2.000.000	2.400.000	2.333.783	2.333.783	—
405	13.2 13.3	14 53	Entretien et acquisition de mobilier pour les écoles moyennes, y compris les instituts professionnels et techniques. (Sans distinction d'exercice)	800.000	800.000	571.664	571.664	—
06 4	01.2	14 53	Service automobile. — Acquisition de pièces de rechange ; réparations, fournitures d'essence et d'huile, assurances etc. Equipement de l'atelier et des garages	350.000	351.600	351.553	351.553	—
07	01.2	53	Acquisition de voitures automobiles	250.000	250.000	249.054	249.054	—
408 4	Divers codes*	14	Loyers d'immeubles occupés par les services dépendant directement de l'Administration Centrale ou de Ministères ou loués pour compte de la C.E.C.A. ainsi que de services placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.630.000	5.630.000	5.686.060	5.686.060	—

*) 00.1, 01.0, 01.1, 01.2, 11.1, 11.2, 11.5, 12.1, 12.2, 13.0, 13.5, 13.7, 14.1, 14.3, 16.2, 17.0, 18.0, 19.2, 21.1, 21.4, 22.0, 22.1, 22.3, 22.5, 23.0, 24.0, 24.6.

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
409	Divers codes*	51 52 (53)	II. — Constructions nouvelles. — Travaux d'agrandissement et de mise en état extraordinaires Bâtiments et services publics (y compris le Château de Betzdorf). (Sans distinction d'exercice).....	3.000.000	6.000.000	5.999.199	5.999.199	—
			A. — Habitations de la Souveraine					
410	00.0	14 52	Palais grand-ducal à Luxembourg. — Travaux de mise en état et de modernisation	1.000.000	1.000.000	848.256	848.256	—
411	00.0	52	Château de Colmar-Berg. — Travaux de mise en état et de modernisation. Consolidation de la tour. (Sans distinction d'exercice)	7.500.000	7.500.000	6.652.451	6.652.451	—
			B. — Ministère d'Etat					
412	00.1	14	Hôtel de la Chambre des Députés. — Divers travaux d'aménagement intérieur, etc.	150.000	150.000	143.920	143.920	—
413	01.0	{ 51 (52) { 53	Hôtel du Ministère des Finances. — Divers travaux d'aménagement et de mise en état. — Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	193.206	193.206	—
414	01.0	{ 14 52 { 53	Hôtel du Ministère de l'Agriculture. Renouvellement de la toiture. — Modernisation de la cage d'escalier, etc. Acquisition de mobilier ..	300.000	—	—	—	—
415	01.0	52 53	Hôtel du Gouvernement rue Notre-Dame. — Travaux de modernisation et de mise en état. — Acquisition de mobilier	300.000	300.000	234.381	234.381	—
			C. — Immeubles logeant diverses administrations					
416	01.2	14 52	Immeuble de l'Etat, Place de Metz, loué à la C.E.C.A. — Divers travaux de mise en état et de modernisation	1.000.000	600.000	504.602	504.602	—
417	01.2	{ 14 52 { 53	Reconstruction et modification d'installations thermiques existantes. — Entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) (8 ^e crédit) .	8.000.000	8.000.000	7.059.297	7.059.297	—
			D. — Force Armée					
418	12.1	14 (52)	Casernes et camps militaires à Luxembourg, Walferdange, Capellen, Senningen, Diekirch, Waldhof et Reckenthal	2.000.000	2.170.000	2.168.416	2.168.416	—

*) 00.0, 00.1, 01.0, 01.1, 01.2, 11.1, 11.2, 11.5, 12.1, 12.2, 13.3, 13.5, 13.7, 14.1, 14.3, 16.1, 17.0, 17.2, 18.0, 19.1, 19.2, 20.2, 21.1, 21.3, 21.4, 22.0, 22.1, 22.4, 23.0, 24.0.

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
419	12.2	51 (53)	Acquisition de terrains et construction de casernes de gendarmerie ou bien acquisition, aménagement et ameublement d'immeubles pour les besoins de la gendarmerie dans diverses localités du pays. Construction de garages pour les besoins de la gendarmerie dans diverses localités du pays. (Sans distinction d'exercice)	7.300.000	7.300.000	5.498.755	5.498.755	—
420	12.2	52 53	Divers bâtiments de gendarmerie. — Travaux de mise en état, d'aménagement et de modernisation. — Acquisition de mobilier	1.400.000	1.400.000	1.184.492	1.184.492	—
			E. — Justice					
421	11.1	14 53	Palais de Justice à Luxembourg. — Travaux d'aménagement urgents et acquisition de mobilier	700.000	700.000	699.393	699.393	—
421bis	{11.1 {13.5	14 52 53	Immeuble appartenant à l'Etat, sis 19, rue du Nord à Luxembourg. Transformation et aménagement pour l'extension des bureaux du Palais de Justice et pour les besoins de l'Université Internationale de Droit Comparé, y compris acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice).....	700.000	635.000	293.251	293.251	—
422	11.4	51 52	Maison d'éducation à Dreibern. — Divers travaux de modernisation et de mise en état. — Aménagement d'un terrain des sports. — Installation d'une station d'épuration. (Sans distinction d'exercice).....	600.000	600.000	599.855	599.855	—
423	11.3	14 (51) 52	Domaine de l'Etat à Givenich. — Travaux d'aménagement et de mise en état	300.000	300.000	228.021	228.021	—
424	11.3	(14) 51 52	Mise en état des prisons à Luxembourg-Grund. Renouvellement partiel des toitures et du crépissage des façades. — Mise en état des alentours et travaux de modernisation. — Construction d'une cave à provisions pour les détenus. (Sans distinction d'exercice).....	750.000	750.000	295.141	295.141	—
425	11.3	51	Construction de logements pour gardiens aux prisons à Luxembourg-Grund. (Sans distinction d'exercice). (7 ^e crédit)	150.000	150.000	—	—	—
			F. — Finances					
426	01.1	51	Construction d'un bâtiment postal à Walferdange y compris frais de démolition de l'ancien bâtiment postal. — Ameublement. (Sans distinction d'exercice). (3 ^e crédit)	1.200.000	1.200.000	950.134	950.134	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
427	01.1	51	Construction d'un bâtiment postal à Redange-sur-Attert	2.000.000	2.000.000	—	—	—
427bis	01.1	51	Construction d'un bâtiment postal à Dudelange (1 ^{er} -crédit). (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	60.000	60.000	—
427ter	01.1	51	Construction d'un bâtiment d'administration à Dudelange pour les besoins de l'Administration des Contributions (1 ^{er} crédit). (Sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.200.000	—	—	—
428	01.1	14	Direction de l'Administration des Contributions. — Installation d'un ascenseur et travaux accessoires	750.000	750.000	583	583	—
429	01.1	51 53	Construction d'un bâtiment d'administration à Esch/Alzette pour les besoins de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, y compris l'ameublement. (Dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	800.000	1.150.000	956.883	956.883	—
430	01.1	51 (53)	Immeuble logeant la Direction du Cadastre à Luxembourg/Belair. — Aménagement d'un stand pour vélos et de rayonnages dans le sous-sol. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	97.843	97.843	—
			G. — Agriculture et Viticulture					
431	21.1	(50) 51	Services agricoles. — Construction d'un bâtiment d'administration à Luxembourg, route d'Esch, pour les besoins des Services agricoles. (5 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000	2.494.798	2.494.798	—
432	21.1	14 (52)	Domaine du Waldhof comprenant ferme, logements et auberge. — Assainissement général du centre d'insémination artificielle : travaux de canalisation, d'aménagement, de modernisation et divers	200 000	200.000	190.429	190.429	—
			H. — Travaux Publics					
433	20.2	(50) 51 (53)	Bâtiments de l'Administration des Ponts et Chaussées. — Construction et aménagement de bâtiments y compris acquisition des terrains et des immeubles nécessaires. — Acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice)	3.600.000	1.950.000	1.947.759	1.947.759	—
434	01.2	(51) 52 (53)	Immeubles sis à Luxembourg, rue du St. Esprit. - Renouvellement des façades et mise en état des terrasses donnant sur la « corniche », travaux de peinture extérieure, acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	462.771	462.771	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
I. — Santé Publique								
435	17.2	{ 51 52 (53)	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Travaux de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement. — Reconstruction de la Pergola. (Sans distinction d'exercice)	3.900.000	3.900.000	3.889.308	3.889.308	—
436	16.1	{ 50 51 52 53	Maison de Santé à Ettelbruck. — Mise en état d'une dépendance. — Achat d'immeubles. (Sans distinction d'exercice)	3.450.000	3.450.000	3.329.255	3.329.255	—
437	17.2	{ 14 52 53	Maternité Charlotte. — Travaux de modernisation, acquisition de mobilier, travaux de peinture et divers	250.000	250.000	215.092	215.092	—
438	17.3	{ 51 (53)	Laboratoire de l'Etat. — Transformation des anciens laboratoires y compris l'acquisition de mobilier. — Equipement de la nouvelle aile. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	430.304	430.304	—
439	17.2	52	Travaux d'aménagement d'une station d'isolement à l'ancienne Maternité à Luxembourg-Pfaffenthal	p ^r mém.	—	—	—	—
J. — Assistance Sociale								
440	16.1	{ 14 50 51 52 (53)	Hospice du Rham et annexes. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	1.927.549	1.927.549	—
K. — Education Nationale								
441	13.2	{ 14 52 53	Athénée de Luxembourg. — Divers travaux de réparation et de mise en état ; acquisition de mobilier ; mise en peinture et divers	200.000	100.000	84.321	84.321	—
442	13.2	{ 14 52 53	Lycée classique d'Echternach. — Travaux de modernisation, d'aménagement et divers ; acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.499.652	1.499.652	—
443	13.2	{ 14 52 53	Lycée classique de Diekirch. — Parachèvement des travaux d'aménagement, de modernisation ; travaux de peinture et acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	1.900.000	1.662.191	1.662.191	—
444	13.2	{ 14 52 53	Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg. Aménagement de salles de classe dans les combles. — Divers travaux de modernisation ; travaux de peinture et acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	1.700.000	1.700.000	1.572.826	1.572.826	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
445	13.2	{14 52 53	Lycée de jeunes filles à Luxembourg-Limpertsberg. — Divers travaux d'agrandissement et de modernisation. — Aménagement d'un terrain des sports. — Acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice)	3.400.000	3.400.000	2.250.052	2.250.052	—
446	13.3	{51 52 53	Institut d'enseignement technique à Luxembourg. — Travaux de modernisation, acquisition de mobilier, d'outillage et divers. — Parachèvement des travaux de construction et d'aménagement du bloc agrandi de l'Institut d'Enseignement technique. (Sans distinction d'exercice). (15 ^e crédit)	2.150.000	3.550.000	3.549.116	3.549.116	—
447	13.3	{14 52 53	Aménagement de centres professionnels pour garçons à Luxembourg, Ettelbruck, Diekirch et Wiltz; acquisition de mobilier. — Frais d'études et honoraires. (Sans distinction d'exercice)	2.200.000	2.200.000	1.326.944	1.326.944	—
448	13.3	14 (52) (53)	Ecole Normale d'Instituteurs à Luxembourg. — Divers travaux d'aménagement; acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	49.292	49.292	—
449	13.1 113.2	52	Bâtiment appartenant à l'Etat et faisant partie du couvent Ste Sophie, rue de la Congrégation à Luxembourg. — Divers travaux d'aménagement et de peinture; réfection de de la façade	200.000	200.000	131.663	131.663	—
450	13.1 13.2	{14 52 53	Aménagement d'un centre de documentation scolaire y compris le mobilier	100.000	100.000	99.625	99.625	—
			L. — Intérieur					
451	21.4	14	Eaux et Forêts. — Démolition de la maison de garde à Neudorf. — Réparation de la maison d'incubation de la station piscicole à Lintgen.	300.000	314.000	313.487	313.487	—
			M. — Arts et Sciences					
452	13.7	{14 51 52 53	Musées de l'Etat. — Travaux de modernisation et d'aménagement; ameublement et divers. — Travaux d'agrandissement (1 ^{er} crédit). (Sans distinction d'exercice)	3.500.000	165.000	136.120	136.120	—
452bis	01.2 22.5	{14 52	Entretien et mise en état du château de Hollenfels. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	94.747	94.747	—
			N. — Cultes					
453	13.5 13.8	14 51 52	Séminaire à Luxembourg-Limpertsberg. — Divers travaux d'aménagement, de peinture et divers. — Construction de garages. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	299.105	299.105	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			III. — Eau, éclairage, chauffage et divers					
454	01.2 12.1 Divers codes	14	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500.000	8.500.000	8.499.791	8.499.791	—
455	11.1	14	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage, assurances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200.000	1.200.000	1.186.048	1.186.048	—
456	01.2 12.1 Divers codes	14	Frais de chauffage des différentes administrations et des différents services publics, y compris les frais de chauffage des écoles moyennes et professionnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.500.000	27.500.000	27.499.249	27.499.249	—
457	01.2	14	Fêtes publiques, religieuses et culturelles ; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200.000	200.000	186.592	186.592	—
458	01.2	{ 14 (51)	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	20.000	20.000	15.880	15.880	—
459	01.2	{ (52) 14	Etudes et honoraires. — Dépenses diverses et imprévues	250.000	164.400	152.344	152.344	—
				146.890.000	146.890.000	129.687.819	129.687.819	—
			Section 29. — Domaines de l'Etat					
460	01.1	{ 14 52	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement de la voirie et des sentiers, des escaliers et des clôtures ainsi que des plantations sur le domaine de la ci-devant forteresse, y compris l'acquisition de terrains	1.400.000	1.400.000	1.398.018	1.398.018	—
				1.400.000	1.400.000	1.398.018	1.398.018	—
			Section 30. — Garage du Gouvernement					
461	01.0	{ 10 14	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires, y compris usure de vêtements ...	90.000	90.000	88.800	88.800	—
462	01.0	14	Frais de route	65.000	65.000	25.947	25.947	—
463	01.0	14	Garage et ateliers. — Exploitation, entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, pneus, essence, huile, graisse, outils, assurances, etc.). — Divers et imprévus	1.025.000	974.000	870.494	870.494	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	dions non payées
464	01.0	53	Achat de nouvelles voitures automobiles	400.000	451.000	451.000	451.000	—
				1.580.000	1.580.000	1.436.241	1.436.241	—
Section 31. — Circulation et transports sur route								
465	20.2	10 14	Permis de conduire : indemnités des employés .	598.000	548.000	517.048	517.048	—
466	20.2	14	Permis de conduire : indemnités revenant aux membres et secrétaires des commissions d'examen et indemnités revenant aux exa- minateurs auxiliaires	100.000	150.000	149.550	149.550	—
467	20.2	14	Frais de route et de séjour	275.000	310.000	308.009	308.009	—
468	20.2	14	Aménagement et entretien des locaux destinés à servir à la réception des examens pratiques des candidats conducteurs de véhicules auto- moteurs	10.000	10.000	407	407	—
469	20.2	14	Frais de bureau, d'inspection, de location, d'entretien, de chauffage, de nettoyage, d'éclairage, d'assurance, de téléphone, de fournitures et de confection de plaques d'immatriculation. Dépenses diverses et imprévues. Indemnités pour usure de vête- ments	45.000	10.000	3.200	3.200	—
470	20.2	(14) 32	Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat y compris les transports autorisés pour ouvriers. Subventions, con- trôle, etc. (Crédit non limitatif)	4.000.000	4.000.000	4.155.968	4.155.968	—
471	20.2	14	Commission de circulation et commission médi- cale. — Frais d'études, jetons de présence, etc.	125.000	137.000	137.000	137.000	—
472	20.2	14	Propagande, publications, clichés, articles pré- ventifs contre les accidents de la circulation routière, subsides, participation de l'Etat par cotisation et subventions à l'« Association Nationale de prévention routière », confé- rences, honoraires, frais d'études, travaux d'écriture, etc.	270.000	270.000	267.286	267.286	—
473	20.2	14	Station de contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Bureaux et locaux du service d'immatriculation du Ministère des Transports : éclairage, net- toyage, chauffage, entretien, eau, gaz, etc.	150.000	138.000	119.582	119.582	—
474	20.2	{ 10 {(14)	Station de Contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Indemnité					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
474bis	20.2	50	revenant au commissaire chargé du contrôle administratif, technique et financier	18.000	18.000	18.000	18.000	—
			Contrôle technique des véhicules automoteurs. — Acquisition de la Station de contrôle technique des véhicules automoteurs : prix d'achat et intérêts (3 ^e crédit). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.000.000	12.000.000	12.920.207	12.920.207	—
				17.591.000	17.591.000	18.596.257	18.596.257	—
Section 32. — Chemins de fer								
<i>A) Commissaires du Gouvernement</i>								
475	20.4	10	Traitements	1.111.000	1.111.000	678.287	678.287	—
476	20.4	14	Frais de bureau et frais d'études. — Frais de route et de séjour	70.000	69.496	18.951	18.951	—
477	20.4	16	Cotisations. (Sans distinction d'exercice)	20.000	20.504	20.504	20.504	—
478	20.0	14	Conseil supérieur des Transports. — Frais d'études, jetons de présence, indemnités et frais de route et de séjour	30.000	30.000	—	—	—
<i>B) Subventions à la Société Nationale des C.F.L.</i>								
479	20.4	33	Subvention à la S.N. des C.F.L. en vue du maintien des prix actuels des billets voyageurs y compris les abonnements, dans l'intérêt de l'équilibre du compte des pertes et profits des C.F.L.	63.000.000	63.000.000	63.000.000	63.000.000	—
479bis	20.4	33	Indemnité compensatoire pour la couverture du restant des déchets de recettes de l'exercice 1959 dus à la non-approbation des majorations tarifaires présentées par la S.N. des C.F.L. (Sans distinction d'exercice)	4.507.000	4.507.000	4.507.000	4.507.000	—
480	20.4	33	Subvention à la S.N. des C.F.L. du chef de la modification des taux des réductions accordées sur le réseau des C.F.L. aux membres des familles nombreuses	320.000	320.000	292.373	292.373	—
481	20.4	33	Indemnité compensatoire pour couvrir les déchets de recettes résultant de la tarification spéciale créée en exécution de la loi du 24 décembre 1948 en faveur de certains invalides de guerre, accidentés de travail, des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre	300.000	300.000	261.188	261.188	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
482	20.4	33	Indemnité compensatoire pour combler les déchets de recettes provenant de l'abaissement en 1948 de 20% des tarifs homologués pour les différentes catégories d'abonnements. (Sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000	7.094.523	7.094.523	—
483	20.4	33	Subventions à la S.N. des C.F.L. en rapport avec les mesures prises en matière de traitements et de pensions. (Sans distinction d'exercice) .	24.020.000	24.020.000	23.742.751	23.742.751	—
483bis	20.4	33	Pension d'un ancien employé de la Société Guillaume Luxembourg	30.000	30.000	29.500	29.500	—
				101.408.000	101.408.000	99.645.077	99.645.077	—
			Section 33. — Electricité et Gaz Energie nucléaire					
			A. — Electricité et Gaz					
484	23.0	10	Traitements	183.000	183.000	186.124	186.124	—
485	23.0	10	Indemnités des employés	1.180.000	1.180.000	1.193.283	1.193.283	—
486	23.0	10	Indemnités des employés des centrales hydro-électriques	327.000	327.000	352.416	352.416	—
487	23.0	{ 10 14	Salaires du personnel ouvrier des centrales hydro-électriques	2.035.000	2.035.000	2.412.686	2.412.686	—
488	23.0	14	Masse d'habillement du personnel ouvrier des centrales hydro-électriques	45.000	49.000	48.725	48.725	—
489	23.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	66.000	66.000	56.880	56.880	—
490	23.0	14	Frais de nettoyage	60.000	60.000	44.538	44.538	—
491	23.0	14	Frais de route et de séjour	80.000	80.000	53.624	53.624	—
492	23.0	14	Frais de chauffage, éclairage, téléphone, instruments, fournitures de bureau, port de lettres, honoraires et frais d'études, jetons de présence des membres du Conseil Supérieur de l'Electricité et indemnités diverses. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	145.080	145.080	—
493	23.0	53	Acquisition de mobilier et de machines de bureau	24.000	24.000	10.000	10.000	—
493bis	23.0	53	Acquisition de mobilier et de machines de bureau dans l'intérêt des centrales hydro-électriques	38.000	38.000	38.000	38.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
494	32.0	29	Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques sur la consommation de courant électrique. (Crédit non limitatif)	1.100.000	1.100.000	1.270.655	1.270.655	—
495	19.1	40	Subvention de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées. (Sans distinction d'exercice) .	300.000	300.000	297.008	297.008	—
496	20.1 23.0	14	Canalisation de la Moselle et aménagements hydro-électriques. Frais d'études, documentation, honoraires, jetons de présence du Comité de la Moselle et du Comité juridique de la Moselle, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers. (Sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	34.306	34.306	—
497	23.0	14	Production et transport du gaz. Etudes, travaux préparatoires, fournitures de bureau, Conseil Supérieur du Gaz, frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	64.668	64.668	—
498	23.0	14	Frais d'entretien, d'achat de matières consommables (huiles, etc.), de réparation, etc. des centrales hydro-électriques	1.200.000	1.196.000	774.919	774.919	—
498bis	23.0 (34.1)	51 62 (74)	Alimentation du Fonds spécial pour le renouvellement des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100.000	100.000	—	—	—
498ter	23.0 (34.1)	51 62 (74)	Alimentation du Fonds spécial d'investissement pour l'extension des moyens de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
499	(17.3) 23.0	14	B. — Energie nucléaire Conseil National de l'Energie Nucléaire. — Fournitures de bureau, matériel et instruments, jetons de présence, frais occasionnés par le « Centre de documentation de l'Energie Nucléaire », honoraires et frais d'études, expertises, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers, frais d'exploitation et d'entretien d'une station de surveillance de la radioactivité ambiante. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	183.103	183.103	—
500	23.0	16	Contribution à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	153.805	153.805	—
				7.888.000	7.888.000	7.319.820	7.319.820	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	paiements justifiés	Crédits non payés
Section 34. — Aviation								
501	20.3	10	Traitements des fonctionnaires.....	1.708.000	1.708.000	1.688.036	1.688.036	—
502	20.3	10	Indemnités des employés	2.369.000	2.369.000	2.345.244	2.345.244	—
503	20.3	10	Salaires des artisans et ouvriers	2.850.000	2.850.000	3.241.178	3.241.178	—
504	20.3	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	120.000	120.000	133.592	133.592	—
505	20.3	14	Indemnités pour cumul et pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	123.020	123.020	—
506	13.8 20.3	14	Aéroport de Luxembourg : entretien de l'infrastructure. — Frais de gestion et d'administration, matériel volant, mobilier et matériel, téléphone, éclairage, chauffage, entretien des véhicules, essence, assurances, loyers, examens médicaux, masse d'habillement, indemnités pour usure de vêtements, contrôle périodique des installations de radio-navigation ILSVOR, indemnités, frais et honoraires à payer pour accidents où la responsabilité de l'Etat est engagée, indemnité du prêtre assurant le service du culte, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	5.800.000	5.760.000	5.759.997	5.759.997	—
507			◊					
508	20.3	16	Parts contributives du Grand-Duché de Luxembourg aux frais de fonctionnement d'organismes nationaux et internationaux (Sans distinction d'exercice)	512.000	512.000	385.233	385.233	—
509	20.3	14 30	Transports et tourisme aériens. — Etudes, matériel, bibliothèque, abonnements, subsides à l'aviation sportive, propagande, frais d'expertise, cours de perfectionnement et de formation, examens, frais de route et de séjour et indemnités de déménagement, assurance des examinateurs, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	375.000	415.000	414.531	414.531	—
				13.934.000	13.934.000	14.090.831	14.090.831	—
Section 35. — Fonds communal et autres subventions aux communes								
510	32.0	19	Fonds communal : attributions aux communes en conformité de l'art. 9 de la loi budgétaire de 1962	55.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
511	32.0	19	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes (Crédit non limitatif)	45.000.000	45.000.000	65.000.000	65.000.000	—
512	32.0	19	Subvention à la capitale du pays. — Fonds pour la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes. (Crédit non limitatif)	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
513	32.0	19	Fonds communal d'allocations compensatoires (lois des 29.8.1953 et 26.4.1954)	18.000.000	18.000.000	18.000.000	18.000.000	—
513bis	32.0	19	Contribution de l'Etat à l'alimentation d'un fonds communal de péréquation conjoncturelle à créer par une disposition législative. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	5.000.000	5.000.000	—
				148.100.000	148.100.000	173.000.000	173.000.000	—
Section 36. — Travaux communaux et divers								
<i>a) Bâtiments, voirie, etc.</i>								
514	13.1 13.7 13.8 32.2	49	Subsides aux communes pour la construction et la réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
515	17.3	49	Subsides aux communes pour la construction de stations d'épuration biologique	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
516	20.2	49	Subsides pour la construction, l'entretien et la réparation des chemins vicinaux	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	—
517	20.2	49	Subsides pour l'acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement de la voirie vicinale	300.000	300.000	300.000	300.000	—
518	19.2	14	Commission d'aménagement des villes et d'autres agglomérations importantes. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Loi du 12 juin 1937) .	200.000	200.000	114.675	114.675	—
<i>b) Conduites d'eau</i>								
519	17.3	14	Surveillance générale des conduites d'eau. — Crédits réservés à l'administration des Ponts et Chaussées, chargée par la loi de la construction et de la surveillance des conduites d'eau, pour l'étude de l'hydrologie du sol, pour l'achat d'appareils de contrôle et de mesure, pour le paiement des menues dé-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			penses dans l'intérêt de réparations urgentes des conduites à surveiller par la dite administration	300.000	300.000	299.877	299.877	—
520	17.3	49	Participation de l'Etat aux frais de renouvellement et de reprise par le Syndicat des Eaux du Sud des conduites d'adduction d'eau de ses communes-membres de moins de deux mille habitants (1 ^{re} tranche)	600.000	600.000	—	—	—
521	17.3	14	Etudes de projets concernant le parachèvement des distributions d'eau. — Jetons de présence et frais de route et de séjour des membres du Conseil Supérieur des distributions d'eau. — Dépenses imprévues	75.000	75.000	52.707	52.707	—
522	17.3	49	Subsides pour la construction, l'entretien et la réparation de distributions d'eau	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
			c) Divers					
523	20.2	19	Subsides aux Syndicats intercommunaux	2.800.000	2.800.000	2.800.000	2.800.000	—
523bis	23.0	(30) (32) 49 (79)	Remboursement, au syndicat des communes pour le transport du Gaz « Sytragaz », des frais résultant de la pose de canalisations d'un diamètre plus élevé permettant le raccordement ultérieur de la Ville de Luxembourg au réseau de distribution du gaz dudit syndicat de communes	1.000.000	1.000.000	—	—	—
524	11.5	30	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	3.000.000	3.000.000	4.321.000	4.321.000	—
525	11.5	30	Subvention à la Fédération des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché	150.000	150.000	150.000	150.000	—
526	11.5	30	Subvention à la Fédération des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché dans l'intérêt de l'organisation d'une école d'incendie à Cinq-fontaines-lez-Troisvierges	400.000	400.000	400.000	400.000	—
526bis	11.5	30	Subside à la Caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	200.000	200.000	200.000	200.000	—
				47.025.000	47.025.000	46.638.259	46.638.259	—
			Section 37. — Commissariats de district					
527	01.0	10	Traitements des commissaires et du personnel ..	2.251.000	2.251.000	2.256.484	2.256.484	—
528	01.0	10	Indemnités des employés	471.000	471.000	539.786	539.786	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
529	01.0	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	86.000	86.000	85.197	85.197	—
530	01.0	14	Frais de route et de séjour	179.000	179.000	121.913	121.913	—
531	01.0	14	Frais de bureau	330.000	330.000	307.359	307.359	—
532	01.0	53	Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	17.640	17.640	—
				3.342.000	3.342.000	3.328.379	3.328.379	—
			Section 38. — Contrôle de la comptabilité communale					
533	01.0	10	Traitements des fonctionnaires.....	1.056.000	1.056.000	1.054.451	1.054.451	—
534	01.0	10	Indemnités des employés	168.000	168.000	167.400	167.400	—
535	01.0	14	Frais de route et de séjour	120.000	120.000	119.682	119.682	—
536	01.0	14	Frais de bureau et divers	35.000	35.000	25.527	25.527	—
536bis	01.0	53	Acquisition de machines de bureau	25.000	25.000	—	—	—
				1.404.000	1.404.000	1.367.060	1.367.060	—
			Section 39. — Employés communaux					
537	32.0	19	Part de l'État dans les suppléments triennaux accordés aux employés des secrétariats et recettes communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000	10.488.000	10.488.000	—
538	14.3	31	Part contributive de l'État dans les cotisations d'assurance-pension et d'assurance-maladie dues à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	28.500.000	28.500.000	29.113.420	29.113.420	—
539	14.3	31	Participation de l'État dans les contributions de rachat des membres de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800.000	800.000	672.957	672.957	—
539bis	14.3	15	Participation de l'État aux frais de première installation occasionnés à la Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux par l'introduction d'un système de travail à base de cartes perforées	50.000	50.000	50.000	50.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
540	01.0	14	Frais occasionnés par l'organisation de cours spéciaux professionnels pour les secrétaires et receveurs communaux	15.000	15.000	—	—	—
				37.365.000	37.365.000	40.324.377	40.324.377	—
Section 40. — Eaux et Forêts								
A. Forêts								
541	21.4	10	Traitements des fonctionnaires.....	2.963.000	2.963.000	3.267.792	3.267.792	—
542	21.4	19	Traitements des préposés forestiers	8.251.000	8.251.000	8.545.896	8.545.896	—
543	21.4	10	Indemnités des employés	1.384.000	1.384.000	1.394.513	1.394.513	—
544	21.4	14	Salaires des ouvriers occupés au service de l'aménagement des bois	194.000	194.000	93.241	93.241	—
545	21.4	14	Indemnités pour la surveillance du bâtiment de l'Etat à Waldhof. — Dépenses imprévues .	10.000	10.000	—	—	—
546	21.4	{ 10 14 (53)	Frais occasionnés par l'organisation des cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. Indemnités des chargés de cours. — Achat de matériel d'instruction	50.000	50.000	49.343	49.343	—
547	21.4	19	Subventions aux candidats gardes-généraux, aux aides gardes-forestiers, aux gardes-généraux et aux gardes-généraux adjoints.....	600.000	600.000	391.740	391.740	—
548	21.4	14	Indemnité spéciale du conseiller technique _ commissaire à l'exploitation des forêts	12.000	12.000	12.000	12.000	—
549	21.4	14	Frais occasionnés par l'élaboration d'un code forestier	15.000	15.000	7.000	7.000	—
550	21.4	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	175.000	175.000	167.011	167.011	—
551	21.4	14	Frais de route et de séjour. Voitures automobiles, tracteurs et motoculteurs : assurances, impôts, entretien, carburants, loyers, etc.	470.000	470.000	441.244	441.244	—
552	21.4	14 (53)	Frais de bureau de la Direction, des cantonnements et du service de l'aménagement. Acquisition de deux armoires à plans et d'instruments de bureau	248.000	308.000	304.535	304.535	—
553	21.4	53	Acquisition de machines de bureau	18.000	18.000	18.000	18.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
554	21.4	14	Location d'immeubles occupés par l'administration	252.000	252.000	238.920	238.920	—
555	21.4	14	Dépenses pour préparer les nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat. Acquisition et réparation d'instruments géodésiques. Acquisition de bornes. Délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	55.000	55.000	54.918	54.918	—
556	21.4	14	Etablissement et entretien des pépinières forestières. Achat de semences.	1.300.000	1.200.000	1.169.708	1.169.708	—
557	21.4	53	Motorisation et mécanisation des travaux forestiers. Acquisitions diverses	120.000	120.000	89.794	89.794	—
558	21.4	14	Mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche. (Crédit non limitatif) .	60.000	60.000	20.000	20.000	—
559	21.4	14	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange. Dépenses diverses et imprévues	3.375.000	3.375.000	3.374.221	3.374.221	—
560	21.4	51 (52)	Construction d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	450.000	450.000	450.000	450.000	—
561	21.4	40 49	Subventions aux communes et aux particuliers dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers	200.000	240.000	237.500	237.500	—
562	21.4	70	Exécution de la loi sur la protection des bois. — Reboisement de terrains appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions leur imposées	p ^r mém.	—	—	—	—
563	21.4	40	Subsides aux propriétaires pour boisements et reboisements effectués. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	445.720	445.720	—
564	(01.1) 21.4	(14) 50	Reconstitution et arrondissement des domaines forestiers de l'Etat. Rémunération d'un ancien garde particulier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	3.082.466	3.082.466	—
565	21.4	14	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. Dépenses réelles pour mesures à prendre pour combattre les incendies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	8.380	8.380	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
566	21.4	14	Subside à la masse d'habillement des agents, préposés forestiers et aides-gardes. — Arme-ment des agents, préposés forestiers et aides-gardes	400.000	400.000	399.993	399.993	—
			B. — Pêche et Chasse					
			a) Pêche					
567	21.5	10	Rémunération des gardes-pêche	403.000	403.000	402.259	402.259	—
568	21.5	14	Frais de route et de séjour, entretien des moto-cyclottes	70.000	70.000	58.730	58.730	—
569	21.5	14	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Frais d'entretien et de repeuple-ment	300.000	300.000	285.147	285.147	—
569bis	21.5	10	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche. — Salaires des ouvriers	220.000	220.000	211.280	211.280	—
570	34.4	43	Fermage de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et l'Allemagne. Part revenant à la régence de Trèves	p ^r mém.	—	—	—	—
571	21.5	14	Repeuplement des cours d'eau frontaliers et indigènes. — Prix de location, mise en état et entretien d'étangs. — Installation de grils. — Versements sur le fonds spécial de la pêche. (Crédit non limitatif et sans distinc-tion d'exercice)	455.000	455.000	629.214	629.214	—
			b) Chasse					
572	21.5	14	Subsides et dépenses pour la destruction des animaux nuisibles. — Estimation des dégâts causés par le gibier et arrangements à l'amia-ble. — Indemnisation des dommages causés par le gibier dans les bois domaniaux. — Chasses de police, assurance. — Installation de gagnages. (Sans distinction d'exercice)	90.000	90.000	81.334	81.334	—
573	21.5	14	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800.000	800.000	1.530.000	1.530.000	—
574	21.5	14	Versement sur le fonds spécial du repeuple-ment des chasses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	433.000	433.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
575	21.5	16	c) Cotisations (Pêche et Chasse) Dépenses résultant de l'affiliation du Grand-Duché à différentes commissions internationales	43.000	43.000	39.028	39.028	—
				24.293.000	24.293.000	27.933.927	27.933.927	—
576	19.1	(10) 14	Section 41. — Ministère de l'Intérieur. — Office Central du Logement. — Protection civile. — Dépenses diverses A. — Office Central du Logement Office central du Logement : indemnités et salaires. — Frais de bureau, jetons de présence, frais de voyages et dépenses imprévues	10.000	10.000	1.909	1.909	—
577	11.5	10 14 30 40 49	B. — Protection Civile Dépenses résultant de la réalisation des mesures de protection civile. Subsidés dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.590.000	19.590.000	23.287.588	23.287.588	—
		51	Détail :					
		52	a) Administration	fr. 738.000				
		53	b) Alerte	» 6.860.000				
			c) Protection a.b.c. (atomique, biologique, chimique)	» 540.000				
			d) Lutte contre l'incendie- sauvetage	» 1.250.000				
			e) Abris	» 5.671.000				
			f) Hygiène et Santé	» 2.650.000				
			g) Brigade mobile	» 1.800.000				
			h) Evacuation	» 20.000				
			i) Conseil supérieur de la Protection Civile	» 61.000				
			j) Aides aux sans-abri	p ^r mém.				
			Total .. fr.	19.590.000				
578	34.4	14	C. — Dépenses diverses Entretien des cimetières militaires. (Sans distinction d'exercice)	25.000	25.000	10	10	—
579	01.0	14	Ordre de la Résistance 1940-1944. — Dépenses pour distinctions honorifiques. (Sans distinction d'exercice)	55.000	55.000	43.100	43.100	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
579 bis	01.1	14	Publication d'un livre d'or « Morts pour la Patrie », « Pupilles de la Nation » ou « Orphelins de Guerre ». — Frais de publication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	150.000	150.000	42.056	42.056	—
580	34.4	14	Récompenses pour actes de dévouement	10.000	10.000	3.000	3.000	—
				19.840.000	19.840.000	23.377.663	23.377.663	—
Section 42. — Santé Publique								
A. — Services généraux								
581	17.0	10	Traitements des fonctionnaires	2.596.000	2.596.000	2.493.202	2.493.202	—
582	17.0	10	Indemnités des employés	366.000	366.000	444.188	444.188	—
583	17.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	44.000	44.000	54.373	54.373	—
584	17.0	14	Frais de route et de séjour	188.000	188.000	133.391	133.391	—
585	17.0	(10) 14	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires	350.000	350.000	282.025	282.025	—
586	16.0	30	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du Ministère de la Santé Publique . . .	25.000	25.400	25.400	25.400	—
587	17.0	30	Collège médical. Frais de bureau. — Dépenses pour fournitures d'ouvrages, d'imprimés, etc. Subsidés à la Société des sciences médicales . .	28.000	28.000	17.054	17.054	—
588	17.0	14	Service du médecin-directeur de la Santé Publique. — Acquisition de matériel de bureau. — Dépenses diverses	155.000	220.974	220.968	220.968	—
589			◇					
590	17.0	14 (53)	Inspection sanitaire. — Acquisition de matériel de bureau. Dépenses diverses	245.000	242.000	231.914	231.914	—
590 bis	17.0	53	Inspection sanitaire. — Acquisition d'une voiture automobile	115.000	118.000	118.000	118.000	—
591	17.0	14 53	Service du pharmacien-inspecteur. — Acquisition de matériel et de machines de bureau. — Dépenses diverses	20.000	20.000	19.016	19.016	—
592	13.3 (17.0)	14 (30)	Organisation de cours pour gardes-malades : dépenses diverses. — Fourniture de périodiques professionnels et subsides à l'asso-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
593	13.5	70	ciation des sages-femmes et aux associations d'auxiliaires médicaux. — Subsidés dans l'intérêt de la formation d'infirmières et d'auxiliaires médicaux	220.000	245.000	240.227	240.227	—
594	17.0	14 30	Médecins stagiaires. — Subsidés remboursables pour études aux cliniques universitaires, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 5.8.1939.....	80.000	50.000	50.000	50.000	—
595	17.0	14 16	Frais de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques et expositions. — Subsidés dans le même but à des collectivités et à des particuliers. — Frais de participation à des publications scientifiques. — Dépenses diverses	70.000	63.626	11.500	11.500	—
596	17.3	10	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Organisation Mondiale de la Santé et d'autres organisations sanitaires internationales. — Subside extraordinaire à l'O.M.S. dans l'intérêt de la lutte contre le paludisme.	824.000	824.000	798.190	798.190	—
597	17.3	10	B. — Laboratoire pratique de bactériologie. — Hygiène publique					
598	17.3	14	Traitements des fonctionnaires.....	1.344.000	1.344.000	1.342.305	1.342.305	—
599	17.3	14	Indemnités des employés	1.863.000	1.863.000	1.916.624	1.916.624	—
600	17.3	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	702.000	702.000	731.432	731.432	—
601	17.3	53	Frais de route et de séjour	87.000	87.000	77.871	77.871	—
602	17.3	53	Laboratoire pratique de bactériologie. — Dépenses diverses. Acquisition de matériel spécial pour laboratoire	795.000	872.981	870.406	868.606	1.800
603	17.3	14	Laboratoire pratique de bactériologie. — Acquisition d'ustensiles de laboratoire.....	250.000	267.355	267.355	267.355	—
604	17.3	14	Service de désinfection. — Dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	300.000	300.000	224.945	224.945	—
605	17.1	14	Contrôle des denrées et boissons alimentaires et des spécialités pharmaceutiques. — Frais d'études et dépenses diverses	80.000	80.000	31.160	31.160	—
			Prophylaxie des maladies contagieuses. Subsidés et dépenses diverses. — Indemnités pour déclarations de maladies contagieuses.					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
606	17.3	{ 40 49 (53)	— Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies	180.000	210.000	209.704	209.704	—
			Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique, subsides aux administrations communales, établissements d'utilité publique et à des particuliers. Achat d'appareils dans l'intérêt de recherches générales d'hygiène. (Crédit non limitatif)	5.500.000	5.500.000	5.499.009	5.499.009	—
			Détail :					
			a) Subsides à des particuliers .. fr. 1.000.000					
			b) Subsides aux communes, etc. » 4.450.000					
			c) Fourniture et achat d'appareils					
			reils					
			» 50.000					
			Total .. fr. 5.500.000					
			C. — Médecine préventive et sociale					
607	17.1	10	Indemnités des employés	231.000	231.000	257.811	257.811	—
608	17.1	10	Salaires du personnel ouvrier	116.000	116.000	108.105	108.105	—
609	17.1	14	Frais de route et de séjour	40.000	40.000	36.354	36.354	—
610	17.1	14	Indemnités pour services extraordinaires	120.000	120.000	62.392	62.392	—
611	17.1	14	Service de radiophotographie. Frais d'exploitation	290.000	290.000	216.374	216.374	—
612	17.1	30 (53)	Prophylaxie de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes et des maladies évitables : subsides et dépenses diverses. — Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sanitaire. — Subsides à la Ligue contre la tuberculose. — Subsides à des particuliers dans l'intérêt sanitaire. — Dépenses diverses dans l'intérêt du laboratoire d'isotopes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	23.000.000	23.000.000	23.567.481	23.556.757	10.724
			Détail :					
			a) Subsides à des particuliers. fr. 20.200.000					
			b) Subsides à la Ligue contre la tuberculose					
			» 2.000.000					
			c) Laboratoire d'isotopes. —					
			Dépenses diverses					
			» 600.000					
			d) Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sanitaire					
			» 200.000					
			Total .. fr. 23.000.000					
613	17.1	14 (53)	Prophylaxie de la poliomyélite. — Achat de vaccin et frais de vaccination. — Achat d'appareils					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			reils, subsides, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	700.000	700.000	1.296.664	1.296.664	—
614	(11.4) 17.1	(14) 30	Protection de l'Enfance : subsides dans l'intérêt de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée. — Subsides à la Croix-Rouge Luxembourgeoise	2.200.000	2.200.000	1.965.639	1.965.639	—
615	17.1	{14 19	Service de médecine scolaire. — Subsides. — Frais d'études et dépenses diverses, y compris frais de matériel	350.000	350.000	226.434	226.434	—
616	17.1	30	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs. — Subsides dans le même but	1.900.000	2.070.000	2.068.978	2.068.978	—
617	17.1	30	Protection des enfants physiquement diminués. — Subsides. — Frais de placement dans des établissements spéciaux. — Dépenses diverses	240.000	240.000	135.885	135.885	—
618	17.1	{14 30 (53)	Création de centres d'audiométrie. — Frais d'aménagement et d'exploitation. — Acquisition d'appareils. — Honoraires des spécialistes et subsides à des particuliers	200.000	200.000	164.296	164.296	—
619	17.1	{14 30	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Susides	75.000	75.000	75.000	75.000	—
			D. — Etablissements hospitaliers					
620	17.2	{10 14	Maternité et Ecole d'accouchement. — Indemnités des employés	2.652.000	2.652.000	2.706.788	2.706.698	90
621	17.2	10 14	Sanatorium de Vianden. — Indemnités des employés	2.213.000	2.213.000	2.271.241	2.271.241	—
622	17.2	10 14	Sanatorium de Dudelange. — Indemnités des employés	486.000	486.000	484.572	484.572	—
623	17.2	(10) 14	Salaires du personnel ouvrier	5.071.000	5.071.000	5.080.349	5.080.349	—
624	17.2	14	Sanatorium de Vianden. — Frais de route et de séjour	20.000	20.000	16.022	16.022	—
625	17.2	10	Sanatorium de Vianden. — Indemnité compensatoire de logement	80.000	80.000	68.976	68.976	—
626	17.2	14 53	Maternité et Ecole d'accouchement. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			fournitures. — Cours de récapitulation pour sages-femmes	3.900.000	3.469.664	3.462.225	3.462.225	—
627	17.2	14 53	Sanatorium de Vianden. — Frais d'exploitation et d'aménagement. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et fournitures	6.600.000	7.040.000	7.036.927	7.036.927	—
628	17.2	14	Sanatorium de Vianden. — Loyer	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	—
629	17.2	14 (53)	Sanatorium de Dudelange. — Frais d'exploita- tion. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et fournitures	1.940.000	1.650.000	1.645.857	1.645.857	—
629bis	17.2	53	Acquisition d'une machine à écrire	10.000	10.000	6.720	6.720	—
630	17.2	14 53	Clinique gérontologique d'Echternach. — Frais d'exploitation. — Masse d'habillement du per- sonnel : indemnités et fournitures	1.600.000	1.530.000	1.021.793	1.021.793	—
				71.961.000	71.961.000	71.793.142	71.780.528	12.614
			Section 43. — Maison de Santé d'Ettelbruck					
631	16.1	10	Traitements des fonctionnaires	12.202.000	12.202.000	11.878.855	11.878.855	—
632	16.1	10	Indemnités du personnel	5.547.000	5.547.000	6.073.472	6.073.472	—
633	16.1	14 10	Salaires du personnel ouvrier	562.000	562.000	745.389	745.389	—
634	16.1	(10) 14	Indemnités diverses. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et fournitures. — Indemnités pour prestations hors service ...	409.000	409.000	395.290	395.290	—
635	16.1	10	Indemnités compensatoires de logement	1.420.000	1.420.000	1.400.844	1.400.844	—
636	16.1	14	Frais de route et de séjour	75.000	76.848	76.772	76.772	—
637	16.1	14 53	Entretien des pensionnaires ; éclairage, mobi- lier, entretien du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, exploita- tion de la ferme, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses. — Acquisition de machines de bureau	14.090.000	14.088.152	13.018.331	13.018.331	—
637bis	16.1	14	Frais de médicaments et d'outillage médical, frais dentaires et frais de clinique, frais de traite- ments spéciaux. (Crédit non limitatif)	2.500.000	2.500.000	3.890.607	3.890.607	—
638	16.1	53	Dépenses extraordinaires pour acquisitions nouvelles. — Acquisition de terrains et frais y relatifs. (Sans distinction d'exercice)	1.145.000	1.145.000	785.312	785.312	—
				37.950.000	37.950.000	38.264.872	38.264.872	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
Section 44. — Etablissement thermal, Sanatorium et Institut médical de Mondorf-Etat								
639	17.2	10	Indemnités du personnel	3.186.000	3.186.000	3.228.580	3.228.580	—
640	17.2	10 14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Salaires du personnel ouvrier	4.128.000	4.218.000	4.392.832	4.392.832	—
641	17.2	14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais de route et de séjour du personnel	90.000	90.000	38.203	38.203	—
642	17.2	10	Indemnités pour services extraordinaires	29.000	29.000	6.000	6.000	—
643	17.2	14 53	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation. — Acquisition d'appareils, etc. — Subsidés dans l'intérêt de la formation du personnel. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et fournitures ...	3.200.000	3.290.000	3.280.283	3.280.283	—
644	17.2	14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Entretien de la roseraie et réfection des chemins du parc. Illuminations et acquisition de rosiers. (Sans distinction d'exercice)	250.000	250.000	243.727	243.727	—
645	17.2	53	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Acquisition de machines de bureau	30.000	30.000	27.570	27.570	—
646	17.2	51 53	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Travaux de modernisation et acquisitions nouvelles. — Acquisition de terrains et frais y relatifs. (Sans distinction d'exercice)	495.000	595.000	419.088	419.088	—
647	17.2	53	Etablissement de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils de balnéothérapie	200.000	10.000	5.112	5.112	—
648	17.2	14 (53)	Sanatorium et Institut médical de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation et frais d'organisation d'un service médical	425.000	424.535	403.390	403.390	—
649	17.2	53	Sanatorium et Institut médical de Mondorf-Etat. — Acquisition de machines de bureau	10.000	10.465	10.465	10.465	—
				12.043.000	12.043.000	12.055.250	12.055.250	—
Section 45. — Commissariat au Rapatriement								
650	24.6	10 14	Indemnités du personnel	354.000	354.000	313.299	313.299	—
651	24.6	14	Frais de bureau. — Frais de route et de séjour.	32.000	32.000	24.136	24.136	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
652	24.6	14	Frais de recherche et de rapatriement de personnes déplacées. Exhumations et transferts de corps. Dépenses diverses et subsides	30.000	30.000	9.321	9.321	—
				416.000	416.000	346.756	346.756	—
			Section 46. — Education physique					
653	18.0	10	Traitements du personnel du Commissariat Général aux Sports	372.000	372.000	368.068	368.068	—
654	18.0	10	Indemnités des employés	112.000	112.000	698	698	—
655	18.0	14	Frais de route et de séjour	25.000	25.000	16.464	16.464	—
656	18.1	(14) 30	Education physique. — Dépenses et subsides. Exécution de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945	2.500.000	2.700.000	2.699.400	2.699.400	—
657	18.1	30	Contribution de l'Etat à l'assurance-accidents et à l'assurance-reponsabilité civile collective des sportifs	700.000	700.000	684.500	684.500	—
658	{ 18.0 18.1	{ 14 30	Institut National des Sports. — Frais d'exploitation et d'entretien	500.000	280.000	268.357	268.357	—
659	{ (13.3) 18.0	{ 51 53	Institut National des Sports à Fetschenhof. — Acquisition de mobilier. — Construction et aménagement d'un hall de sport et divers terrains de sports appartenant à l'I.N.S. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	2.085.974	2.085.974	—
660	18.0	40 49	Participation de l'Etat dans la construction et l'aménagement de halls de sports par les communes. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
661	18.0	14	Contrôle médical; fiches médico-sportives et psycho-sportives	450.000	470.000	468.389	468.389	—
662	18.0	14	Trophée National et autres médailles	80.000	80.000	69.191	69.191	—
663	18.1	(14) 30	Préparation et participation aux Jeux Olympiques. — Dépenses diverses et subsides	250.000	250.000	250.000	250.000	—
664	18.0	14	Frais de bureau	40.000	40.000	38.301	38.301	—
				8.029.000	8.029.000	6.949.342	6.949.342	—
			Section 47. — Administration des Services Agricoles					
			I. — Administration					
665	21.1	10	Traitements des fonctionnaires	10.840.000	10.840.000	10.687.460	10.687.460	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L E	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
666	21.1	10	Indemnités des employés	1.670.000	1.670.000	1.726.965	1.726.965	—
667	21.1	10	Salaires du personnel ouvrier permanent	1.514.000	1.514.000	1.618.205	1.618.205	—
668	21.1	14	Salaires des ouvriers saisonniers	2.066.000	2.066.000	1.271.647	1.271.647	—
669	21.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, du chauffage, etc. des bureaux de l'administration et des bureaux divisionnaires	313.000	313.000	297.150	297.150	—
670	21.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déplacement, de déménagement, etc. (Sans distinction d'exercice)	975.000	975.000	932.228	932.228	—
671	17.3 21.1	14	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	295.000	295.000	136.970	136.970	—
672	21.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, frais d'adjudication, frais d'expositions, dépenses diverses	430.000	510.000	509.967	509.967	—
673	21.1	53	Acquisition de machines de bureau	62.000	62.000	61.360	61.360	—
674	21.1	14	Loyers et frais accessoires de location	197.000	197.000	178.900	178.900	—
675	21.1	14	Garage et ateliers. — Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, essence, huile, assurances, outils, etc.)	1.250.000	1.370.000	1.369.248	1.369.248	—
676	21.1	53	Rééquipement en matériel routier	880.000	880.000	694.400	694.400	—
676bis	21.1	53	Acquisition de voitures automobiles	300.000	310.000	310.000	310.000	—
677	21.1	14	Aménagement et entretien des bâtiments, hangars, chantiers et places de dépôt en campagne ; équipement, etc.	225.000	225.000	224.997	224.997	—
678	21.1	(10) 14	Subside à la masse d'habillement des chefs-ouvriers, chefs d'équipes, chauffeurs, mécaniciens et ouvriers	344.000	344.000	343.561	343.561	—
679	21.1	14	Etude et confection de projets pour cours d'eau, voirie, etc., achats d'instruments géodésiques, matériel photographique, opérations topographiques ; salaires des aides, etc.	40.000	40.000	39.947	39.947	—
			II. — Génie rural					
680	21.1	14 19 40 49	Cours d'eau. — Travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables ; subventions et remboursements aux communes, associations syndicales et particuliers de frais avancés par eux. (Sans distinction d'exercice)	11.000.000	11.000.000	10.999.202	10.999.202	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dation non payée
681	17.3	14 49	Epuration des cours d'eau. — Subventions pour la construction de stations d'épuration ; dépenses pour éviter les mauvaises odeurs de l'Alzette ; études de projets et travaux préparatoires, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.000.000	6.000.000	3.228.008	3.228.008	—
682	21.1	14	Installation et entretien de postes limnimétriques, météorologiques, pluviométriques et phénologiques, frais d'acquisition de matériel, indemnités des observateurs, etc.	340.000	340.000	335.789	335.789	—
683	21.3	{40 49 74	Remembrement parcellaire et travaux connexes (améliorations foncières, chemins, assèchement etc.). — Etudes, honoraires, indemnités, jetons de présence, frais de route, salaires, etc. — Acquisition de matériel, d'instruments et d'outillage ; équipement ; frais de bureau, etc. — Frais des actes de remembrement. — Quote-part de l'Etat. — Subventions pour la formation du personnel. — Dépenses diverses et imprévues. — Alimentation du Fonds spécial créé par l'article 10 de la loi budgétaire de 1961. (Sans distinction d'exercice).....	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
684	21.1	(40) 49	Voirie rurale : construction et redressement de chemins d'exploitation ; entretien et mise en état de la voirie existante : empierrement, rechargement, cylindrage, goudronnage, assainissement, etc. — Subventions aux communes et aux syndicats. — Frais de mutation et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice).....	12.000.000	12.050.000	12.048.890	12.048.890	—
685	21.1	40	Travaux d'assainissement, de drainage et d'irrigation. Subventions d'installation de conduites d'eau d'un intérêt collectif dans les parcs à bétail, etc. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	2.546.102	2.546.102	—
686	21.1	40	Constructions rurales. — Subventions. (Sans distinction d'exercice).....	2.000.000	1.724.000	986.853	986.953	—
			III. — Service agronomique					
			A. — Service de la production végétale					
687	21.1	14	Amélioration des cultures ; contrôle officiel des semences, sélection généalogique, etc. — Dépenses et subsides divers	75.000	75.000	49.705	49.705	—
688	21.1	14	Lutte contre les ennemis des cultures. — Achat de fongicides et d'insecticides, — Accessoires de pulvérisateurs, etc. — Impression de tracts	30.000	30.000	22.500	22.500	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
689	21.1	30	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles. — Subsidés à la L.L.P.O. — Subsidés à la Société Protectrice des animaux	70.000	70.000	70.000	70.000	—
690	21.1	14 (53)	Dépenses résultant de l'exécution de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (F.A.O.) et de la Convention Européenne pour la Protection des Plantes (E.P.P.O.) : exploitation d'une chambre de fumigation mobile ; acquisition d'instruments, d'ustensiles et d'accessoires de laboratoire, aménagement ; achat de produits, etc. (Crédit non limitatif)	200.000	200.000	62.997	62.997	—
691	21.1	14 (30) 32	Subventions dans les primes à payer en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle ; subsidés divers, dépenses diverses et imprévues dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	650.000	659.000	658.485	658.485	—
			B. — Service de la production animale					
692	21.1	14	Organisation des expertises de beurre et de lait, équipement du laboratoire d'expertise, frais de propagande, dépenses diverses, etc.	500.000	491.000	488.937	488.937	—
693	21.1	(14) 30	Amélioration des espèces bovine, porcine et caprine : subventions et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.316.000	1.315.508	1.315.508	—
694	21.1	30	Subventions à l'Union des Sociétés Avicoles du Grand-Duché de Luxembourg	175.000	175.000	175.000	175.000	—
695	21.1	(14) 40	Amélioration de la race chevaline. — Subventions, primes de concours et de stations, indemnités des membres de la commission d'expertise ; dépenses diverses, etc.	450.000	450.000	449.685	449.685	—
696	21.1	30	Subventions à la Fédération Colombophile Luxembourgeoise et à la Fédération Cynologique Nationale (F.C.N.)	100.000	100.000	100.000	100.000	—
			C. — Service de la mécanique agricole					
697	21.1	14 40	Subventions et dépenses dans l'intérêt de l'utilisation rationnelle des machines agricoles, acquisition de matériel de démonstration, d'essai et de contrôle	400.000	400.000	400.000	400.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			D. Service de l'arboriculture et de l'horticulture					
698	21.1	{ 14 30 40	Arboriculture fruitière. — Organisation d'essais, matériel de contrôle, subventions aux syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences. — Dépenses diverses	135.000	135.000	134.955	134.955,	—
699	21.1	{ (14) 30 40	Apiculture : Organisation de la Marque Nationale du miel, matériel de contrôle ; subventions aux organisations apicoles ; dépenses diverses ; ruchers, avis, tracts, etc., création de plantations mellifères	110.000	110.000	109.950	109.950	—
700	21.1	30	Jardins ouvriers : subventions à la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer ; subvention à l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers	340.000	340.000	340.000	340.000	—
701	21.1	30	Horticulture : Subventions dans l'intérêt de la production et du conditionnement des produits horticoles	200.000	200.000	200.000	200.000	—
			E. — Service de la mutualité agricole					
702	21.1	40	Subventions pour la construction et l'aménagement de bâtiments de coopérations agricoles	150.000	1.150.000	1.150.000	1.150.000	—
			F. — Dépenses dans l'intérêt de la consolidation économique d'exploitations agricoles familiales					
703	21.1	{ 30 32 40	Mesures spéciales visant à la rationalisation et à l'amélioration de la viabilité des entreprises au moyen de l'intégration structurelle d'éléments de productions : subventions dans l'intérêt d'installations piscicoles combinées à des exploitations agricoles ; subventions et dépenses diverses dans l'intérêt de l'élevage avicole, de la production et de la commercialisation des œufs ; subventions dans l'intérêt de la production et du conditionnement des fruits et dans l'intérêt de l'assainissement de vieux vergers ; subventions dans l'intérêt de la reprise des biens meubles et immeubles, composant ou ayant composé l'exploitation familiale agricole des ascendants, par le conjoint survivant ou l'héritier copropriétaire participant effectivement à la culture ; dépenses diverses et imprévues	4.000.000	3.000.000	2.981.695	2.981.695	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	LEÇON FONCTION ATIONS non payées
703bis	{ 21.1 (34.1)	30 40 (74)	Alimentation du Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture à créer par une loi spéciale (1 ^{er} crédit). (Crédit non limitatif)	11.000.000	11.000.000	11.000.000	11.000.000	—
				80.626.000	80.626.900	74.257.266	74.257.266	—
Section 48. — Enseignement et vulgarisation agricoles								
704	{ 01.0 13.4 21.1	10	Ecole agricole et station de chimie agricole. — Traitements des fonctionnaires	4.870.000	4.870.000	4.698.072	4.698.072	—
705	{ 13.4 21.1	10	Ecole agricole, Ecole ménagère agricole, Service de vulgarisation ménager agricole, Station de chimie agricole. — Indemnités du personnel.	1.472.000	1.472.000	1.619.275	1.619.275	—
706	13.4 21.1	10	Indemnités spéciales. — Rémunération du fonctionnaire chargé de la direction de l'Ecole ménagère agricole à Mersch, indemnités pour services extraordinaires dans l'intérêt de la station de chimie agricole. (Sans distinction d'exercice)	32.000	32.000	7.200	7.200	—
707	{ 13.4 21.1	10	Ecole agricole, Ecole ménagère agricole, Station de chimie agricole. — Salaires des ouvriers ..	230.000	230.000	243.501	243.501	—
708	13.4 21.1	14	Id. — Salaires des femmes de charge	175.000	175.000	161.083	161.083	—
709	13.4 21.1	14	Frais de route et de séjour	200.000	200.000	172.793	172.793	—
710	13.4	14	Ecole agricole, Ecole ménagère agricole et Service de vulgarisation ménager agricole. — Frais de bureau, matériel d'enseignement, bibliothèque, assurances, dépenses diverses .	196.000	196.000	169.061	169.061	—
711	{ 13.4 21.1	53	Enseignement agricole et Station de chimie agricole. — Acquisitions nouvelles	107.000	107.000	96.412	96.412	—
712	21.1	14	Station de chimie agricole. — Frais de bureau, bibliothèques, assurances, dépenses diverses.	60.000	60.000	48.384	48.385	—
713	13.4	14	Loyers	12.000	12.000	—	—	—
714	13.4	14 30	Subsides au profit des élèves nécessiteux de l'Ecole agricole et de l'Ecole ménagère agricole. Excursions scolaires agricoles	690.000	690.000	666.508	666.508	—
715	13.4	30	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger	30.000	51.200	51.142	51.142	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
716	13.4	30	Subventions au profit des étudiants en sciences agronomiques et des étudiantes en sciences ménagères agricoles.....	60.000	14.100	—	—	—
717	21.1	10 14	Service de vulgarisation agricole : indemnités, frais de route et de séjour, frais de bureau, articles de nettoyage et dépenses diverses ...	619.000	619.000	604.677	604.677	—
718	21.1	14 40	Service de vulgarisation agricole: propagation du progrès technique et rationalisation de la gestion des entreprises agricoles. — Subventions et dépenses diverses	2.300.000	2.300.000	2.296.180	2.296.180	—
718bis	21.1	(32) 40	Service de vulgarisation agricole. — Subventions pour l'acquisition de réfrigérateurs du lait à la ferme (1 ^{er} crédit)	5.000.000	5.000.000	2.375.000	2.375.500	—
719	21.1	14	Cours spéciaux : indemnités, acquisitions et dépenses diverses	100.000	100.000	97.551	97.551	—
720	21.1	14	Organisation de champs d'essai par l'Ecole agricole	70.000	70.000	64.836	64.836	—
721	13.4	15	Subside en faveur de l'enseignement ménager agricole privé	300.000	300.000	300.000	300.000	—
722	21.1	14	Station de chimie agricole. — Acquisition d'instruments, d'ustensiles et de réactifs ...	150.000	162.400	162.313	162.313	—
723	21.1	14	Essais de fumure sur les différents types de sols du pays en vue de la détermination des normes de fertilité et essais de variétés de légumineuses	75.000	87.300	86.480	86.480	—
				16.748.000	16.748.000	13.920.969	13.920.969	—
			Section 49. — Dépenses diverses dans l'intérêt de l'Agriculture					
724	21.1	10	Indemnités du personnel des services des marchés, de la comptabilité, de la main-d'oeuvre agricoles ainsi que du Fonds d'améliorations agricoles	2.945.000	1.945.000	3.120.831	3.120.831	—
725								
726	21.1	14	Salaires des femmes de charge	90.000	90.000	89.222	89.222	—
727	01.0 21.1	14	Frais de route et de séjour	250.000	150.000	232.840	232.840	—
728	01.0 21.1	10 14	Indemnités spéciales pour services extraordinaires	150.000	164.300	164.266	164.266	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
729	21.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, etc.	235.000	226.220	153.255	153.255	—
730	21.1	53	Acquisition de machines, de mobilier et de matériel de bureau	70.000	70.000	56.140	56.140	—
731	21.1	14	Loyers	75.000	75.000	73.932	73.932	—
732	01.0	14	Département de l'Agriculture. — Service automobile (entretien, essences, huiles, pièces de rechange, assurances et divers)	95.000	95.000	94.951	94.951	—
733	21.1	14	Id. — Jetons de présence des membres des différentes commissions d'études et d'experts .	200.000	180.700	174.950	174.950	—
734	21.1	16	Cotisations dues aux organismes agricoles internationaux	740.000	743.000	742.628	742.628	—
743bis	10.3	16	Subside extraordinaire à la F.A.O. dans l'intérêt de la lutte contre la famine mondiale	100.000	100.000	99.921	99.921	—
735	21.1	{ 14 30	Frais d'exécution du régime des marchés agricoles. — Subsidés à la Fédération des sociétés d'assurances contre la perte du bétail, rémunération des vétérinaires et indemnités revenant aux membres de la commission d'expertise des animaux de boucherie	1.150.000	1.151.780	1.151.769	1.151.769	—
736	21.1	32	Fonds d'améliorations agricoles. Différence entre le taux d'intérêt des prêts et celui des obligations émises sous la garantie de l'Etat .	10.000	10.000	—	—	—
737	21.1	14	Recrutement de la main-d'oeuvre agricole. Subventions au profit de la main-d'oeuvre auxiliaire aidant à la rentrée des récoltes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	400.000	400.000	598.726	598.726	—
738	21.1	30	Subventions pour la formation d'ouvriers agricoles luxembourgeois en exécution de l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 21 février 1945 portant réglementation de la main-d'oeuvre agricole. Subventions aux ouvriers agricoles étrangers assimilés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	2.499.149	2.499.149	—
739	21.1	32	Participation de l'Etat, par voie de subventions, au paiement des intérêts d'emprunts contractés par les associations agricoles, les agriculteurs, les propriétaires de commerce et d'industries agricoles, la Ligue nationale et les membres du Coin de Terre et du Foyer dans l'intérêt de l'amélioration des moyens d'exploitation et des bâtiments de ferme, de la reprise du bien paternel et d'investissements d'Intérêt agricole	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LIQUIDATIONS non payées
740	21.1	32	Participation de l'Etat, par voie de subventions, dans les frais des intérêts d'emprunts contractés par les laiteries coopératives	2.200.000	2.200.000	2.200.000	2.200.000	
741	21.1	30	Subventions dans l'intérêt d'études et de stages, d'actions ou d'institutions spéciales en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.209.000	1.209.000	1.209.000	—
742	21.1	40	Subsides dans l'intérêt de pertes ou d'abatage de bétail. (Crédit non limitatif)	600.000	600.000	998.800	998.900	—
743	21.1	32	Subvention et intervention dans l'intérêt général de l'agriculture ainsi que dans l'intérêt particulier de la production animale et de ses branches connexes de transformation et d'écoulement des produits, en compensation et à titre de restitution des taxes perçues à l'importation de céréales fourragères et de leurs dérivés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.000.000	20.000.000	36.000.000	36.000.000	—
744	21.1	14	Subventions dans l'intérêt de la participation de l'Agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	—	—	—
744bis	21.1	(10) 14	Frais occasionnés par les élections pour le Conseil National de l'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	71.523	71.523	—
744ter	21.1	32	Subvention unique au Fonds de compensation « Céréales panifiables » dans l'intérêt de la liquidation des régimes excédentaires de blé antérieurs à 1958. (Sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	—
				45.660.000	45.660.000	62.732.003	62.732.003	—
			Section 50. — Police sanitaire du bétail					
745	21.1	10	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Traitements des fonctionnaires	1.975.000	1.975.000	1.961.120	1.961.120	—
746	21.1	10	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Indemnités des employés	902.000	902.000	1.052.339	1.052.339	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	gations non payées
747	21.1	10	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Salaires du personnel ouvrier.	90.000	90.000	89.490	89.490	—
748	21.1	10	Id. - Indemnité spéciale : entretien des animaux d'expérimentation	10.000	10.000	7.680	7.680	—
749	21.1	14	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Salaires des femmes de charge	140.000	140.000	143.122	143.122	—
750	21.1	14	Frais de route et de séjour	460.000	460.000	458.515	458.515	—
751	21.1	14	Frais de bureau des vétérinaires-inspecteurs ...	24.000	24.000	24.000	24.000	—
752	21.1	14	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Dépenses diverses : verreries, lingerie, produits chimiques et biologiques, entretien et réparation des instruments et appareils de laboratoire	300.000	325.000	322.841	322.841	—
753	21.1	14	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage, etc. ...	150.000	151.100	151.075	151.075	—
754	21.1	14 53	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Acquisition de matériel d'équipement divers et aménagement de la chambre frigorifique ...	500.000	494.000	484.453	484.453	—
755	21.1	14	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Service automobile : dépenses diverses, entretien, réparations, essences, assurances, etc.	80.000	59.900	59.900	59.900	—
756	21.1	14 40	Police sanitaire du bétail. — Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	3.047.177	3.047.177	—
757	21.1	14	Frais de route et de séjour. — Jetons de présence de la commission à caractère temporaire ayant pour mission la taxation des bêtes tuberculeuses ou atteintes de brucellose bovine à éliminer	75.000	75.000	70.981	70.981	—
758	21.1	14	Frais d'inspection des viandes	200.000	200.000	200.000	200.000	—
759	21.1	40	Subsides dans l'intérêt de la lutte collective contre la brucellose bovine et de la lutte contre la tuberculose des bêtes réinfectées. Assainissement des étables infectées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	10.000.000	10.000.000	16.491.546	16.491.546	—
760	21.1	14	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	850.301	750.301	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
761	21.1	40	Subsides pour pertes de bétail essayées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux et de salmonellose. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	11.999	11.999	—
				18.956.000	18.956.000	25.426.539	25.426.539	—
			Section 51. — Caisse de pension agricole — Organisme d'intérêt public —					
762	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	419.000	419.000	398.440	398.440	—
763	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	713.000	713.000	348.205	348.205	—
764	14.4	31	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole	400.000	400.000	—	—	—
765	14.4	31	Intérêts de la Dette publique conf. à l'art. 70 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole	p ^r mém.	—	—	—	—
				1.532.000	1.532.000	746.645	746.645	—
			Section 51 bis. — Caisse de maladie agricole — Organisme d'intérêt public —					
765bis	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	300.000	300.000	—	—	—
765ter	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	700.000	700.000	386.677	386.677	—
765-4	14.4	15	Remboursement du coût des prestations versées pendant les périodes de service militaire (en application de l'article 16 de la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole)	10.000	10.000	—	—	—
				1.010.000	1.010.000	386.677	386.677	—
			Section 52. — Viticulture a) Station viticole					
766	21.2	10	Traitements des fonctionnaires	609.000	609.000	606.624	606.624	—
767	21.2	10	Indemnités des employés	332.000	332.000	327.826	327.826	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
768	21.2	{ 10 14	Salaires du personnel ouvrier	799.000	799.000	922.663	922.663	—
769	21.2	14	Subside à la masse d'habillement des ouvriers .	20.000	20.000	17.499	17.499	—
770	21.2	{ 10 14	Jetons de présence et indemnités pour services extraordinaires	148.000	148.000	75.297	75.297	—
771	21.2	14	Frais de route et de séjour	50.000	50.000	47.961	47.961	—
772	21.2	14	Frais de bureau, de bibliothèque, etc.	10.000	10.000	7.446	7.446	—
773	21.2	14	Enseignement viticole. — Organisation de cours d'hiver, vulgarisation de connaissances tech- niques viticoles, indemnités du personnel, subsides, voyages d'études, dépenses diverses	80.000	55.000	30.660	30.660	—
774	21.2	14	Exploitation de la Station viticole	240.000	265.000	264 534	264 534	—
775	21.2	53	Acquisitions nouvelles	265.000	302.000	301.580	301.580	—
			<i>b) Divers</i>					
776	21.2	{ 14 40	Améliorations viticoles : achat de porte-greffes. — Subventions et dépenses diverses dans l'in- térêt de la reconstitution et de la replanta- tion des vignes en général et en particulier dans le cadre d'un remembrement parcellaire, y compris la démolition et la reconstruction de murs de soutènement des vignes en ter- rasses	1.600.000	1.113.000	1.105.177	1.105.177	—
777	21.2	40	Subventions pour l'acquisition d'installations de lutte contre les gelées tardives dans les vignes. — Subventions dans les primes à payer en vertu de contrats conclus pour l'assurance- grêle	500.000	690.000	689.825	689.825	—
778	21.2	{ 40 49	Chemins d'exploitation et rigoles dans les vignes : construction, redressement, charge- ment, empierrement, réfection, entretien, goudronnage, assainissement, etc. Subven- tions aux communes et syndicats. (Sans dis- tinction d'exercice)	3.090.000	2.810.000	2.385.044	2.385.044	—
779	21.2	{ 32 40	Subventions dans l'intérêt de l'assainissement financier des caves coopératives de la Moselle et de l'écoulement des vins	5.750.000	6.200.000	6.200.000	6.200.000	—
780	21.2	30	Subventions dans l'intérêt de la progagande en faveur de l'écoulement des vins et de la par- ticipation aux expositions et foires nationales et internationales	1.050.000	1.050.000	1.043.722	1.043.722	—
780bis	21.2	30	Subventions à la Centrale Viticole	100.000	100.000	100.000	100.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
781	21.2	16	Cotisation du Grand-Duché à l'Office International du Vin à Paris	76.000	76.000	74.415	74.415	—
782	21.2	30 (40)	Contribution de l'Etat à l'alimentation d'un Fonds viticole à créer par une disposition législative (6 ^e crédit). Subside pour l'exportation de vins de base	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
783	21.2	14	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires. Frais du service du contrôle des vins et de la marque nationale du vin	150.000	150.000	149.057	149.057	—
				15.779.000	15.779.000	15.349.330	15.349.330	—
			Section 53. — Travail et Sécurité Sociale					
784	13.3 22.3	14	Frais occasionnés aux examens de fin d'apprentissage et aux examens de maîtrise ; frais et subsides relatifs à la promotion ouvrière, à la formation des cadres de l'Economie nationale et à des expositions nationales du Travail. (Sans distinction d'exercice)	1.450.000	1.450.000	1.447.702	1.447.702	—
785	14.0	30	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quinquennales pour la Chambre de Travail et la Chambre des Employés Privés	p ^r mém.	—	—	—	—
786	14.2	(14) 30 (70)	Dépenses et subventions au profit des chômeurs ainsi que pour la prévention et la résorption du chômage ; subsides en vue de la création de nouveaux emplois ou du maintien d'anciens emplois ; subsides en faveur de l'éducation et de la rééducation professionnelles dans les branches économiques dépourvues d'une main-d'oeuvre nationale suffisante. Subvention dans l'intérêt de la reconversion de l'entreprise S. A. Idéal, Tannerie de Wiltz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.500.000	2.500.000	2.813.902	2.813.902	—
787	14.1	14	Part contributive de l'Etat dans les frais occasionnés par le recrutement de la main-d'oeuvre à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) ...	10.000	10.000	—	—	—
787bis	14.1	30 40	Subvention pour l'amélioration des conditions de logement des travailleurs étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	5.786	5.786	—
788	17.2	30	Subvention au Centre de réadaptation fonctionnelle de Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	600.000	600.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
789	14.3	30	Exécution de l'article 10 de la Convention du 7 novembre 1949 tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des Parties Contractantes du Traité de Bruxelles. (Sans distinction d'exercice)	30.000	30.000	19.139	19.139	—
790	14.0	114 130	Subsides : étude des questions sociales, enquêtes, conférences, congrès, cours à l'étranger, subsides aux jeunes ouvrières, subsides aux apprentis méritants, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	146.726	146.726	—
791	14.0	(10) 14	Indemnités diverses, (Sans distinction d'exercice)	89.000	89.000	63.420	63.420	—
792	14.0	14	Jetons de présence et remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Supérieure des maladies professionnelles et de la Commission de la médecine du travail. — Remboursement des honoraires dus aux conférenciers étrangers	20.000	20.000	3.298	3.298	—
793	14.0	16	Frais de participation à l'Association internationale d'orientation professionnelle, cotisation annuelle de la section luxembourgeoise de l'Association internationale pour le progrès social. — Frais de participation à l'Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	13.000	13.000	5.000	5.000	—
				9.862.000	9.862.000	5.104.973	5.104.973	—
Section 54. — Office National du Travail								
794	14.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.500.000	1.500.000	1.513.789	1.513.789	—
795	14.1	10	Traitements des agents repris des anciennes bourses du travail	836.000	836.000	837.472	837.472	—
796	14.1	10	Indemnités des employés	4.073.000	4.073.000	4.177.305	4.177.305	—
796bis	14.1	14	Jetons de présence, remboursements pour perte de salaire et frais de voyage alloués aux membres de la commission administrative paritaire de l'Office National du Travail	45.000	45.000	32.409	32.409	—
797	14.1	{ 10 (14)	Salaires des ouvriers	231.000	231.000	231.898	231.898	—
798	14.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage ...	75.000	75.000	76.221	76.221	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGALE d'ions non payées
799	14.1	14	Frais de route et de séjour et indemnité pour masse d'habillement allouée au contrôleur-placeur et au chauffeur-mécanicien	191.000	191.000	159.557	159.557	—
800	14.1	14 (53)	Frais d'entretien du laboratoire psychotechnique, acquisition du matériel complémentaire. Frais relatifs à l'organisation de soirées de parents et à la propagande pour l'orientation professionnelle	275.000	275.000	244.010	244.010	—
801	17.2	30	Exécution de la loi du 28 avril 1959 concernant la création de l'Office de Placement et de Rééducation professionnelle des travailleurs handicapés. — Réadaptation et rééducation professionnelle des invalides. — Frais et allocation de subsides en vue de faciliter le réemploi des invalides. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.375	999.375	—
802	14.1	14	Autres dépenses. — Frais de bureau	455.000	455.000	394.588	394.588	—
803	14.1	53	Acquisitions nouvelles	105.000	105.000	43.908	43.908	—
804	14.1	14	Loyer	205.000	205.000	203.903	203.903	—
805	14.1	14	Frais d'entretien	15.000	15.000	8.665	8.665	—
806	14.1	14	Entretien d'une voiture automobile	50.000	50.000	28.834	28.834	—
				9.056.000	9.056.000	8.951.934	8.951.934	—
			Section 55. — Inspection du Travail et des Mines. Office National de Conciliation Conférence Nationale du Travail A. Inspection du Travail et des Mines					
807	14.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.190.000	1.190.000	1.136.182	1.136.182	—
808	14.1	10	Indemnités des employés, indemnité spéciale du contrôleur-ouvrier pour les Chemins de fer détaché à l'Inspection du Travail et des Mines	1.753.000	1.753.000	1.873.208	1.873.208	—
809	14.1	10	Salaire d'un ouvrier	136.000	136.000	121.392	121.392	—
810	14.1	14	Salaire du personnel occupé du nettoyage	48.000	48.000	46.838	46.838	—
811	14.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau	54.000	54.000	51.600	51.600	—
812	14.1	14	Indemnité pour masse d'habillement des contrôleurs et de l'inspecteur-adjoint	48.000	48.000	43.200	43.200	—
813	14.1	14	Assurance spéciale contre les risques d'accidents des agents-contrôleurs	22.000	22.000	13.216	13.216	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
814	14.1	14	Frais de route et de séjour	360.000	360.000	297.052	297.052	—
815	14.1	14	Conseil supérieur des Mines	12.000	12.000	2.439	2.439	—
816	14.1	14	Frais de bureau	110.000	110.000	98.003	98.003	—
817	14.1	14	Loyer. — Frais d'entretien	120.000	120.000	15.774	115.774	—
818	14.1	14	Entretien de la voiture-automobile	p ^r mém.	—	—	—	—
819	14.1	14	Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; rectification de l'abornement ; dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques	p ^r mém.	—	—	—	—
820	14.1	14	Propagande anti-accidents, primes pour actes de courage et de dévouement	50.000	50.000	20.00	2.000	—
			B. Office National de Conciliation					
821	14.1	(10) 14	Indemnité du secrétaire	8.000	8.000	5.000	5.000	—
822	14.1	14	Jetons de présence, remboursements pour perte de salaire et frais de voyage. — Frais de bureau	25.000	25.000	13.164	13.164	—
			C. Conférence Nationale du Travail					
823	14.1	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement. — Subside à l'Ecole Supérieure du Travail	118.000	118.000	63.014	63.014	—
				4.054.000	4.054.000	3.882.082	3.882.082	—
			Section 56. — Inspection des Institutions sociales					
824	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	1.035.000	1.035.000	1.027.743	1.027.743	—
825	14.3	10	Indemnités des employés	265.000	265.000	295.357	295.357	—
826	14.3	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage ...	31.000	31.000	30.780	30.780	—
827	14.3	14	Frais de route et de séjour	50.000	49.800	36.262	36.262	—
828	14.3	14	Frais de bureau	69.000	69.200	69.116	69.116	—
828bis	14.3	53	Acquisition de machines de bureau	28.000	28.000	25.000	25.000	—
				1.478.000	1.478.000	1.484.258	1.484.258	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Section 57. — Conseil Supérieur et Conseil Arbitral des Assurances Sociales					
			A. Conseil Supérieur des Assurances sociales					
829	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	214.000	214.000	211.748	211.748	—
830	14.3	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage. — Frais de route et de séjour. — Frais de bureau	31.000	31.000	25.520	25.520	—
831	14.3	14	Vacations, indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	248.000	248.000	213.918	213.918	—
			B. — Conseil Arbitral des Assurances sociales					
832	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	1.080.000	1.080.000	1.099.296	1.099.296	—
833	14.3	10	Indemnités des employés	265.000	265.000	292.990	292.990	—
834	14.3	14	Salaires du concierge et du personnel occupé du nettoyage	106.000	106.000	110.237	110.237	—
835	14.3	14	Loyer	84.000	84.000	84.000	84.000	—
836	14.3	14	Frais de bureau et frais de route et de séjour .	92.000	92.000	91.952	91.952	—
837	14.3	14	Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	390.000	390.000	386.481	386.481	—
				2.510.000	2.510.000	2.516.142	2.516.142	—
			Section 58. — Caisse de compensation pour allocations familiales près l'Établissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité					
			— <i>Organisme d'intérêt public</i> —					
			A. — Caisse de compensation pour allocations familiales					
838	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) : remboursements	5.039.000	5.039.000	5.070.319	5.070.319	—
839	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) : remboursements	2.267.000	2.267.000	2.267.000	2.267.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
840	15.0	31	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations familiales). (Exécution de l'art. 12 de la loi du 10.8.1959 concernant les allocations familiales des salariés-ouvriers). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	34.000.000	34.000.000	41.730.399	41.730.399	—
			B. — Fonds familial					
840bis	15.0	31 (70	Participation de l'Etat aux frais de prestation (Fonds familial). — Allocations d'entretien aux non-salariés. — (Loi du 10.8.1959 ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	46.500.000	46.500.000	46.281.749	46.281.749	—
			Détail :					
			a) Contribution de l'Etat (art 9 du régime général) .. fr. 14.000.000					
			b) Dotation annuelle de l'Etat (art. 9 du régime général) .. » 16.000.000					
			c) Subvention extraordinaire .. » 16.500.000					
			Total .. fr. 46.500.000					
841	15.0	30	Participation de l'Etat aux frais de prestations (allocations de naissance) ; remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	13.000.000	13.000.000	14.755.520	14.755.520	—
			Détail :					
			a) Salariés-ouvriers .. fr. 10.000.000					
			b) Non-salariés .. » 3.000.000					
			Total .. fr. 13.000.000					
				100.806.000	100.806.000	110.104.987	110.104.987	—
			Section 59. — Service des Allocations familiales près la Caisse de pension des employés privés					
			— Organisme d'intérêt public —					
842	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) : remboursements ..	1.060.000	1.060.000	1.056.005	1.056.005	—
843	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) : remboursements ..	145.000	145.000	145.000	145.000	—
844	15.0	30 31	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations de naissance et allocations familiales) : remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	9.000.000	9.000.000	9.253.017	9.253.017	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dépenses non payées
			Détail: Allocations de naissance fr. 5.000.000 Part de l'Etat dans les allocations familiales » 4.000.000 Total .. fr. 9.000.000					
				10.205.000	10.205.000	10.454.022	10.454.022	—
			Section 60. — Caisses régionales de maladie. — Caisses de maladie régies par la loi du 29 août 1951					
			— <i>Organismes d'intérêt public</i> — (Crédits non susceptibles de transfert d'une sous-section à l'autre)					
			I. Caisses régionales de maladie					
845	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des caisses régionales de maladie (dépenses de personnel)	8.436.000	8.436.000	7.567.618	7.567.618	—
846	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des caisses régionales de maladie (dépenses de matériel et autres)	2.297.000	2.297.000	1.899.332	1.899.332	—
			II. Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics					
847	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (dépenses de personnel)	879.000	879.000	843.049	843.049	—
348	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (dépenses de matériel et autres)	447.000	447.000	183.477	183.477	—
			III. Caisse de maladie des employés privés					
849	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des employés privés (dépenses de personnel)	879.000	879.000	828.213	828.213	—
350	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des employés privés (dépenses de matériel et autres)	584.000	584.000	478.029	478.029	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
851	14.3	15	IV. Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux (dépenses de personnel)	359.000	359.000	340.495	340.495	—
852	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux (dépenses de matériel et autres)	127.000	127.000	124.978	124.978	—
				14.008.000	14.008.000	12.265.191	12.265.191	—
			Section 61. — Office des Assurances sociales — <i>Organisme d'intérêt public</i> —					
853	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	21.343.000	21.343.000	21.719.501	21.719.501	—
854	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	11.485.000	11.485.000	10.443.243	10.443.243	—
855	14.3	31	Participation de l'Etat aux frais de prestation. — Subsidés, subventions, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395.930.000	395.930.000	398.485.103	398.485.103	—
			Détail :					
			I. — <i>Assurance-occidents, section industrielle</i>					
			a) Article 90 du Code des Assurances sociales (loi du 17 décembre 1925 — travaux en régie)	fr. 50.000				
			b) Revalorisation des rentes (lois des 21.7.1927 et 27.7.1938)	550.000				
			c) Réévaluation des rentes (art. 99 et 100 de la loi du 17.12.1925 concernant le C.A.S.) ..	11.500.000				
				fr. 12.100.000				
			II. — <i>Assurance-occidents, section agricole et forestière</i>					
			a) Revalorisation des rentes ...	fr. 30.000				
			b) Réévaluation des rentes ...»	1.800.000				
				fr. 1.830.000				
			III. — <i>Assurance contre la vieillesse et l'invalidité</i>					
			a) Part de l'Etat et des communes dans les rentes	fr. 346.000.000				

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			b) Contribution exceptionnelle en capital due par l'Etat (art. 239 et ss. du Code des Assu- rances sociales) p ^r mém. c) Application de la loi du 7 août 1961 portant modifica- tion et complément du Code des Assurances sociales et de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'as- surance pension des em- ployés privésfr. 36.000.000 fr. 382.000.000 Total ..fr. 395.930.000					
855bis	14.3	31	Exécution de l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1952 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'Etablissement d'assurance contre la vieil- lesse et l'invalidité (9 ^e tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	217.338	217.338	—
856	14.3	31	Intérêts annuels sur le Certificat de la Dette pu- blique émis au profit de l'Etablissement d'As- surance contre la vieillesse et l'invalidité. (Loi du 24.4.1954, art. VIII)	p ^r mém.	—	—	—	—
857	14.3	31	Intérêts annuels sur les Certificats de la Dette publique émis au profit de l'Etablissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité (Article 3bis de la loi budgétaire du 20 mai 1961 et article 3bis de la loi budgétaire de 1962)	p ^r mém.	—	—	—	—
				429.108.000	429.108.000	430.865.185	430.865.185	—
			Section 62. — Caisse de pension des Employés Privés — <i>Organisme d'intérêt public</i> —					
858	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	2.129.000	2.129.000	2.255.274	2.255.274	—
859	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres)	744.000	744.000	744.000	744.000	—
860	14.3	(30) 31	Participation de l'Etat dans les frais de presta- tion. — Part de l'Etat dans les pensions.					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.100.000	43.100.000	41.551.104	41.551.104	—
				45.973.000	45.973.000	44.550.378	44.550.378	—
			Section 63. — Mutualités : Commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels					
861	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de personnel)	15.000	15.000	15.000	15.000	—
862	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionne- ment (dépenses de matériel et autres) : rem- boursements	17.000	17.000	16.961	16.861	—
863	14.3	30	Participation de l'Etat aux frais de prestation : remboursements. Subside alloué à la Com- mission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels chargée de la ré- partition des subventions aux sociétés de se- cours mutuels reconnues par l'Etat. Frais de participation à l'Association internationale de la mutualité et à la Fédération nationale de la mutualité française. (Sans distinction d'exercice)	450.000	450.000	450.000	450.000	—
				482.000	482.000	481.961	481.961	—
			Section 64. — Enseignement primaire					
			A. — Inspectorat. — Commission d'Instruction					
864	13.1	10	Inspecteur principal et inspecteurs d'arrondisse- ment. Traitements	2.347.000	2.347.000	2.196.567	2.196.567	—
865	13.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau	97.000	97.000	96.500	96.500	—
866	13.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménage- ment, etc.	400.000	314.098	314.098	314.098	—
867	13.1	10	Primes de brevet et indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires	130.000	133.643	133.643	133.643	—
868	13.1	14	Commission d'Instruction. — Jetons de pré- sence	10.000	11.150	11.150	11.150	—
869	13.1	14 (19)	Inspecteurs d'écoles et Commission d'Instruc- tion. — Dépenses de service, achat de livres, subsidés pour l'achat de matériel d'enseigne- ment pour les écoles primaires et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	185.000	143.609	121.592	121.592	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			B. — Personnel enseignant des Ecoles primaires					
870	13.1	10 (19)	Traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures. (Sans distinction d'exercice).....	171.641.000	171.641.000	167.946.611	117.946.611	—
871	13.1	14	Frais de route et de séjour des membres des diverses commissions d'études	15.000	7.394	3.646	3.646	—
872	13.1	15	Indemnités et subsides aux instituts et aux écoles philanthropiques. — Dépenses diverses	700.000	700.000	646.291	646.291	—
873	13.1	19	Transport des enfants venant de localités trop éloignées d'une école. — Subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1 700.000	2.034.911	3.534.911	3.534.911	—
874	13.1	10 (19)	Primes de brevet des instituteurs et institutrices. (Sans distinction d'exercice)	2.300.000	1.767.000	1.763.735	1.763.735	—
875	13.1	19	Subsides dans l'intérêt du remplacement du personnel enseignant. (Sans distinction d'exercice).....	1.700.000	1.700.000	1.699.569	1.699.569	—
876	13.1	19	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires	1.250.000	604.060	580.559	580.559	—
877	13.1	19	Organisation de l'enseignement du 4 ^e degré. Subsides et dépenses diverses	1.000.000	1.226.346	1.226.346	1.226.346	—
878	13.1 (13.6)	14 19	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires. — Subsides aux communes en faveur de cours spéciaux donnés aux écoles primaires supérieures	230.000	263.000	262.800	262.800	—
			C. — Etablissements d'enseignement spécial					
			a) Institut des sourds-muets					
879	13.6	10	Traitements des fonctionnaires	559.000	559.000	515.646	515.646	—
880	13.6	14	Salaires des femmes de charge	35.000	35.000	32.370	32.370	—
881	13.6	14	Frais de route et de séjour	20.000	20.000	10.603	10.603	—
882	13.6	10	Primes de brevet et indemnités diverses	150.000	150.000	117.565	117.565	—
883	13.6	14	Location de plusieurs salles pour l'installation de l'Institut des sourds-muets	81.000	81.000	79.800	79.800	—
884	13.6 16.1	30	Entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides	614.000	614.000	611.376	611.376	—
885	13.6	53	Acquisitions extraordinaires.....	19.000	19.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			<i>b) Etablissement d'aveugles</i>					
886	13.6	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	422.000	422.000	319.720	319.720	—
887	13.6	10	Primes de brevet et indemnités variables	90.000	90.000	85.150	85.150	—
888	13.6 16.1	14 30	Frais d'entretien, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des aveugles	1.300.000	1.300.000	1.067.388	1.067.388	—
			<i>c) Etablissement de Betzdorf</i>					
889	13.6 16.1	15 30	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf	6.740.000	7.273.000	7.272.856	7.272.856	—
			D. — Office du film scolaire					
890	13.1	10	Traitements des fonctionnaires	380.000	380.000	371.228	371.228	—
891	13.1	10	Indemnités des employés	266.000	266.000	265.667	265.667	—
892	13.1	10	Salaires d'un ouvrier et d'une femme de charge	205.000	205.000	176.353	176.353	—
893	13.1	14	Frais de route et de séjour	50.000	52.196	52.196	52.196	—
894	13.1	10	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires	20.000	20.000	18.550	18.550	—
895	13.1	14 53	Matériel et dépenses diverses	650.000	648.902	510.649	510.649	—
			E. — Divers					
896	13.0 (24.4)	30	Subside à l'Oeuvre des Pupilles de la Nation ..	400.000	400.000	400.000	400.000	—
897	13.1 13.2	14	Education artistique dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire. — Subsides et dépenses diverses	60.000	60.000	59.258	59.258	—
898	13.6	15	Education extrascolaire. — Subsides et dépenses diverses	80.000	38.000	28.000	28.000	—
899	13.1	49	Subsides et dépenses pour l'achat de matériel didactique	180.000	180.000	178.375	178.375	—
900	13.1	14	Voyages d'études, cours de perfectionnement et stages ; manifestations à caractère éducatif, encouragements pour études et travaux pédagogiques. Subsides et dépenses diverses	400.000	622.691	622.691	622.691	—
				196.426.000	196.426.000	193.333.459	193.333.459	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	LE GOUVERNEMENT CENTRAL Liquidations non payées
			Section 64bis. — Institut Pédagogique. — Centre de Documentation Pédagogique. Conférence Générale de la Jeunesse.					
			A. — Institut Pédagogique					
901	13.3	10	Institut pédagogique. — Traitements des fonctionnaires	1.208.000	1.208.000	921.186	921.186	—
902	13.3	10	Indemnités des employés	71.000	71.000	51.508	51.508	—
903	13.3	14	Salaires du personnel occupé du chauffage et du nettoyage	50.000	50.000	31.473	31.473	—
904	13.3	10	Institut pédagogique, — Indemnités variables ; chargés de cours spéciaux, surveillance des études, remplacements, primes de brevet, etc.	200.000	200.000	165.307	165.307	—
905	13.3	14	Institut pédagogique — Frais d'installation et de fonctionnement. — Matériel et dépenses diverses. — Subsidés pour les excursions scolaires	290.000	290.000	277.481	277.481	—
906	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils, de matériel et de machines	50.000	50.000	43.303	43.303	—
907	13.3	14	Loyers. — Location de l'immeuble pour l'installation provisoire de la section des candidats-institutrices de l'Institut pédagogique	360.000	360.000	253.300	253.300	—
908	13.3	14	Institut pédagogique. — Indemnités aux stagiaires de l'Institut pédagogique et frais de stage aux écoles du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	2.912.680	2.912.680	—
			B. — Centre de Documentation Pédagogique					
909	13.1	14	Salaires des femmes de charge	50.000	50.000	1.532	1.532	—
910	13.1	14 (53)	Acquisitions et dépenses diverses	120.000	124.416	124.416	124.146	—
			C. — Conférence Générale de la Jeunesse					
911	13.6	30	Conférence Générale de la Jeunesse. — Dépenses diverses, frais de route et de séjour, bibliothèque, frais de bureau. Subsidés aux maisons de jeunes	80.000	75.584	40.389	40.389	—
912	13.6	30	Subsidés aux mouvements de jeunesse	500.000	500.000	455.000	455.000	—
913 à 917			◇	6.479.000	6.479.000	5.277.575	5.277.575	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Section 65. — Enseignement professionnel					
			A. — Institut d'Enseignement Technique (Ecole des Arts et Métiers et Ecole Technique)					
918	13.3	10	Traitements des fonctionnaires	11.821.000	11.821.000	11.634.976	11.634.976	—
919	13.3	10	Indemnités des employés	479.000	479.000	536.966	536.966	—
920	13.3	14	Salaires des hommes et des femmes de charge ..	169.000	169.000	228.795	228.795	—
921	13.3	14	Frais de route et de séjour ; frais de déménagement, etc.	25.000	30.839	30.839	30.839	—
922	13.3	10	Indemnités diverses	677.000	816.615	816.615	816.615	—
923	13.6 13.3	14	Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections, frais du service inférieur, assurances et dépenses diverses	1.500.000	1.455.257	1.455.257	1.455.257	—
924	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	750.000	759.879	759.879	759.879	—
924bis	13.3	14	Frais relatifs à l'inauguration de l'aile nouvelle ..	60.000	60.000	55.527	55.527	—
925	13.3	30	Bourses d'études pour élèves méritants	300.000	301.300	301.300	301.300	—
926	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	40.000	33.416	33.416	33.416	—
			B. — Ecole professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette					
927	13.3	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	7.420.000	7.420.000	7.613.308	7.613.308	—
928	13.3	10	Indemnités des employés	506.000	506.000	401.024	401.024	—
929	13.3	14	Salaires des hommes et femmes de charge	375.000	375.000	334.434	334.434	—
930	13.3	14	Frais de route et de séjour ; frais de déménagement	45.000	45.000	42.543	42.543	—
931	13.3	10	Indemnités diverses	320.000	381.112	381.112	381.112	—
932	13.6 13.3	(14) 14	Matériel et dépenses diverses	519.000	451.393	449.968	449.968	—
933	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	156.000	156.000	155.229	155.229	—
934	13.3	30	Subsides aux élèves pour frais de déplacement.	160.000	194.216	194.216	194.216	—
935	13.3	14	Loyer de salles de classe	108.000	108.000	108.000	108.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
936	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	20.000	20.000	3.690	3.690	—
937	13.3	14	Taxes d'eau et service de nettoyage	60.000	70.865	70.865	70.865	—
			C. — Centres d'enseignement professionnel de l'Etat					
938	13.3	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	11.192.000	11.192.000	11.274.712	11.274.712	—
939	13.3	10	Indemnités des employés	1.326.000	1.326.000	1.133.580	1.133.580	—
940	13.3	14	Salaires des hommes et femmes de charge	388.000	388.000	349.752	349.752	—
941	13.3	14	Frais de route et de séjour ; frais de déménagement, etc.	450.000	547.646	546.734	546.734	—
942	13.3	10	Indemnités diverses	440.000	501.016	501.016	501.016	—
943	13.6	(14)	Matériel et dépenses diverses	500.000	370.585	370.585	370.585	—
943	13.3	14						
944	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	250.000	287.895	287.895	287.895	—
945	13.3	30	Subsides aux élèves pour frais de déplacement.	750.000	791.530	791.530	791.530	—
946	13.3	14	Dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant de l'Ecole Hôtelière de Diekirch (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif).	400.000	400.000	533.196	533.196	—
947	13.3	14	Loyer des salles et ateliers	70.000	99.750	63.750	63.750	—
948	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	30.000	15.733	15.733	15.733	—
			D. — Ecoles des Mines, Cours techniques, Cours professionnels, etc.					
949	13.3 13.6	(10) 14 15 53	Ecoles des Mines d'Esch-sur-Alzette et Ecole professionnelle de Differdange : part de l'Etat. — Cours techniques pour adultes : frais d'acquisition de machines à écrire et frais divers	440.000	295.664	261.456	261.456	—
950	13.6	15	Subsides à des organisations professionnelles dans l'intérêt de l'éducation professionnelle extrascolaire de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	100.000	112.000	112.000	112.000	—
951	13.6	15	Subsides dans l'intérêt de la formation professionnelle des enfants arriérés ou inadaptés...	450.000	450.000	450.000	450.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
952	13.6	15	Cours pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes	2.206.000	2.206.000	2.224.855	2.224.855	—
953	13.3	15	Subside à l'Ecole professionnelle et ménagère de Luxembourg - Verlorenkost pour loyer, chauffage, éclairage, etc. des locaux occupés par les cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat	375.000	375.000	375.000	375.000	—
954	13.3	15	Subventions aux écoles commerciales privées et aux écoles primaires supérieures dispensant des cours commerciaux	150.000	150.000	148.821	148.821	—
955	13.0	14	Service scolaire de préorientation professionnelle. Indemnités, conférences, publications et frais	80.000	80.000	63.158	63.158	—
956	13.3	30	Subsides au personnel enseignant et aux élèves de l'enseignement professionnel	130.000	16.198	14.544	14.544	—
957	13.3 (22.1) (22.2) (22.2)	(10) 14	Commission Interministérielle de la formation professionnelle, Commissions consultatives de la formation professionnelle de l'artisanat, de l'industrie et du commerce. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	75.000	53.091	50.467	50.467	—
				45.312.000	45.312.000	45.176.743	45.176.743	—
			Section 66. — Enseignement secondaire et supérieur					
			A. — Lycées classiques, Lycées de garçons et Lycées de jeunes filles					
958	13.2	10	Traitements des fonctionnaires	71.350.000	71.350.000	69.992.924	69.992.924	—
959	13.2	10	Indemnités des employés	5.062.000	5.062.000	5.863.307	5.863.306	—
960	13.2	14	Salaires des hommes et femmes de charge	1.023.000	1.023.000	1.081.746	1.081.746	—
961	13.2	14	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	130.000	240.000	221.163	221.163	—
962	13.2	10 14	Frais de remplacement du personnel malade et indemnités diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100.000	1.100.000	2.455.440	2.445.440	—
963	13.2	14	Matériel, équipement et dépenses diverses concernant l'enseignement secondaire et supérieur. — Subsides pour les accidents du personnel et des élèves durant les heures de classe et lors d'excursions scolaires. — Subsides					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L E	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			dans l'intérêt des excursions scientifiques et des matinées théâtrales scolaires	2.250.000	2.250.000	2.015.170	2.014.126	1.044
964	13.2	53	Acquisitions extraordinaires de matériel, d'appareils et de machines	1.500.000	1.500.000	1.438.742	1.438.742	—
965	13.2	14	Lycée classique de Diekirch. — Loyer d'un immeuble	26.000	26.000	25.200	25.200	—
966	13.2	14	Service des médecins scolaires aux établissements d'enseignement secondaire et normal	200.000	200.000	125.680	125.680	—
			B. — Divers					
967	13.2	30	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant	170.000	229.000	218.592	218.592	—
968	13.2 13.5	30	Sports scolaires. — Associations estudiantines. — Subsides et frais divers	800.000	800.000	757.574	756.074	1.500
969	13.0	14	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le Ministère de l'Éducation Nationale. (Crédit non limitatif) .	760.000	750.000	860.268	860.268	—
970	{13.2 {13.5	30 70	Subsides pour études secondaires et supérieures Détail : Bourses d'études pour les élèves méritants et peu fortunés des établissements d'enseignement secondaire..... fr. 2.500.000 Prêts remboursables et bourses d'études pour études supérieures	8.000.000	8.120.000	8.098.800	8.098.800	—
			Total .. fr. 8.000.000					
971	13.5	30	Frais de location et de réservation de chambres d'étudiants aux Cités Universitaires. — Subsides pour les frais généraux	500.000	420.000	358.250	358.250	—
972	13.0 13.5 13.7	14 16 30	Relations culturelles avec l'étranger. — Bourses d'études, subsides et frais divers ...	700.000	561.000	506.858	506.858	—
973	13.0 (13.7)	(14) 16	Frais résultant de l'affiliation du Grand-Duché de Luxembourg à l'U.N.E.S.C.O. et frais des sections luxembourgeoises des Associations Internationales dépendant de l'U.N.E.S.C.O. — Contributions, indemnités, dépenses diverses	575.000	553.994	553.870	553.870	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
974	01.0 13.1 13.2 13.3 13.5 Divers codes	10 40	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	3.200.000	3.200.000	4.010.815	4.010.815	—
975	13.0	14	Réorganisation de l'enseignement secondaire, normal et primaire. — Subsidés et dépenses diverses. — Conseil Supérieur de l'éducation nationale. — Frais de fonctionnement	180.000	127.600	87.364	87.364	—
976	13.5	14 15	Université Internationale des Sciences Comparées. — Subsidés et dépenses diverses et frais de contrôle	4.000.000	4.003.406	4.003.406	4.003.406	—
				101.516.000	101.516.000	102.675.169	102.672.625	2.544
Section 67. — Arts et Sciences								
A. — Musée de l'Etat								
977	13.7	10	Traitements des fonctionnaires	1.771.000	1.771.000	1.749.207	1.749.207	—
978	13.7	10	Indemnités des employés	670.000	670.000	702.534	702.534	—
979	13.7	14	Salaires des hommes et des femmes de charge ..	560.000	560.000	571.883	571.883	—
980	13.7	14	Frais de route et de séjour	60.000	60.000	55.942	55.942	—
981	13.7	14	Aménagement, frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du Musée d'histoire naturelle	100.000	100.000	100.000	100.000	—
982	13.7	14	Recherches scientifiques du Musée d'histoire naturelle. Etablissement d'une carte phytosociologique	100.000	100.000	98.291	98.291	—
983	13.7	14	Aménagement et frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du Musée d'histoire et du Musée de folklore ..	350.000	333.734	329.714	329.714	—
984	13.7	14	Musées régionaux. — Subsidés et frais divers .	40.000	40.000	38.802	38.802	—
985	13.7	30 14	Recherches historiques du Musée d'histoire. Fouilles archéologiques	700.000	700.000	689.485	689.485	—
985 bis	13.7	14	Documentation artistique	30.000	26.377	25.568	25.558	—
986	13.7	14	Frais généraux (fournitures de bureau, frais de transport, entretien de l'auto de service et dépenses diverses)	150.000	153.623	153.623	153.623	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
986bis	13.7	14	Loyer: frais de location d'un dépôt et d'un atelier	75.000	101.410	101.410	101.410	—
987	13.7	53	Acquisition de machines de bureau	28.000	28.000	17.065	17.065	—
988	13.7	14	Frais d'organisation d'expositions temporaires par les différents services des Musées.....	180.000	91.590	90.929	90.929	—
989	13.7	53	Acquisition d'oeuvres d'art et de collections artistiques	550.000	748.266	748.266	748.266	—
990	13.7	53	Acquisition de collections historiques	250.000	130.000	125.380	125.380	—
991	13.7	53	Acquisition de collections scientifiques	50.000	50.000	47.874	47.874	—
			B. Bibliothèques et Archives					
			a) Bibliothèque Nationale					
992	13.7	10	Traitements des fonctionnaires	526.000	526.000	305.391	305.391	—
993	13.7	10	Indemnités des employés	590.000	590.000	674.565	674.565	—
994	13.7	14	Salaires des ouvriers et des femmes de charge .	160.000	160.000	134.079	134.079	—
995	13.7	{ 14	Frais d'administration et d'alimentation.....	860.000	860.000	859.716	859.716	—
995bis	13.7	{ (53)	Acquisition de machines de bureau	p ^r mém.	—	—	—	—
996	13.7	14	Loyer. — Frais de location de l'immeuble sis à Luxembourg, 14a, Boulevard Royal	260.000	260.000	260.000	260.000	—
			b) Bibliothèque du Gouvernement					
997	01.0	14 53	Acquisitions, alimentation, reliures, matériel, taxes, indemnités et dépenses diverses	220.000	220.000	219.999	219.999	—
			c) Archives de l'Etat					
998	13.7	10	Traitements des fonctionnaires	257.000	257.000	281.784	281.784	—
999	13.7	{ 10	Indemnités et salaires	560.000	560.000	529.999	529.999	—
1000	13.7	{ 14 53	Acquisitions, matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement, de conservation et d'impression. — Subsidés dans l'intérêt de recherches et d'études à des archives. - Dépenses diverses	200.000	200.055	200.055	200.055	—
1000bis	13.7	53	Acquisition de machines de bureau.....	215.000	215.000	213.425	213.425	—
1000ter	13.7	53	Acquisition extraordinaire d'ouvrages. (Sans distinction d'exercice)	120.000	120.000	120.000	120.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-dations non payées
			C. — Centre de documentation, de recherches et d'études					
1001	13.7	{ 10 14 53	Acquisitions, alimentation, reliures et frais divers. — Dépenses occasionnées par l'étude de l'organisation de la documentation et de la recherche scientifiques	150.000	131.513	128.824	128.824	—
1001bis	13.7	53	Acquisition de machines de bureau	pr mém.	—	—	—	—
1001ter	13.7	30	Subsides dans l'intérêt de recherches scientifiques	200.000	200.515	200.515	200.515	—
1002	13.7	14	Académie des Arts et des Sciences	pr mém.	—	—	—	—
			D. — Divers					
1003	13.7	30	Encouragements pour des activités littéraires, artistiques et scientifiques. — indemnités ..	1.865.000	1.960.515	1.960.515	1.960.515	—
1004	13.7	14	Publications Nationales. — Frais d'édition	500.000	269.680	237.056	237.056	—
1005	13.7	30	Rédaction et édition du dictionnaire luxembourgeois	95.000	94.970	87.545	87.545	—
1006	13.7	30	Congrès, semaines d'études, conférences et autres manifestations scientifiques et artistiques : frais d'organisation et de participation (subsides et dépenses diverses)	350.000	314.015	314.015	314.015	—
1007	13.7	30	Subsides dans l'intérêt de voyages d'études ...	50.000	50.000	50.000	50.000	—
1008	(13.3) 13.7	19	Conservatoire de musique de Luxembourg (Subside)	100.000	100.000	100.000	100.000	—
1009	13.7	19	Subside éventuel au Théâtre de la Ville de Luxembourg	250.000	250.000	250.000	250.000	—
1010	13.7	30	Théâtre et manifestations de folklore et d'art populaire. — Subsides et autres dépenses	300.000	240.500	240.500	240.500	—
1011	13.7	{ 14 19 49 50 52	Entretien ordinaire des monuments et des sites nationaux et du mobilier historique. — Subsides et autres dépenses. — Acquisition de terrains dans l'intérêt de la protection des monuments et de sites nationaux	4.000.000	4.172.460	4.172.460	4.172.460	—
1012	13.7	14	Commission des Sites et des Monuments nationaux. Commission de surveillance pour les bâtiments religieux (jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, loyers et dépenses diverses)	130.000	205.777	205.673	205.673	—
1013	13.7	(19) 49	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	550.000	550.000	550.000	550.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
1014	13.7	(10) 14	Cinémas. — Jetons de présence, frais de route et de séjour revenant aux membres et au secrétaire de la Commission de surveillance et autres frais y relatifs	85.000	85.000	76.952	76.952	—
1015	13.7	14 53	Production de films documentaires. — Achat de copies. — Confection de microfilms, de photos, de reproductions et d'agrandissements .	240.000	240.000	210.448	210.448	—
				18.497.000	18.497.000	18.229.489	18.229.489	—
			Section 68. — Famille et Population					
1016	15.0	{ 10 (14) { 30	Dépenses d'organisation et de fonctionnement des services pour la famille et la population. Subsidés aux conseils de famille locaux	400.000	315.213	315.213	315.213	—
1017	15.0	30	Aide familiale. Subsidés aux organisations et aux familles	1.100.000	1.248.495	1.248.495	1.248.495	—
1018	15.0	30 40	Aide spéciale aux familles victimes d'in sinistre. (Crédit non limitatif)	300.000	300.000	500.000	500.000	—
1019	15.0	14 30	Education familiale. — Education des adultes et formation des jeunes. — Stages de formation et de perfectionnement des cadres. — Subsidés et frais divers	750.000	731.494	730.369	730.369	—
1020	15.0	14	Publications dans l'intérêt de l'éducation des parents et de la jeunesse	130.000	84.798	84.798	84.798	—
				2.680.000	2.680.000	2.878.875	2.878.875	—
			Section 69. — Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation					
1021	11.3 11.4	10	Traitements des fonctionnaires	9.592.000	9.952.000	9.201.764	9.201.764	—
1022	11.3 11.4	10 14	Indemnités des employés	735.000	735.000	728.070	728.070	—
1023	11.3 11.4	14	Salaires du personnel auxiliaire et des aides de garde engagés temporairement près les différents établissements	2.644.000	2.644.000	2.646.222	2.646.222	—
1024	11.3 11.4	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. — Frais de transport des détenus	120.000	127.000	126.664	126.664	—
1025	{ 11.3 { 11.4	10 14	Indemnités diverses	982.000	993.000	992.818	992.818	—
1026	11.3	10	Indemnités compensatoires de logement	560.000	560.000	489.225	489.225	—
1027	11.3 11.4	14	Frais de bureau des différents établissements, y compris les frais de téléphone	122.000	136.000	135.118	115.118	—

Articles	Code fonct	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1028	11.3 11.4	14	Entretien des détenus et des pupilles, loyers, courant électrique, lumière, force motrice, menues dépenses du ménage, frais généraux, taxes, etc., enseignement et réadaptation sociale des détenus	5.700.000	5.493.000	5.271.996	5.271.996	—
1029	{ 11.3 11.4	53	Acquisitions nouvelles pour les différents établissements	530.000	530.000	517.294	517.294	—
1030	11.3 11.4	14 (53)	Dépenses relatives au travail des détenus et des pupilles, acquisition d'outillage, de machines et de matières premières pour le service industriel dans les différents établissements ..	650.000	739.000	738.407	738.407	—
1031	11.3 11.4	14	Réparation, aménagement, construction et entretien des bâtiments et du mobilier des différents établissements	175.000	181.000	180.228	180.228	—
1032	11.3	14	Service de défense sociale	114.000	114.000	81.009	81.009	—
1033	11.4	(10) 14	Protection de l'enfance	470.000	470.000	335.942	335.942	—
1034	11.3 11.4	14	Frais pharmaceutiques, frais du service médical et de clinique du personnel des différents établissements	350.000	350.000	350.000	350.000	—
1035	11.3 11.4	14	Frais d'hospitalisation, de clinique, etc. des détenus et des pupilles qui, pour cause de maladie ou d'accident doivent être transportés dans une clinique, la maternité ou un autre établissement d'hospitalisation et qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant. — Traitement médical et frais pharmaceutiques des détenus et des pupilles	350.000	430.000	427.078	427.078	—
1036	{ 11.3 11.4	30	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés. (Crédit non limitatif)	30.000	30.000	18.404	18.404	—
1037	11.3 11.4	14	Droits d'accise et de distillation dus par la colonie pénitentiaire agricole de Givenich et la Maison d'éducation et d'apprentissage pour garçons de Dreibern et impôt sur le chiffre d'affaires dû sur les produits vendus par les Etablissements Pénitentiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.000	59.000	68.370	68.370	—
1038	11.3	14	Prisons cantonales. — Entretien des locaux et des meubles, frais d'entretien et de nourriture des détenus, commissions cantonales, etc. ..	17.000	17.000	877	877	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1039	11.3 11.4	30	Subsides et subventions	170.000	170.000	169.916	169.916	—
				23.370.000	23.370.000	22.479.402	22.479.402	—
			Section 70. — Assistance sociale					
1040	16.0	30	Subsides pour les oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale. Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique. (Crédit non limitatif).	2.450.000	2.450.000	2.970.292	2.970.292	—
1041	16.0	(14) 30	Placement d'enfants dans des établissements-spéciaux et subsides dans le même but. Assistance sociale : Frais d'études. — Fourniture d'ouvrages, de brochures, d'imprimés. — Dépenses diverses	650.000	650.000	647.627	647.627	—
1042	(15.0) 16.0	30	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers ; secours urgents et secours de route ; subventions diverses. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédictiers des assurances sociales. — Aide aux familles nombreuses (Crédit non limitatif)	6.000.000	6.000.000	9.685.883	9.685.883	—
1043	16.0	30	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	7.064.173	7.064.173	—
1044	16.0	30	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500.000	4.500.000	5.142.265	5.142.265	—
1045	16.0	30	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étranger. — Subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	186.150	186.150	—
1046	16.0	30 (31)	Secours-suppléments de rente à des bénéficiaires de rentes de survivant. — Remboursement à l'Office des Assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	3.306.448	3.306.448	—
				23.450.000	23.450.000	29.002.838	29.002.838	—
			Section 71. — Hospice du Rham					
1047	16.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.402.000	1.402.000	1.392.814	1.392.814	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1048	16.1	{10 {14	Indemnités du personnel	2.370.000	2.370.000	1.830.192	1.830.192	—
1049	16.1	{10 {14	Salaires du personnel ouvrier	2.324.000	2.324.000	2.033.795	2.033.795	—
1050	16.1	10	Indemnités de logement	103.000	103.000	77.400	77.400	—
1051	16.1	{10 {14	Indemnités diverses. — Masse d'habillement du personnel : indemnités et fournitures. — Indemnités pour prestations hors service ...	420.000	420.000	330.635	330.633	—
1052	16.1	{14 {53	Entretien des pensionnaires, mobilier, entretien des promenades et des plantations, denrées pour les cours de cuisine scolaire, etc., frais résultant d'études professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés ; transports. Frais d'exploitation dépenses diverses	8.650.000	8.669.000	8.668.527	8.668.527	—
1053			◊					
1054	16.1	53	Acquisitions nouvelles pour les buanderies de l'Hospice du Rham et de l'annexe de Pfaffenthal	150.000	150.000	149.735	149.735	—
1055	16.1	14	Matériel d'école, y compris les frais des excursions de la population. — Musée et bibliothèque scolaire. — Frais de bureau	220.000	201.000	178.987	178.987	—
				15.639.000	15.639.000	14.662.083	14.662.083	—
			Section 72. — Maisons de retraite					
1056	16.1	(10) 14	Indemnités et salaires	3.740.000	3.740.000	3.693.179	3.693.179	—
			Détail :					
			a) Maison de retraite de Kopstal.fr. 297.000					
			b) Maison de retraite de Mertzig. » 501.000					
			c) Maison de retraite de Dudelange					
			» 606.000					
			d) Maison de retraite de Wiltz. » 507.000					
			e) Maison de retraite de Vianden. » 506.000					
			f) Maison de retraite de Rumelange					
			» 618.000					
			g) Maison de retraite de Differdange-Pétange					
			» 705.000					
			Totalfr. 3.740.000					
1057	16.1	14	Maisons de retraite. — Frais de surveillance et frais de route	20.000	20.000	—	—	—
1058	16.1	14 53	Frais d'aménagement et d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Masse d'habillement : indemnités et fournitures. — Dépenses diverses	8.600.000	8.600.000	7.283.048	7.283.048	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Détail :					
			a) Maison de retraite de Mertzig.fr. 1.140.000					
			b) Maison de retraite de Dudenlange » 1.305.000					
			c) Maison de retraite de Kopstal. » 795.000					
			d) Maison de retraite de Wiltz » 1.160.000					
			e) Maison de retraite de Rumenlange, y compris la section Maternité » 1.390.000					
			f) Maison de retraite de Vianden. » 1.235.000					
			g) Maison de retraite de Differdange-Pétange » 1.575.000					
			Total fr. 8.600.000					
1059	16.1	30	Subside à l'ESRA dans l'intérêt de l'exploitation de la maison de retraite israélite à Luxembourg	100.000	100.000	100.000	100.000	—
				12.460.000	12.460.000	11.076.227	11.076.227	—
			Section 73. — Affaires Economiques, Classes moyennes et Tourisme					
1060	22.0	10	Traitements	265.000	265.000	263.544	263.544	—
1061	22.0	10	Indemnités des employés	4.356.000	4.356.000	4.544.850	4.544.850	—
1062	22.0	14	Dépenses diverses, abonnements à des périodiques, essences, huiles, réparations et entretien des voitures de service, etc.	200.000	200.000	199.910	199.910	—
1062bis	22.0	53	Frais d'acquisition d'une voiture de service ...	160.000	162.737	162.737	162.737	—
1063	(14.2) 22.1	30 32 40 (49)	Subventions ayant pour objet de maintenir et de stimuler l'activité économique et d'assurer le plein emploi, destinées à des entreprises industrielles en difficultés conjoncturelles en vue de maintenir leur viabilité économique ou en difficultés structurelles en vue de leur reconversion, ainsi qu'à des entreprises industrielles en vue d'en faciliter la rationalisation ou l'extension. Subventions, frais et participation à des frais dans l'intérêt des mêmes buts économiques et en vue de promouvoir les investissements productifs dans le secteur de la petite et moyenne industrie et d'y faciliter la création d'entreprises nouvelles. Exécution de la loi du ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale, et d'en stimuler l'expansion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	6.437.222	6.437.222	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	d'ions non payées
1064	22.1	40 49 50 51	Terrains et bâtiments industriels destinés à être loués et/ou vendus à des entreprises industrielles dont l'implantation ou l'extension est susceptible de promouvoir l'activité économique, d'en stimuler l'expansion et de combattre les difficultés économiques et sociales, notamment dans certaines régions du pays : Acquisitions, aménagements, constructions, transformations et agrandissements y compris les installations par destination ; études et frais y relatifs. — Contributions financières de l'Etat en faveur de ces investissements industriels d'intérêt général, sous forme de subventions au profit de personnes physiques ou morales, de droit privé ou public. Exécution de la loi du ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale, et d'en stimuler l'expansion. (Sans distinction d'exercice).....	13.000.000	11.728.350	10.596.210	110.596.210	—
1065	(14.1) 22.1	32	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la réadaptation ou de la formation professionnelles de la main-d'oeuvre employée par des entreprises industrielles en voie de reconversion, d'extension et de création, pour autant que ces mesures doivent être prises dans le cadre des entreprises intéressées : subventions. — Dépenses spécifiques y compris frais de salaires et participation à ces dépenses. Exécution de la loi du ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale, et d'en stimuler l'expansion	4.000.000	4.000.000	972.617	972.617	—
1066	22.1 22.2 22.2	32	Subventions ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'équipement industriel, artisanal, hôtelier et commercial, destinées à des entreprises pour réduire le coût de certains crédits d'investissement utilisés aux fins d'une modernisation rationnelle et productive des installations, outillages et autres moyens professionnels de travail. Subventions en vue de réduire temporairement le coût de crédits d'investissement affectés au financement de projets de reconversion, d'extension et de création d'entreprises de production d'un intérêt économique et social, notamment pour certaines régions du pays. Exécution de la loi du ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'amélio-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1067	22.1	{ 14 (15) (30)	rer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale, et d'en stimuler l'expansion (Sans distinction d'exercice)	3.500.000	2.700.000	2.497.501	2.497.501	—
			Subventions, à titre de contribution financière forfaitaire aux dépenses de fonctionnement et aux travaux de l'Office Luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité ; subsides et frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie : actions et institutions spéciales, documentation générale et particulière, recherches industrielles, conférences et journées d'études, cours temporaires, stages techniques, vulgarisation des connaissances acquises	1.300.000	1.300.000	1.300.000	1.300.000	—
1068	22.1	14	Frais et honoraires pour expertises et études scientifiques, économiques, financières et sociales de caractère général et particulier ayant pour objet la structure du secteur de la petite et moyenne industrie et des entreprises qui en font partie, frais et honoraires dans l'intérêt de l'implantation d'industries et d'entreprises industrielles nouvelles ; frais d'études législatives et juridiques	250.000	250.000	170.868	170.868	—
1069	22.0	14	Propagande, sous toutes ses formes, en faveur de l'expansion économique et touristique (frais et subsides) ; participation à des foires et expositions et organisations de pareilles manifestations ; acquisition du matériel d'exposition ; acquisition et édition de matériel de propagande (dépliants, brochures de renseignement, films, photos, appareils et matériel pour leur confection) ; participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice)	4.750.000	4.750.000	4.749.957	4.749.975	—
1070	22.1	32	Subsides destinés à favoriser la prospection des marchés et la vente des produits industriels luxembourgeois dans les pays étrangers. (Sans distinction d'exercice)	1.300.000	2.146.650	1.995.165	1.995.165	—
1071	22.1	32	Facilités de crédit à accorder aux exportateurs luxembourgeois ; participation à l'assurance-crédit, du croire	p' mém.	—	—	—	—
1072	22.0	{ 14 (15) (30)	Agents et agences à l'étranger rendant des services à notre expansion économique et touristique (frais et subsides)	1.900.000	3.121.000	3.118.979	3.118.979	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	LIQUIDATION d'allocations non payées
1072bis	22.0 (22.5)	50	Acquisition d'un local à Paris pour l'installation définitive de notre agence économique et touristique en France	p ^r mém.	—	—	—	—
1073	21.6	32 (40)	Subventions structurelles dans l'intérêt du ravitaillement et de l'équipement de la production. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	333.000.000	333.000.000	320.800.000	320.800.000	—
			Détail :					
			a) Viandes bovines et porcines fr. 72.000.000					
			b) Lait et beurre » 141.000.000					
			c) Secteur panification » 118.000.000					
			d) Divers et imprévus » 2.000.000					
			Total . fr. 333.000.000					
1073bis	11.5 (22.2)	(30) 32	Subventions dans l'intérêt du stockage de biens de première nécessité destinés au ravitaillement de la population en période d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	—	—	—
1074	16.0	30	Subventions pour les combustibles minéraux solides à l'usage domestique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000.000	45.000.000	42.117.461	42.117.461	—
1075	22.0	14	Jetons de présence, indemnités et autres frais	230.000	234.000	233.687	233.687	—
1075bis	22.0	14	Commission Economique et Sociale. — Frais de fonctionnement, indemnités pour études et travaux dans l'intérêt de la Commission, frais de route et de séjour des membres, frais imprévus	250.000	250.000	990	990	—
1075ter	22.0	14	Conseil consultatif économique et social Benelux. Jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de réunion, frais de secrétariat. (Sans distinction d'exercice)	140.000	140.000	65.589	65.589	—
1076	22.0	16	Cotisations et contributions aux Organisations et Institutions Internationales. (Sans distinction d'exercice)	590.000	590.000	538.314	538.314	—
1077	13.3 22.2 22.3	(15) 30	Subsides en faveur des métiers et du commerce de détail	5.500.000	5.500.000	5.473.070	5.468.060	5.000
1078	22.3	32 (40)	Subventions en faveur de la Coopérative des Patrons-Menusiers réorganisée	95.000	95.000	95.000	95.000	—
1079	22.3	(14) 40	Primes pour stimuler l'acquisition par les nouveaux ménages de mobilier de fabrication luxembourgeoise et frais relatifs au service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.400.000	6.400.000	7.999.865	7.999.865	—

Articles	Code fond.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1079bis	22.2	14 40	Subside dans l'intérêt d'actions en faveur de la menuiserie (rationalisation des méthodes de fabrication et de vente, le cas échéant sur base coopérative, adaptation constante de la fabrication au progrès technique et aux besoins du marché, intensification de la propagande, propagande collective, etc	1.600.000	1.600.000	—	—	—
1080	22.5	14 (50)	Aménagement et signalisation des sentiers touristiques. — Acquisition d'immeubles (terrains) garantissant la continuité des sentiers et la sauvegarde de leurs points de vue	400.000	428.243	428.243	428.243	—
1081	22.5	30 40 49	Subsides en faveur des différents organismes luxembourgeois s'intéressant particulièrement au développement du Tourisme (tourisme de la jeunesse, tourisme social, Syndicats d'Initiative), etc	2.800.000	2.780.570	2.780.570	2.780.570	—
1082	22.5	15	Crédit mis à la disposition de l'Office Luxembourgeois de Tourisme (frais de fonctionnement et de propagande)	3.800.000	3.800.000	3.800.000	3.800.000	—
1083	22.5	14	Jetons de présence et autres frais relatifs aux diverses commissions du Tourisme (Conseil National du Tourisme, Statut hôtelier, Camping, Agences de voyages, etc.)	15.000	9.745	9.707	9.587	120
1084	22.5	(14) 16	Parts contributives du Ministère du Tourisme aux Organisations et Institutions internationales	174.000	167.705	167.705	167.705	—
Section 74. — Caisse de pension des artisans				446.475.000	446.475.000	421.519.751	421.514.631	5.120
<i>— Organisme d'intérêt public —</i>								
1085	14.5	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	319.000	319.000	317.556	317.556	—
1086	14.5	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres). (Sans distinction d'exercice)	342.000	342.000	223.666	223.666	—
1087	14.5	31	Part de l'Etat en vertu de l'art. 31 de la loi du 21 mai 1951. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	—	—	—
1088	14.5	31	Intérêts de la Dette publique pour pensions conditionnées	p ^r mém.	—	—	—	—
				1.161.000	1.161.000	541.222	541.222	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
Section 75. — Assurance-maladie des professions indépendantes								
<i>— Organisme d'intérêt public —</i>								
1089	14.6	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	637.000	637.000	635.171	635.171	—
1090	14.6	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres). (Sans distinction d'exercice)	493.000	493.000	332.231	332.231	—
1091	14.6	31	Remboursement du coût des prestations versées pendant les périodes de service militaire (article 16 de la loi du 29 juillet 1957)	20.000	20.000	—	—	—
				1.150.000	1.150.000	967.402	967.402	—
Section 76. — Caisse de Pension des Commerçants et Industriels								
<i>— Organisme d'intérêt public —</i>								
1092	14.7	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	319.000	319.000	317.587	317.587	—
1093	14.7	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres). (Sans distinction d'exercice)	271.000	271.000	165.644	165.644	—
1094	14.7	31	Dotation à la Caisse de Pension des Commerçants et Industriels lui permettant de faire face en partie aux charges résultant de la réception de la génération d'entrée	p ^r mém.	—	—	—	—
				590.000	590.000	483.231	483.231	—
Section 77. — Service d'Etudes et de Documentation Economiques								
1095	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	672.000	672.000	1.005.546	1.005.546	—
1096	01.0	10	Indemnités des employés	1.124.000	1.124.000	1.026.211	1.026.211	—
1097	01.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	39.000	39.000	38.443	38.443	—
1098	01.0	14	Frais de route et de séjour	20.000	20.000	268	268	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1099	01.0	14	Frais d'impression ; frais de documentation ; frais d'acquisition de matériel de bureau et frais d'entretien des machines de bureau ; frais de port, d'affranchissement et de téléphone	400.000	400.000	334.480	334.480	—
				2.255.000	2.255.000	2.404.948	2.404.948	—
			Section 78. — Office de la Statistique Générale					
1100	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	1.835.000	1.835.000	1.852.894	1.852.894	—
1101	01.0	10	Indemnités des employés	791.000	791.000	924.909	924.909	—
1102	01.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	36.000	36.000	51.724	52.724	—
1103	01.0	14	Frais de route et de séjour	120.000	120.000	52.586	51.586	—
1104	01.0	14	Frais de bureau ; frais d'impression ; travaux statistiques courants	748.000	748.000	529.032	529.032	—
1105	01.0	53	Acquisition de machines de bureau	7.000	7.000	6.720	6.720	—
1106	01.0	14	Travaux périodiques et travaux extraordinaires	760.000	760.000	656.478	656.478	—
1107	01.0	(10) 14	Recensement général de la population sur tout le territoire de l'U.E.B.L.	1.550.000	1.550.000	1.284.235	1.284.235	—
1107bis	01.0	10 14	Enquêtes pour le compte de l'Office de Statistique de la C.E.E.	500.000	500.000	260.960	260.960	—
				6.347.000	6.347.000	5.619.538	5.619.538	—
			Section 79. — Office des Dommages de Guerre					
1108	24.0	10	Traitements des fonctionnaires	987.000	987.000	1.037.316	1.037.316	—
1109	24.0	10	Indemnités des employés	5.383.000	5.383.000	5.628.408	5.628.408	—
1110	24.0	10	Salaires des chauffeurs	247.000	247.000	128.976	128.976	—
1111	24.0	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, chauffage et salaire du concierge	210.000	210.000	187.314	187.314	—
1112	24.0	14	Frais de route et de séjour	90.000	90.000	47.337	47.337	—
1113	24.0	14	Frais d'expertises et de contrôle d'expertises ; frais d'entretien, de location et de renouvellement d'autos et de bicyclettes. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	146.364	146.364	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1114	24.0	14	Honoraires d'avocats et frais de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	100.000	100.000	56.324	56.324	—
1115	24.0	14	Frais de bureau, imprimés, journaux, annonces, matériel, médicaments et instruments pour le service médical, mobilier, téléphones, affranchissement par forfait des lettres et colis de service, location de la case postale, entretien et nettoyage des locaux de service et dépenses diverses et imprévues.....	300.000	300.000	272.481	272.481	—
1116	24.0	14	Frais occasionnés par le fonctionnement des, diverses commissions	15.000	15.000	10.500	10.500	—
1117	24.4 24.6	30	Crédits mis à la disposition de l'Office des Dommages de Guerre pour l'indemnisation a) des dommages de guerre corporels et b) des pertes de revenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000.000	90.000.000	90.127.750	90.127.750	—
			Détail :					
			a) Rentes corporelles	fr. 90.000.000				
			dont :					
			Exercice 1962	fr. 90.000.000				
			Arriérés	p ^r mém.				
			b) Pertes de revenus	p ^r mém.				
			Total ..	fr. 90.000.000				
1117bis	24.4	30	Aide aux mutilés civils de la guerre 1914—1918	160.000	160.000	156.396	156.396	—
				97.792.000	97.792.000	97.799.166	97.799.166	—
			Section 80. — Crédits communs dans l'intérêt du personnel en activité et en retraite du secteur public (Etat, Communes, Parastataux de la Sécurité Sociale et C.F.L.). — Divers					
			A. — Crédits dans l'intérêt de la revision générale des traitements et du paiement d'une indemnité d'attente					
1118	32.0 Divers Codes *	10 12 15 19 33	Mesures législatives en matière de traitements et de pensions des agents du secteur public. Revision générale des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat. — Application de l'article 8 de la loi budgétaire, soit a) paiement d'une indemnité d'attente aux					

*) 00.1, 01.0, 01.1, 01.2, 10.1, 11.1, 11.2, 11.3, 12.1, 1.2, 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8, 14.1, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7, 15.0, 16.1, 17.0, 17.1, 17.2, 17.3, 18.0, 19.1, 19.2, 20.2, 20.3, 20.4, 21.1, 21.2, 21.4, 21.5, 22.0, 22.2, 23.0, 24.0, 24.6, 31.0,

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	paiements justifiés	liquidations non payées
			<p>fonctionnaires et pensionnés, ainsi qu'aux employés et ouvriers de l'Etat, b) participation de l'Etat dans le paiement d'une indemnité d'attente aux fonctionnaires et employés des établissements publics et d'utilité publique, partiellement ou totalement à charge du budget de l'Etat, c) subvention extraordinaire à la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois pour lui permettre de payer à ses agents une indemnité d'attente et d) participation de l'Etat dans le paiement d'une indemnité d'attente aux bénéficiaires de pensions à charge de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif)</p> <p>Détail :</p> <p>1) Fonctionnaires de l'Etat .. fr. 74.000.000</p> <p>2) Employés de l'Etat » 7.000.000</p> <p>3) Autres agents au service de l'Etat (ouvriers, femmes de charge, gens de service, volontaires de l'Armée, etc) fr. 12.500.000</p> <p>4) Pensionnés de l'Etat » 22.000.000</p> <p>5) Pensionnés des communes (50%)..... » 6.000.000</p> <p>6) Agents des parastataux de la sécurité sociale » 3.500.000</p> <p>7) Agents des C.F.L. » 87.000.000</p> <p style="text-align: right;">Total . fr. 212.000.000</p> <p>B. — Autres crédits dans l'intérêt du personnel de l'Etat</p>	212.000.000	212.000.000	570.748.609	570.748.609	—
1119	Divers codes	10	Cotisations à payer (par l'Etat) à l'Association d'Assurance contre les Accidents du chef de l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pensions de retraite (Arrêté grand-ducal du 8 mars 1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	1.500.000	1.500.000	670.124	670.124	—
1120	Divers codes*	(10) 14	Remboursements à faire par les différents services publics aux services des allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700.000	2.700.000	3.074.688	3.074.688	—

*) 01.0, 01.1, 01.2, 11.1, 11.3, 11.4, 12.1, 12.2, 13.1, 13.3, 14.1, 16.1, 17.0, 17.1, 17.2, 17.3, 20.2, 20.3, 21.1, 21.4, 22.0, 22.2, 23.0, 24.0

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dotations non payées
1121	32.0 Divers codes	{10 12 19	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat. — Adaptation au coût de la vie et autres mesures législatives nouvelles grevant le budget de l'exercice 1962. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	100.000	100.000	—	—	—
1121bis	Divers codes	10	Subvention forfaitaire à la Chambre des employés privés à titre de cotisations des employés de l'Etat pour la période 1957—1962. (Sans distinction d'exercice)	110.000	110.000	110.000	110.000	—
				216.410.000	216.410.000	574.603.421	574.603.421	—
			Section 81. — Fonds National de Solidarité — <i>Organisme d'intérêt public</i> —					
1122	16.2	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel) : remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.445.000	3.445.000	3.706.656	3.706.656	—
1123	16.2	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) : remboursements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	936.000	936.000	795.737	795.737	—
1124	16.2	30	Dotation de l'Etat en exécution de l'article 31 de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	—
				104.381.000	104.381.000	104.502.393	104.502.393	—
			Section 82 Reports d'exercices précédents (Crédits non susceptibles de transferts)					
◇			◇					
			Section 83 Restants d'exercices antérieurs Note générale. — Les restants d'exercices inscrits à cette section permettent, quel que soit le libellé : 1) de régler des paiements en suspens se rapportant à des exercices antérieurs et 2) d'imputer des ordonnances de paiement provisoires.					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
Ministère d'Etat								
1125	01.0	10	Indemnités diverses	430.000	430.000	246.002	246.002	—
1125bis	01 0	14 14 53	Paiements et régularisations divers. — Frais de location et d'entretien de machines de bureau. — Acquisition de matériel de bureau. — Frais d'impression et de publications ; journaux, livres et périodiques. — Laboratoires photographiques. — Divers. — Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de nettoyage. — Service Informations et Presse. — Fêtes et cérémonies ; réceptions officielles .	3.600.000	3.600.000	3.355.110	3.355.110	—
1125ter	01.0 (16.0)	30	Dépenses diverses faites ou ordonnées par le Gouvernement en exil. — (Crédit non limitatif)	10.000	10.000	—	—	—
1125-4	00.1	00	Chambre des Députés	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
1125-5	00.1	14	Conseil d'Etat. — Frais de bureau, bibliothèque, nettoyage et dépenses diverses	6.000	6.000	5.226	5.226	—
Ministère des Affaires Etrangères								
1126			◇					
Ministère de la Justice								
1127	11.1	14	Administration judiciaire. — Frais de route et de séjour	2.000	2.000	1.093	1.093	—
Ministère de l'Education Nationale								
1128	13.3	53	Institut d'enseignement technique. — Acquisition d'outils pour la première installation des ateliers nouveaux de l'aile d'agrandissement.	150.000	150.000	—	—	—
1128bis	13.3	10	Institut d'enseignement technique. — Indemnités diverses	13.000	13.000	12.480	12.480	—
Ministère de la Force Armée								
1129	12.1	14	Dépenses diverses et imprévues. — Taxes d'enregistrement	13.000	13.000	2.400	2.400	—
Ministère des Finances								
1130	01.1	14	Contributions. — Indemnités d'aides temporaires	50.000	50.000	16.100	16.100	—
1130bis	01.1	10	Douanes : Arriérés dus à différents fonctionnaires à titre de reconstitution de carrière pour la période du 1.1.1948 au 1.2.1951 ...	635.000	635.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1131	16.1	14	<p style="text-align: center;">Notes :</p> <p>1) Avant le 1.1.1948 les grades de vérificateur et de receveur de 3^e classe étaient équivalents au point de vue du traitement. La loi du 21 mai 1948, par effet rétroactif, a détruit cette équivalence et a fait du grade de receveur de 3^e classe un grade de promotion s'entreposant entre le grade de vérificateur et celui de receveur de 2^e classe. La loi du 16 janvier 1951 a rétabli l'équivalence antérieure. Il s'ensuit que pour la période du 1.1.1948 au 1.2.1951 ont été désavantagés :</p> <p>a) les fonctionnaires promus en grade de receveur de 2^e classe ou à un grade supérieur avant le 1.1.1948 sans avoir passé par le grade de promotion nouvellement créé.</p> <p>b) Les fonctionnaires qui, nonobstant leur ancienneté au grade de vérificateur, n'avaient aucun intérêt à briguer une place de receveur de 3^e classe, vu l'égalité des traitements attachés à ces deux grades et existant encore le 21.5.1948.</p> <p>c) Les fonctionnaires qui avant le 1.1.1948 avaient été nommés receveur de 3^e classe et qui avaient échangé ces fonctions contre celles de vérificateur avant la date du 1.1.1948.</p> <p>L'examen en question ayant révélé qu'en fait ces fonctionnaires ont touché pendant la période du 1. 1. 1948 au 1. 2. 1951 un traitement nouveau qui a été inférieur ou égal à celui qu'ils eussent touché dans un emploi ou grade précédent, il y a lieu de les faire bénéficier de l'octroi d'une triennale, aux fins de les faire ranger à l'échelon de traitement immédiatement supérieur à celui mis en compte lors de la reconstitution de carrière opérée en 1948, d'où une dépense de 634.125 francs, établie par le Service Central du Personnel.</p> <p>2) Ce crédit est déjà inscrit à l'article 1130bis du budget des dépenses de 1961. Or, cette affaire est pendante devant le Comité du Contentieux du Conseil d'Etat (litige entre le Gouvernement et la Chambre des comptes). Le crédit est inscrit une seconde fois pour le cas où la décision interviendrait après la clôture de l'exercice 1961.</p> <p style="text-align: center;">Ministère des Travaux Publics</p> <p>Hospice du Rham. — Régularisation des dépenses résultant du jugement intervenu le 6.12.1960 dans le litige concernant la fourni</p>					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			ture de combustibles à l'Hospice du Rham (principal et Intérêts, honoraires et autres frais)	60.000	60.000	51.968	51.968	—
1132			Ministère des Transports					
			Ministère de l'Intérieur					
1133			Ministère de la Santé Publique					
1134	17.0	14 (53)	Inspection Sanitaire. — Acquisition de matériel de bureau. — Dépenses diverses	1.000	1.000	500	500	—
1134bis	17.2	51 53	Clinique gérontologique d'Echternach. — Travaux et fournitures	282.000	282.000	217.399	217.399	—
			Ministère de l'Agriculture					
1135	21.1	10	Fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités diverses	21.000	21.000	—	—	—
1135bis	21.1.	40	Dédommagement pour la réquisition d'un tracteur en 1945	10.000	10.000	10.000	10.000	—
1135ter	21.1	16	Cotisations dues aux organismes agricoles internationaux : Subvention à l'Office International du Coin de Terre et des Jardins ouvriers.	5.000	5.000	5.000	5.000	—
1135-4	21.1	14	Inspection générale vétérinaire et Laboratoire de médecine vétérinaire. — Frais de bureau.	40.000	40.000	—	—	—
1135-5	13.4	14	Ecole agricole. — Frais de bureau	1.000	1.000	—	—	—
1135-6	21.1	14	Police sanitaire du bétail. — Frais de voyage ..	3.000	3.000	—	—	—
			Ministère de la Viticulture					
1136			Ministère du Travail et de la Sécurité sociale					
1137	14.1	14	Conseil arbitral des assurances sociales. — Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts.....	2.000	2.000	1.812	1.812	—
1137bis	14.1	15	Inspection du Travail et des Mines. — Assurance spéciale contre les risques des agents-contrôleurs	7.000	7.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1137ter	15.0	15	Caisse de compensation pour allocations familiales près l'Établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité (dépenses de matériel et autres) : remboursements	240.000	240.000	139.869	239.869	—
1137-4	15.0	15	Service des allocations familiales près la Caisse de pension des employés privés. — Participation de l'État aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres) : remboursements	30.000	30.000	29.207	29.207	—
1137-5	14.3	15	Caisse de pension des employés privés. — Participation de l'État aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	90.000	90.000	84.288	83.288	—
1137-6	14.3	15	Caisse de pension des employés privés. — Participation de l'État aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres)	155.000	155.000	151.272	151.272	—
1137-7	14.3	14	Conseil supérieur des assurances sociales. — Vacations, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts	50.000	50.000	20.752	20.752	—
1137-8	14.3	14	Conseil arbitral des assurances sociales. — Loyer	3.000	3.000	2.400	2.400	—
			Ministère de l'Assistance sociale					
1138			◊					
			Ministère des Affaires Economiques					
1139	14.5	15	Participation de l'État aux frais de fonctionnement de la Caisse de Pension des Artisans (dépenses de matériel et autres)	23.000	23.000	23.000	23.000	—
1139bis	14.7	15	Participation de l'État aux frais de fonctionnement de la Caisse de Pension des Commerçants et Industriels (dépenses de personnel).	280.000	280.000	279.592	279.592	—
			Total des dépenses du Chapitre III	10.212.000	10.212.000	8.775.470	8.755.470	—
				5177749000	5177749000	5535213064	5535154262	58.802

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Chapitre IV. DEPENSES EXTRAORDINAIRES					
			Travaux et dépenses extraordinaires à payer notamment moyennant les recettes provenant de l'émission d'emprunts					
			Section 84. — Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires					
			<i>Notes :</i> 1) Ce fonds spécial a été créé par l'article 10 de la loi budgétaire du 25 juin 1960. 2) L'alimentation de ce fonds spécial se fera par des crédits spéciaux à inscrire chaque année au budget des dépenses extraordinaires. Ces crédits seront financés : a) par des recettes ordinaires ; b) par des recettes d'emprunts à autoriser par des lois spéciales et c) par d'autres recettes extraordinaires, entre autres par un prélèvement sur le produit revenant au Grand-Duché au titre du Traité portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois. 3) L'affectation de ce fonds spécial fera l'objet de lois spéciales. Il sera destiné principalement à résoudre les problèmes d'installation et de logement des institutions nationales et internationales (C.E.C.A. et autres institutions européennes.)					
114C	{ 01.2 Divers codes	{ 14 } 51	Frais d'études, frais de démolition, préparation du chantier, dépenses diverses etc. (Sans distinction d'exercice) Détail : a) Urbanisation du Plateau du St-Esprit b) Construction d'un nouveau bâtiment des P.T.T. et des Douanes à Luxembourg-Gare c) Construction d'une Ecole ménagère agricole à Mersch d) Construction d'une nouvelle Ecole professionnelle à Luxembourg e) Agrandissement de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette f) Construction et aménagement d'un bâtiment à Luxembourg pour les besoins de la Communauté européenne du charbon et de l'acier g) Construction à Wiltz d'un sanatorium pour femmes h) Autres constructions	3.000.000	3.000.000	2.644.743	2.644.743	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui-dations	Paiements justifiés	Liqui-tation non payées
1141	01.2	51 (74)	i) Construction d'un nouveau Palais de Justice à Luxembourg j) Construction d'un nouveau Laboratoire de médecine vétérinaire k) Divers Note: La partie de ce crédit, restant disponible à la clôture de l'exercice 1962, sera versée au « Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires ». Les ressources dudit Fonds spécial provenant de ce mode d'alimentation seront affectées au paiement des frais d'études, des frais de démolition et de préparation du chantier, des dépenses diverses, etc. dans l'intérêt de la réalisation d'un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
1142	01.2 Divers codes	14 50 51 (74)	Alimentation d'un fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires par des recettes extraordinaires provenant d'emprunts à autoriser par des lois spéciales . . . Détail : a) Urbanisation du Plateau du St-Esprit à Luxembourg : Construction et aménagement d'un nouveau Palais de Justice à Luxembourg Construction et aménagement d'une nouvelle Chambre des Députés à Luxembourg Construction et aménagement d'un Centre Culturel à Luxembourg Construction et aménagement de nouveaux bâtiments d'administration pour les besoins de l'Administration des Contributions et de l'Administration de l'Enregistrement à Luxembourg b) Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment d'administration pour les besoins des Ministères à la rue de Clairefontaine à Luxembourg c) Construction et aménagement d'un bâtiment à Luxembourg pour les besoins de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (loi votée en octobre 1961) d) Construction et aménagement d'un Centre d'Enseignement professionnel à Luxembourg (loi du 9.8.1960)	75.000.000	75.000.000	65.000.000	65.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1143	01.2 Divers codes	14 51 (74)	<p>e) Construction et aménagement d'une Ecole Professionnelle à Esch-sur-Alzette (loi du 7.8.1961)</p> <p>f) Construction d'un nouveau Lycée de Jeunes Filles à Luxembourg</p> <p>g) Construction et aménagement d'une Ecole Ménagère (Agricole) à Mersch</p> <p>h) Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment d'administration pour les besoins de l'administration des P.T.T. et de l'administration des Douanes à Luxembourg-Gare</p> <p>i) Agrandissement et aménagement du Lycée classique à Diekirch (loi votée en octobre 1961)</p> <p>j) Construction et aménagement d'un Sanatorium à Wiltz</p> <p>k) Nouvelles constructions et nouveaux aménagements à la Maison de Santé à Ettelbruck.</p> <p>l) Construction et aménagement d'un Internat pour les besoins de l'Institut d'Enseignement Technique à Luxembourg</p> <p>m) Construction d'un nouveau Laboratoire de médecine vétérinaire</p> <p>n) Acquisition de terrains et d'immeubles (à démolir) dans l'intérêt des constructions ci-avant</p> <p>Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires par des recettes extraordinaires, entre autres par un prélèvement sur le produit revenant au Grand-Duché au titre du Traité du 11.9.1960 portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois. (Crédit non limitatif)</p>	45.000.000	45.000.000	45.000.000	45.000.000	—
				124.000.000	124.000.000	113.644.743	113.644.743	—
			<p>Section 85. — Bâtiments de l'Etat. — Propriétés bâties et autres</p> <p>A. — Ministère d'Etat</p> <p>◇</p> <p>B. — Ministère de la Justice</p>					
◇								
1144	11.4	51	Maison d'éducation à Dreibern. — Agrandissement du bâtiment principal et construction d'un atelier. — Mise en état des alentours et travaux de modernisation (6 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.500	2.000.458	2.000.458	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1145	11.4	51 52	Aménagement de la propriété dite « Château de Schrassig », y compris aménagement des alentours (6 ^e et dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	3.999.500	3.998.689	3.998.689	—
			C. — Ministère de la Force Armée					
1146	12.2	51	Construction d'un groupe de logements pour gendarmes à Luxembourg-Verlorenkost; construction d'un 2 ^e groupe en vue d'y loger les bureaux de la gendarmerie ; aménagement des alentours et accès (12 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	pr mém.	—	—	—	—
			D. — Ministère des Finances					
1147			◇					
1148			◇					
			E. — Ministère des Transports					
1149	20.4	51	Construction d'un bâtiment central pour les besoins de l'Administration des C.F.L. (9 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	4.200.000	4.200.000	4.195.680	4.195.680	—
1150			◇					
1151	20.3	{ (14) 51 52	Aéroport de Luxembourg. — Etudes, honoraires, bâtiments, hangars, logements de service. (Sans distinction d'exercice)	2.600.000	2.600.000	2.598.380	2.598.380	—
			F. — Ministère de la Santé Publique					
1152	17.2	51 (53)	Maternité Charlotte. — Agrandissement et transformation. — Exhaussement de trois ailes. Travaux d'aménagement, de peinture, acquisition de mobilier et divers. Nouvel équipement pour l'agrandissement de la buanderie. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	2.133.113	2.133.113	—
			G. — Ministère de l'Agriculture					
1153	13.4	51	Ecole agricole à Ettelbruck. — Aménagement de terrains de sports et champs d'essai dans l'enclos de l'établissement. — Construction, aménagement, installation et équipement de deux ateliers. — Acquisition et aménagement d'une ferme. (Sans distinction d'exercice) ..	11.000.000	10.000.000	7.614.940	7.614.940	—
1154			◇					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			H. — Ministère de la Viticulture					
1155	21.2	51	Station viticole à Remich. — Construction d'un immeuble pour les besoins des services viticoles de l'Etat, ameublement et installations, mise en état des alentours et accès (6 ^e et dernier crédit). (Sans distinction d'exercice) ...	200.000	1.200.000	1.047.902	1.047.902	—
			I. — Ministère de l'Education Nationale					
1156	13.2	51	Construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg. — Frais de première installation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.000.000	24.000.000	64.871.452	64.871.452	—
1157	13.2	51	Agrandissement du Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg (7 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	3.507.663	3.507.663	—
1158	13.2	49	Agrandissement du Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette. — Part de l'Etat (7 ^e et dernier crédit)	3.000.000	3.000.000	3.000 000	3.000.000	—
1159			◊					
			J. — Ministère de l'Assistance sociale					
1160	16.1	(50) 51	Maisons de retraite, construction de maisons, aménagement et frais divers. Acquisition de terrains et d'immeubles (13 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice).....	4.000.000	4.000.000	731.098	731.098	—
			K. — Immeubles logeant diverses administrations					
1161	{13.1 13.2	50 51	Construction et acquisition d'immeubles (Ecole, Cour de Justice) à louer à la C.E.C.A. (7 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice) ...	500.000	500.000	491.440	491.440	—
1162	{01.2 20.2 21.1	51 (53)	Aménagement d'un terrain à Luxembourg-Bonnevoie en vue de la centralisation des chantiers des services publics à Luxembourg (Services Agricoles, Ponts et Chaussées et Bâtiments publics). — Construction et aménagement de hangars. — Part de l'Etat dans les frais de construction des trottoirs. — Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	pr mém.	—	—	—	—
1163	01.2	50 52	Acquisition, transformation et aménagement d'immeubles rue Large à Luxembourg en vue d'y loger des services publics. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	450.449	450.449	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1163bis	01.2	51	Construction d'une clôture sur le terrain situé derrière la Fondation Pescatore à Luxembourg. (1 ^{er} crédit). (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
				65.100.000	65.100.000	96.641.264	96.641.264	—
			Section 86. — Ponts et Chaussées. — Voirie. — Rivières navigables et flottables					
1164	20.2	51	Aménagement des itinéraires à trafic international d'après les directives de la Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international signée à Genève le 16 septembre 1950, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	30.000.000	125.000.000	24.702.420	24.702.420	—
1165	20.2	51	Redressement, aménagement et mise en état de la voirie de l'Etat comprenant les grandes routes autres que celles prévues à la Déclaration de Genève y compris l'acquisition d'emprises, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	43.000.000	48.000.000	47.688.763	47.688.763	—
1166	20.2	14	Confection d'une carte routière. — Levers photogrammétriques. — Restitutions et dessins. — Divers	1.000.000	1.000.000	944.779	944.779	—
1167	20.2	50 51	Acquisition d'emprises dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle route entre Schengen et Remich. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	2.500.000	853.667	853.667	—
1168	20.2	51	Aménagement du Boulevard de ceinture de la Ville de Luxembourg y compris acquisition de terrains et d'immeubles se trouvant dans le tracé de la nouvelle voie à construire. (Sans distinction d'exercice)	500.000	1.000.000	819.443	819.443	—
1169	20.2	51	Mise en état du tablier du Pont Adolphe et travaux accessoires. Aménagement de l'Avenue de la Liberté et du Boulevard Royal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	8.000.000	8.000.000	13.772.387	13.772.387	—
1170	20.2	51	Travaux de voirie à exécuter en prévision des fêtes du Millénaire de la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.896.647	3.896.647	—
1171	17.3	51	Construction d'une distribution d'eau partant du barrage-réservoir d'Esch-sur-Sûre avec station de traitement des eaux à Eschdorf. — Frais d'études et d'expertises. — Divers ...	500.000	500.000	329.439	329.439	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da ons non payées
1172			◊					
1173	20.5	51	Travaux internationaux à intérêt commun. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
1174	20.2 23.0	62	Aménagement hydro-électrique de l'Our. participation de l'Etat dans la reconstruction de diverses routes entrant dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique de l'Our, acquisition d'emprises, etc. (3 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	18.000.000	18.000.000	17.999.067	17.999.067	—
				108.100.000	108.100.000	111.006.612	111.006.612	—
			Section 87. — Travaux communaux et divers					
1175	17.3	49	Participation de l'Etat aux travaux de parachèvement des distributions d'eau du pays (12 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.500.000	2.965.267	2.965.267	—
1176	17.3	49	Subsides extraordinaires à allouer aux communes dans l'intérêt de la construction de conduites d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.839.663	3.839.663	—
1176bis	17.3	49 61	Participation de l'Etat aux frais de construction d'une conduite d'adduction d'eau à partir du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre (1 ^{er} crédit)...	10.000.000	10.000.000	—	—	—
1177	13.1 13.7 13.8 17.3 18.0 32.2	49	Participation de l'Etat, sous forme de subsides, aux dépenses relatives aux travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville d'Esch-sur-Alzette (en ordre principal suppression des passages à niveau) et de la Ville de Luxembourg	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
1178	13.1 13.8 32.2	49	Subsides extraordinaires aux communes pour la construction et la réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	—
				59.500.000	59.500.000	46.804.930	46.804.930	—
			Section 88. — Arts et Sciences					
1179	13.7	49	Participation de l'Etat au financement de la construction d'un nouveau théâtre municipal à Luxembourg-Ville et d'un théâtre municipal à Esch-sur-Alzette (5 ^e tranche)	16.000.000	16.000.000	16.000.000	16.000.000	—
				16.000.000	16.000.000	16.000.000	16.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1180	01.1	51	Section 89. — P.T.T. — Automatisation intégrale du réseau téléphonique du Pays. — Divers					
			Automatisation intégrale du réseau téléphonique du Pays (14 ^e tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000.000	35.000.000	49.861.551	49.861.551	—
1180bis	01.1 12.0	51	Travaux internationaux à intérêt commun	3.500.000	3.500.000	3.201.937	3.201.937	—
				38.500.000	38.500.000	53.063.488	53.063.488	—
			Section 90. — Barrage de la Haute-Sûre et de la Basse - Sûre. — Electricité et Gaz					
			A. — Constructions et aménagement des Barrages de la Haute- Sûre et de la Basse-Sûre					
1181	23.0	51	Aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre (6 ^e tranche)	40.000.000	40.000.000	40.000.000	40.000.000	—
1182	23.0	51	Construction d'une centrale hydro-électrique avec dépendances et lignes de transmission sur la Basse-Sûre près de Rosport (6 ^e tranche)	60.000.000	60.000.000	60.000.000	60.000.000	—
			B. — Electricité et Gaz					
1183	23.0	62	Participation de l'Etat à la construction d'un réseau de transport du gaz	p ^r mém.	—	—	—	—
1184	23.0	51	Construction d'une ligne électrique de liaison à haute tension Trèves-Heisdorf et du poste de transformation à Heisdorf	p ^r mém.	—	—	—	—
1185	23.0	51	Construction d'un réseau d'interconnexion de 65.000 V.	p ^r mém.	—	—	—	—
				100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	—
			Section 91 Aviation. — Aéroport de Luxembourg					
			A. — Travaux d'aménagement, etc.					
1186	20.3	14 50 51 (52) (53)	Aéroport de Luxembourg. — Etudes, honoraires, emprises, aménagements. (Sans distinction d'exercice)	10.750.000	10.750.000	10.714.483	10.714.483	—
1187	20.3	51	Aéroport de Luxembourg. — Travaux d'aménagement extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			B. — Equipement et divers					
1188	20.3	{ 51 53	Aéroport de Luxembourg. — Installations de sécurité et de contrôle, équipements, matériel. (Sans distinction d'exercice)	2.850.000	2.850.000	1.482.930	1.482.930	—
1189	20.3	40 62	Augmentation du capital de la Société luxembourgeoise de navigation aérienne (Luxembourg Airlines). — Subsidés en vue de la reprise de lignes aériennes régulières (Crédit non limitatif)	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	—
				29.100.000	29.100.000	27.197.413	27.197.413	—
			Section 92. — Services agricoles et Police sanitaire du bétail					
1190	17.3	{ 14 49 (74)	Epuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents. — Construction, agrandissement et perfectionnement des dispositifs d'épuration à effectuer par les communes ou groupes de communes ci-après : Esch, Schifflange, Dudelange, Bettembourg, Luxembourg, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz, etc. — Subventions, Etudes, honoraires, indemnités. — Acquisition d'instruments et de matériel de laboratoire. — Propagande et éducation de la population dans l'intérêt de la conservation et de la préservation des eaux naturelles. — Frais divers. (9 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
1191	21.1	{ (50) 51	Police sanitaire du bétail. — Construction et aménagement d'un clos d'équarrissage central. — Frais d'études et divers (5 ^e crédit)	13.500.000	13 500.000	4 501.416	4.501.416	—
1192	17.3	49	Cours d'eau. — Déviation, approfondissement et amélioration du cours d'eau « Alzette » entre Esch et Schifflange et de son affluent « Dipbach » : subventions. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.916.398	3.916.398	—
1193		◇		47.500.000	47.500.000	38.417.814	38.417.814	—
			Section 93. — Santé Publique. Travaux sanitaires. — Cliniques					
1194	17.2	{ (40) 49 51	Travaux sanitaires. — Contribution de l'Etat à la construction d'une clinique pour enfants et subsidés dans l'intérêt de la construction de					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés	
1194bis	22.5	49 51	cliniques, d'hospices et d'une clinique de gérontologie. — Subsidés pour travaux de modernisation et de rééquipement de cliniques. (Sans distinction d'exercice)	18.000.000	18.000.000	17.995.000	17.995.000	—	
				18.000.000	18.000.000	17.995.000	17.995.000	—	
			Section 93bis. — Education physique						
			Construction d'une piscine à Diekirch. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	—	—	—	
			4.000.000	4.000.000	—	—	—		
1195	20.2 24.1	51 54	Section 94. — Constructions, réparations et travaux se rapportant à des biens du domaine public et autres détruits ou endommagés par faits de guerre						
			A. Ponts et Chaussées B. Bâtiments Publics C. Arts et Sciences A. — Ponts et Chaussées Réparation des dégâts causés par faits de guerre aux ouvrages d'art de la voirie en général, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000	16.991.822	16.991.822	—	
			Détail: 54 a) Réparation des dommages de guerre fr. 6.000.000 51 b) Nouveaux investissements » 2.000.000 Total ... fr. 8.000.000						
1196	24.1	54	B. — Bâtiments publics Abbaye d'Echternach. — Continuation des travaux de reconstruction, couverture, zinguerie, plafonnage, carrelage, installations électriques et sanitaires, peintures, mobilier, etc., mise en état de la cour de récréation. Travaux de façade à l'aile des prélats. (Dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	774.338	774.338	—	
1197	24.1	54	Reconstruction de la rotonde de l'ancienne Abbaye d'Echternach. — Mise en état de la Cour d'honneur. Travaux préparatoires et frais d'études. (6 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	416.178	416.178	—	

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1198	24.1	54	Reconstruction et aménagement du bloc dit « Gendarmerie » faisant annexe de l'ancienne abbaye d'Echternach et hébergeant les bureaux et logements de service pour gendarmes ainsi que les locaux pour la nouvelle centrale de chauffage desservant l'ensemble de l'abbaye avec ses annexes, acquisition de mobilier et divers. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	201.366	201.366	—
			C. — Arts et Sciences					
1199	24.1 24.2 24.5	40 49 54	Restauration et reconstruction de monuments historiques endommagés ou détruits par la guerre. — Subsidés et autres dépenses. (Sans distinction d'exercice).....	1.250.000	1.250.000	1.242.473	1.242.473	—
				11.050.000	11.050.000	19.626.177	19.626.177	—
			Section 95. Office des Dommages de Guerre					
1200	24.3 24.5	40 49	Crédits mis à la disposition de l'Office des Dommages de Guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des particuliers, des entreprises et des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000.000	25.000.000	59.988.640	59.706.640	282.000
			Détail :					
			40 a) Indemnisation des particuliers et des entreprises fr. 24.000.000					
			49 b) Indemnisation des communes » 1.000.000					
			Total .. fr. 25.000.000					
1201	24.2 24.5	40 49	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la Reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	11.962.596	11.930.875	31.721
			Détail :					
			40 a) Reconstruction des immeubles des particuliers et des entreprises (liquidation des soldes des contrats-forfaits et des réceptions définitives) fr. 4.000.000					
			49 b) Dépenses de reconstruction du patrimoine des communes..... » 1.000.000					
			40 c) Indemnités revenant aux architectes occupés dans les différents secteurs de					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits dans non payées
			la Reconstruction et in- demnités à allouer aux ex- perts pr mém. 40 d) Démolition d'abris con- struits par l'occupant .. pr mém. Total .. fr. 5.000.000					
1202	24.2 24.5	40 49	Reconstruction et réparation des édifices reli- gieux (églises et presbytères), réparations, fournitures et pose de vitraux d'art. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	—	—	—
				30.100.000	30.100.000	71.951.236	71.637.515	313.721
			Section 96. — Chemins de fer					
1203	20.4	70	Versement à la S.N. des C.F.L. d'une cinquième tranche de 50.000.000 fr. pour le financement des travaux complémentaires de 1 ^{er} établis- sement conformément à la convention de prêt conclue entre l'Etat et la S.N. des C.F.L. le 9 août 1957	50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	—
				50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	—
			Section 97. — Affectation des prêts et des dons du Plan Marshall					
1204	(22.1) 34.1	30 74	Remploi des sommes remboursées sur les prêts accordés au titre du Plan Marshall. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000	—	—	—
				100.000	100.000	—	—	—
			Section 98. — Force Armée					
1205	12.1	14 (53)	Armée. — Equipement de réserve. (Sans dis- tinction d'exercice)	23.500.000	23.500.000	23.116.331	23.116.331	—
1206	12.1	{50 51	Casernes et autres bâtiments et installations mi- litaires. Champs de tir et d'entraînement. Acquisition et aménagement de terrains pour des besoins militaires. Raccordements télé- phoniques. Frais résultant de l'utilisation de bâtiments et de terrains ; dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice)..	21.000.000	21.000.000	20.949.255	20.949.245	10

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1207	12.0 (12.1)	43 51	Participation du Grand-Duché au financement de travaux à intérêt commun exécutés par les pays de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000.000	17.000.000	19.817.177	19.817.177	—
				61.500.000	61.500.000	63.882.763	63.882.753	10
Section 99. — Canalisation de la Moselle								
1208			◇					
1209	20.1	(10) 51	Etudes et construction d'un port fluvial à Mertz y compris toutes les dépenses et travaux qui s'y rapportent. — Acquisition d'emprises. Indemnités revenant au personnel du Ministère des Travaux Publics et de l'Administration des Ponts et Chaussées pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du Service de Navigation de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000.000	25.000.000	530.645	530.645	—
1210	20.2	51	Redressement de la voirie de l'Etat à la suite de la canalisation de la Moselle. — Participation de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000.	7.999.318	7.999.318	—
				33.000.000	33.000.000	8.529.963	8.529.963	—
Section 100. — Barrage de l'Our								
1211	23.0	62	Participation de l'Etat dans la Société Electrique de l'Our. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000.000	50.000.000	69.879.750	69.879.750	—
				50.000.000	50.000.000	69.879.750	69.879.750	—
Section 101. — Marché Commun								
1212	10.2	63	Contributions du Grand-Duché au Marché Commun. — Souscription au Capital de la Banque d'Investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
				p ^r mém.	—	—	—	—
Section 102. — Fonds Monétaire International. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché								
1213	10.2	63	Fonds Monétaire International. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché en conformité de la loi du 26 juillet 1960. (Crédits non limitatifs) (3 ^e tranche)	50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LIQUIDATIONS non payées
			Détail :					
			a) En Bons du Trésor fr. 37.500.000					
			b) Par versements d'or » 12.500.000					
			Total .. fr. 50.000.000					
1214	10.2	14	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt de l'augmentation de la souscription du Grand-Duché. (Crédit non limitatif)	20.000	20.000	1.296	1.296	—
				50.020.000	50.020.000	50.001.296	50.001.296	—
			Section 103. — Subventions extraordinaires en capital à divers régimes de pension — Organismes d'intérêt public —					
			A. — Office des Assurances sociales					
1215	14.3	31	Contribution exceptionnelle en capital due par l'Etat à l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité sur la base des articles 239 et ss. du Code des Assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	172.000.000	172.000.000	172.000.000	172.000.000	—
			B. — Régimes de pension des non-salariés					
1216	14.4 14.5 14.6 14.7	31	Subventions extraordinaires dans l'intérêt de l'amélioration des régimes de pension des non-salariés (1 ^{er} tranche)	9.000.000	9.000.000	9.000.000	9.000.000	—
				181.000.000	181.000.000	181.000.000	181.000.000	—
			Total des dépenses du Chapitre IV	1076570000	1076570000	1135642449	1135328718	313.731
			Résumé :					
			Total du Chapitre III	5177749000	5177749000	5535213064	5535154262	58.802
			Total du Chapitre IV	1076570000	1076570000	1135642449	1135328718	313.731
			Total général du Budget des Dépenses ..	6254319000	6254319000	6670855513	6670462980	372.533

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLE	Crédits pour 1962	Crédits après transferts	Liqui- dations	Paiements justifiés	Crédits non payés
BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE								
Chapitre V RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE								
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)								
<i>a) U.E.B.L.</i>								
1	—	—	Recettes et dépenses concernant l'Union Eco- nomique	839.000.000	839.000.000	201.015.091	201.015.091	—
2	—	—	Recettes et dépenses concernant la Convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 12 septembre 1950	26.000.000	26.000.000	24.594.471	24.594.471	—
3	—	—	Exécution des articles 2 et 3 de la Convention du 23 mai 1935, instituant entre le Grand- Duché et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des importations et des exportations	32.210.000	23.210.000	49.507.276	49.507.276	—
<i>b) P.T.T.</i>								
4	—	—	Postes. — Recettes brutes y compris les rem- boursements aux Offices étrangers	115.000.000	115.000.000	122.080.480	122.088.480	—
5	—	—	Télégraphes. — Recettes brutes y compris les remboursements aux Offices étrangers	16.300.000	16.300.000	19.206.528	19.206.528	—
6	—	—	Téléphones. — Recettes brutes y compris les remboursements aux Offices étrangers	172.700.000	172.700.000	190.137.732	190.137.732	—
<i>c) Communes</i>								
7	—	—	Impôts sur les bénéfices industriels et commer- ciaux	400.000.000	400.000.000	406.952.592	406.952.592	—
				1601210000	1601210000	1013502170	1013502170	—

BALANCE**A. — RECETTES ET DEPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

I. Recettes effectives du Budget de l'exercice 1962	fr. 6.855.503.633
II. Dépenses effectives du Budget de l'exercice 1962	fr. 6.670.482.980
III. Excédent de recettes du Budget de l'exercice 1962	fr. 185.020.653
IV. Excédent de recettes à la fin de l'exercice 1961	fr. 334.132.737
V. Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1962	fr. 519.153.390

COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES EFFECTUEES SUR LES FOND

N° d'ordre	DESIGNATION DES FONDS	EXCEDENTS de l'exercice 1961	
		Recettes	Dépenses
1.	Fonds de dépenses communales	—	527.176
2.	Dette publique — Titres et coupons prescrits ou non touchés ..	23.751.184	—
3.	Succèsions en déshérence non encore acquises à l'Etat	839.555	—
4.	Consignations faites par des étrangers	25.368.705	—
5.	Consignations judiciaires	—	—
6.	Masse des détenus	—	—
7.	Postes — Fonds pour mandats	823.167.659	—
8.	Postes — Fonds de subvention	—	—
9.	Postes — Droits de douane avancés	—	—
10.	Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau inter- communale dans les Ardennes	1.686.661	—
11.	Fonds spécial de la chasse	294.192	—
12.	Fonds spécial de la pêche	560.645	—
13.	Fonds de crise	734.961.935	—
14.	Fonds spécial des Prêts consentis au titre du Plan Marshall	9.060.768	—
15.	Fonds spécial des Dons consentis au titre du Plan Marshall	9.922.764	—
16.	Fonds spécial pour l'épuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents	10.739.501	—
17.	Fonds spécial viticole	12.284.061	—
18.	Fonds spécial de repeuplement des chasses	984.043	—
19.	Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires	52.382.145	—
20.	Fonds spécial pour le remembrement des bien ruraux	4.500.000	—
21.	Fonds spécial pour le renouvellement des aménagements hydro- électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport	—	—
22.	Fonds spécial d'investissement pour l'extension des moyens de production, de transport et de distribution d'énergie élec- trique	—	—
23.	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture ..	—	—
24.	Fonds communal de péréquation conjoncturelle	—	—
	Totaux	1.710.503.818	527.176
	Excédents	1.709.976.642	

Luxembourg, le 27 novembre 1963

B. — RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE

I. Recettes pour ordre	fr. 1.013.502.170
II. Dépenses pour ordre	fr. 1.013.502.170
III. Partant Balance	—

Luxembourg, le 27 novembre 1963

 Le Ministre des Finances
Pierre Werner
SPECIAUX ET FONDS DEPOSES PENDANT L'EXERCICE 1962

OPERATIONS faites pendant l'exercice 1962		TOTALS à la fin de l'exercice 1962		EXCEDENTS de l'exercice 1962	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
23.918.605	25.137.886	23.918.605	25.665.062	—	1.746.457
233.962.183	232.295.648	257.713.367	232.295.648	25.417.719	—
26.028	—	865.583	—	865.583	—
39.977.469	17.557.735	65.346.174	17.557.735	47.788.439	—
—	—	—	—	—	—
2.900.485	1.844.816	2.900.485	1.844.816	1.055.669	—
36.571.697.929	36.466.247.950	37.394.865.588	36.466.247.950	928.617.638	—
5.120.749.000	5.120.749.000	5.120.749.000	5.120.749.000	—	—
48.119	48.163	48.119	48.163	—	44
119.472	1.223.165	1.806.133	1.223.165	582.968	—
1.530.000	1.693.000	1.824.192	1.693.000	131.192	—
116.850	149.499	677.495	149.499	527.996	—
67.346.126	—	802.308.061	—	802.308.061	—
100.000.000	96.363.185	109.060.768	96.363.185	12.697.583	—
—	1.879.348	9.922.764	1.879.348	8.043.416	—
60.000.000	45.282.327	70.739.501	45.282.327	25.457.174	—
2.000.000	21.600	14.284.061	21.600	14.262.461	—
433.000	1.111.481	1.417.043	1.111.481	305.562	—
188.380.000	38.163.274	240.762.145	38.163.274	202.598.871	—
1.500.000	—	6.000.000	—	6.000.000	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
25.000.000	—	25.000.000	—	25.000.000	—
42.439.705.266	42.049.768.077	44.150.209.084	42.050.295.253	2.101.660.332	1.746.501
389.937.189		2.099.913.831		2.099.913.831	

 Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

COMPTE GENERAL 1962

I. Recettes:

Récapitulation des recettes faites par les diverses administrations :		
Contributions		fr. 5.671.578.262
Douanes		fr. 902.383.723
Enregistrement		fr. 1.395.176.962
Postes		fr. 42.334.606.230
Prisons		fr. 4.965.892
		fr. 50.308.711.069

II. Dépenses:

Relevé des Etats des dépenses arrêtés par la Chambre des Comptes

Janvier 1962.....	296.624.128
Février 1962.....	3.480.000.143
Mars 1962.....	3.318.019.656
Avril 1962.....	3.815.530.999
Mai 1962.....	3.439.638.664
Juin 1962.....	4.076.901.645
Juillet 1962.....	4.521.221.657
Août 1962.....	4.075.668.856
Septembre 1962.....	3.732.417.558
Octobre 1962.....	3.690.136.671
Novembre 1962.....	4.244.525.074
Décembre 1962.....	3.976.916.580
Janvier 1963.....	4.034.423.730
Février 1963.....	208.231.302
Mars 1963.....	177.124.532
Avril 1963.....	253.958.051
Mai 1963.....	1.381.631.365
Juin 1963.....	563.258.079
Juillet 1963.....	65.231.639
Août 1963.....	5.316.436
Septembre 1963.....	160.000.000
Octobre 1963.....	216.976.462
	49.733.753.227

III. Récapitulation des recettes, des dépenses et des excédents

a) Recettes ordinaires et extraordinaires	fr. 6.855.503.633
Recettes pour ordre	fr. 1.013.502.170
Recettes sur fonds spéciaux	fr. 42.439.705.266
Total	fr. 50.308.711.069
b) Dépenses ordinaires et extraordinaires	fr. 6.670.482.980
Dépenses pour ordre	fr. 1.013.502.170
Dépenses sur fonds spéciaux	fr. 42.049.768.077
Total	fr. 49.733.753.227

c) Excédents :	Budget ordinaire	Budget pour ordre	Fonds spéciaux
Recettes 1962	6.855.503.633	1.013.502.170	42.439.705.266
Dépenses 1962	6.670.482.980	1.013.502.170	42.049.768.077
Excédents de 1962	+ 185.020.653	—	+ 389.937.189
Excédents fin 1961	+ 334.132.737	—	+ 1.709.976.642
Excédents fin 1962	+ 519.153.390	—	+ 2.099.913.831
Excédent général fin 1962		+ 2.619.067.221	
d) Contrôle :			
Recettes de 1962		fr.	50.308.711.069
Dépenses de 1962		fr.	49.733.753.227
Excédent de recettes		fr.	574.957.842
Excédent de recettes fin 1961		fr.	2.044.109.379
Excédent de recettes fin 1962		fr.	2.619.067.221

IV. Balance

A. Budget ordinaire :

I. Recettes :

1) de l'exercice 1962	fr.	6.855.503.633	
2) excédent fin 1961	fr.	334.132.737	fr. 7.189.636.370

II. Dépenses

III. Excédent de recettes

B. Budget pour ordre:

I. Recettes

II. Dépenses

III. Partant balance

C. Fonds spéciaux :

I. Recettes de l'exercice 1962

Excédent de recettes fin 1961

II. Dépenses de l'exercice 1962

Excédent de dépenses fin 1961

III. Excédent de 1962 :

Recettes

Dépenses

Excédent net de recettes